

Rapport sur la solvabilité et la
situation financière (SFCR)

Groupe Mutualia

Exercice 31/12/2024



Entre nous, c'est humain

SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	5
Synthèse	6
A. Activité et résultats	9
A.1. Activité	9
A.2. Résultats de souscription	16
A.3. Résultat des investissements	27
A.4. Résultat des autres activités	29
A.5. Résultat global.....	29
A.6. Autres informations	29
B. Système de gouvernance	30
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	30
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	41
B.3. Système de gestion des risques (dont Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)	42
B.4. Système de contrôle interne.....	49
B.5. Fonction clé Audit interne.....	51
B.6. Fonction clé Actuarielle.....	52
B.7. Politique de sous-traitance	53
B.8. Autres informations	55
C. Profil de risque	56
C.1. Risque de souscription	57
C.2. Risque de marché.....	61
C.3. Risque de crédit.....	64
C.4. Risque de liquidité.....	65

C.5. Risque opérationnel	66
C.6. Autres risques importants.....	66
C.7. Autres informations	67
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	68
D.1. Actifs	68
D.2. Provisions techniques	72
D.3. Autres passifs	74
D.4 Méthodes de valorisations alternatives.....	75
D.5. Autres informations	75
Groupe Mutualia	76
Détail par entité.....	81
Mutualia Alliance Santé.....	81
Mutualia Grand Ouest.....	85
Mutualia Territoires Solidaires	89
Union de Réassurance Mutualia	93
CPAMIF	97
E. Gestion du capital.....	100
E.1. Fonds propres.....	100
E.2. Exigences réglementaires en capital	102
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	103
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	103
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis ..	103
E.6. Autres informations.....	103
Groupe Mutualia	104
Détail par entité.....	107
Mutualia Alliance Santé.....	107

Mutualia Territoires Solidaires	113
Union de Réassurance Mutualia	116
CPAMIF	119
Annexes	122
Annexe 1 – Groupe Mutualia (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>).....	122
Annexe 2 – Mutualia Alliance Santé (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>)	130
Annexe 3 – Mutualia Grand Ouest (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>)	141
Annexe 4 – Mutualia Territoires Solidaires (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>)	152
Annexe 5 – Union de Réassurance Mutualia (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>)	163
Annexe 6 – CPAMIF (<i>montants exprimés en milliers d’euros</i>).....	174

PREAMBULE

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF ou SFCR¹), à destination du public, concerne la période de référence du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Ce rapport est un rapport unique qui concerne l'ensemble du périmètre de combinaison du Groupe Mutualia.

Le rapport présente les informations à communiquer visées aux articles 359 à 370 pour les Groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les entités affiliées du règlement délégué 2015/35 (RD). Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 de ce même règlement.

Ce rapport a été soumis à l'approbation des Conseils d'administration des entités du Groupe lors des séances qui se sont déroulées entre le 26 mars et le 2 avril 2025 pour les entités affiliées et le 3 avril 2025 pour le Groupe.

Le présent rapport est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et intégré sur le site www.mutualia.fr à destination du public.

¹ Traduction anglaise : Solvency and Financial Conditions Report

SYNTHESE

▪ Activité et résultats

Le Groupe Mutualia est composé d'une Union Mutualiste de Groupe, de quatre mutuelles et d'une structure de réassurance, exerçant en France une activité d'assurance et de réassurance non vie et vie. L'assurance et la réassurance santé sont ses activités principales.

Au cours de ces dernières années, le Groupe Mutualia a su relever les nombreux défis que sont les évolutions réglementaires et un contexte concurrentiel exacerbé. Dans le même temps, le Groupe s'est construit et renforcé.

Le paysage mutualiste s'est transformé et les besoins des adhérents du Groupe ont évolué. Désormais, le produit d'assurance n'est plus l'unique critère de choix. Il s'intègre dans une attente plus large avec les prestations en nature, l'accompagnement de proximité ou les services associés.

Ainsi, les acteurs du marché cherchent un positionnement spécifique et différenciant, le Groupe Mutualia s'inscrit naturellement dans cette démarche.

En 2024, le Groupe Mutualia enregistre un chiffre d'affaires de 481 M€.

Le résultat technique net de réassurance du Groupe s'élève à près de 8,8 M€.

Le résultat financier du Groupe s'élève à 7,2 M€.

Au global, il est à noter un résultat excédentaire de près de 8,4 M€ pour le Groupe Mutualia.

▪ Système de gouvernance

Le Groupe Mutualia a mis en place un système de gouvernance adapté à ses risques et activités.

Les composantes du dispositif de gouvernance (comités, Conseils d'administration, fonctions clés, dirigeants effectifs, politiques écrites, processus) permettent une répartition claire des responsabilités et une remontée d'informations efficace vers les organes décisionnels. Des exigences et des processus spécifiques sont prévus concernant l'honorabilité et la compétence des dirigeants effectifs et des titulaires des fonctions clés.

Un dispositif de contrôle global est mis en place au sein du Groupe Mutualia :

- Le dispositif de gestion des risques du Groupe Mutualia a pour missions de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et rapporter en permanence, avec anticipation, l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Il est également le garant du respect du cadre d'appétence fixé dans les orientations stratégiques.
- La Fonction clé Vérification de la conformité met en œuvre le dispositif destiné à assurer le respect des réglementations applicables aux activités du Groupe.

- Le dispositif d’audit interne du Groupe Mutualia évalue périodiquement l’adéquation des dispositifs de contrôle interne et de gouvernance, émet des recommandations pour remédier aux éventuelles insuffisances détectées et effectue le suivi de leur mise en œuvre. Il contribue à l’amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l’organisation.
- La Fonction clé Actuarielle garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacents au calcul des provisions techniques et apprécie la qualité des données utilisées à cette fin. Elle donne également un avis sur les politiques de souscription et de réassurance. Ses appréciations et recommandations sont formalisées dans un rapport dédié, transmis annuellement aux organes de gouvernance du Groupe.
- Le dispositif de maîtrise de la sous-traitance, interne et externe, du Groupe est encadré par une politique dédiée. Il vise à garantir la conformité des activités sous-traitées aux réglementations applicables et la maîtrise des activités sous-traitées.

▪ **Profil de risque**

En tant qu’entreprise d’assurance, le métier du Groupe Mutualia consiste, par nature, à créer de la valeur en gérant des risques, dans le respect du cadre d’appétence fixé par les orientations stratégiques.

Le portefeuille d’engagements d’assurance et le portefeuille d’actifs financiers, l’organisation et l’environnement économique, réglementaire et financier du Groupe sont autant de sources de risques, analysées et suivies de manière permanente par les dispositifs de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre au sein du Groupe.

Le capital de solvabilité requis évalué en normes Solvabilité II, sur la base de la formule standard, permet de quantifier une part des risques supportés.

Le profil de risque du Groupe se compose ainsi en premier lieu des risques de souscription en santé. Les risques de marché représentent la seconde exposition majeure de l’entreprise, complétée par une exposition au risque de défaut de contrepartie.

Différentes techniques sont mises en œuvre pour atténuer ces risques. Des tests de sensibilité sont par ailleurs réalisés par les entités affiliées au Groupe et le Groupe dans le cadre du processus de l’évaluation interne des risques et de la solvabilité (processus EIRS). Ils permettent de démontrer la résilience du ratio de couverture du capital de solvabilité requis des entités affiliées au Groupe dans des circonstances très défavorables.

▪ **Valorisation à des fins de solvabilité**

Les catégories d’actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité II du Groupe ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité II. La valorisation correspond à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d’une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Une telle construction du bilan économique Solvabilité II diffère des principes suivis pour l’établissement du bilan en normes sociales françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d’une part, les

actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux et les provisions techniques, d'autre part, qui figurent au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente, rétrospective, des engagements.

▪ **Gestion du capital**

A fin 2024, les fonds propres disponibles valorisés dans une vision économique du Groupe Mutualia s'élèvent à 257,2 M€.

Il est à noter que 58,9 M€ de fonds propres sont des prêts subordonnés n'ayant pas la même qualité de rating que les autres fonds propres.

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir :

- le capital de solvabilité requis (SCR) s'élève à 223,3 M€ ;
- le capital minimum requis (SCR Minimum) s'élève à 217,7 M€.

Le SCR total pour le Groupe Mutualia atteint 106,7 M€.

Le SCR Minimum total pour le Groupe Mutualia atteint 26,7 M€.

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles, qui en résulte, s'élève à 209 % ce qui certifie de la forte solidité du Groupe Mutualia. Ce ratio est en baisse de 2 points par rapport à l'exercice précédent.

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles du Groupe se porte à 816 %.

La projection d'activité et du résultat permet de s'assurer que le Groupe est solvable à horizon 5 ans.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activité

A.1.1. Présentation du Groupe Mutualia

L'Union Mutualiste de Groupe Mutualia est immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 823 416 359. Son siège social est situé au 19, rue de Paris, 93000 BOBIGNY. Elle est soumise aux dispositions du Code de la mutualité et au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, 75009 PARIS.

Par convention, au sein du présent rapport il a été retenu les dénominations suivantes :

- **UMG Groupe Mutualia**, pour l'entité sociale,
- **Groupe Mutualia** pour désigner l'ensemble constitué par l'UMG Groupe Mutualia et ses entités affiliées.

Le périmètre prudentiel du Groupe Mutualia est composé des 6 entités françaises suivantes :

- L'UMG Groupe Mutualia ;
- Quatre mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité opérant en santé et/ou en prévoyance :
 - Mutualia Alliance Santé immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 403 596 265, dont le siège social est situé au 14, rue des Rosati 62000 ARRAS ;
 - Mutualia Grand Ouest immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 401 285 309, dont le siège social est situé au 4, rue Anita Conti, Parc Tertiaire de Laroiseau - 56000 VANNES ;
 - Mutualia Territoires Solidaires immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 449 571 256, dont le siège social est situé au 9 rue Cornélie Gémond CS80975 38021 GRENOBLE CEDEX 1.
 - CPAMIF immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 784 394 363, dont le siège social est situé au 21 rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 Paris.
- L'Union de Réassurance Mutualia, Union de Réassurance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 434 887 386, dont le siège social est situé au 19, rue de Paris - 93000 BOBIGNY.

La certification des comptes annuels est confiée à :

Entités	Noms des commissaires aux comptes	Siège social
Union Mutualiste de Groupe Mutualia	KPMG	Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92400 PARIS LA DEFENSE
	Prim'Audit international	6 place Boulnois – 75017 PARIS
Union de Réassurance Mutualia	KPMG	Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92400 PARIS LA DEFENSE
Mutualia Grand Ouest	Mazars	61 rue Henri Regnault 92400 PARIS LA DEFENSE
Mutualia Alliance Sante	Audit Bassant, Langlet et Associés Groupe Y Audit	72 Bis rue Saint Pallais, - 17100 SAINTES 53 Rue des Marais, 79000 Niort
Mutualia Territoires Solidaires	KPMG	Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92400 PARIS LA DEFENSE
CPAMIF	AUDICO	5 Rue François Hennebique - 17140 LAGORD

Le périmètre de combinaison du Groupe Mutualia retenu dans le cadre de la combinaison des comptes se présente de la façon suivante :

Entités	Activité	N° d'identification	Siège social	Méthode de combinaison
UMG Mutualia	Union Mutualiste de Groupe	823 416 359	19, rue de Paris 93000 BOBIGNY	IG
Union de réassurance Mutualia	Union de réassurance de vie et non vie	434 887 386	19, rue de Paris, 93000 BOBIGNY	IG
Mutualia Grand Ouest	Mutuelle de santé et de prévoyance	401 285 309	6, rue Anita Conti 56000 VANNES	IG
Mutualia Alliance Sante	Mutuelle de santé et de prévoyance	403 596 265	14 rue des Rosati 62 000 ARRAS	IG
Mutualia Territoires Solidaires	Mutuelle de santé et de prévoyance	449 571 256	9 rue Cornélie Gémond CS80975 38021 GRENOBLE CEDEX 1	IG
CPAMIF	Mutuelle de santé et de prévoyance	784 394 363	21 rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 Paris	IG
REPAM	Gestion et courtage d'assurances	402 653 901	217 Cours Lafayette 69006 LYON	IG
MOMENTUM	Courtage d'assurances	400 669 883	217 Cours Lafayette 69006 LYON	IG
Association des assurés de REPAM	Association d'assurés	397 587 619	217 Cours Lafayette 69006 LYON	IG
DAMI	Prise de participation au capital de PME	842 019 689	1, rue André Gatoux 62000 ARRAS	IG
SCI MONTLOUIS	Gestion Immobilière	501 778 740	Fief Montlouis 17100 SAINTES	MEE
SCI LAFAYETTE 2017	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	828 237 222	9 rue Cornélie Gémond 38000 GRENOBLE	IG
MTS Développement immobilier	Gestion d'actifs immobiliers	892-296-260	9 rue Cornélie Gémond 38000 GRENOBLE	IG
SCI MUTIMEX	Gestion d'actifs immobiliers	892-417-304	9 rue Cornélie Gémond 38000 GRENOBLE	IG
SCI MUTILOC	Gestion d'actifs immobiliers	893-310-367	9 rue Cornélie Gémond 38000 GRENOBLE	IG
SCI MUTIMOON	Gestion d'actifs immobiliers	900-231-382	9 rue Cornélie Gémond 38000 GRENOBLE	IG
SCI MUTIMAR	Gestion d'actifs immobiliers	900-232-075	9 rue Cornélie Gémond 38000 GRENOBLE	IG
SAS CASTEL DEL MAR	Culture de la vigne	901-975-193	9 rue Cornélie Gémond 38000 GRENOBLE	IG
Stratégie Euro Prestige	Société de conception de produits financiers à destination des réseaux de distribution indépendants et des institutionnels	451 240 147	8 CITE MARTIGNAC 75007 - PARIS	IG

IG : intégration globale ; MEE : mise en équivalence ; IP : intégration proportionnelle

Pour que les comptes combinés donnent une image fidèle de l'activité et de la situation de l'ensemble formé par les entités comprises dans le périmètre de combinaison, les opérations intra-groupes entre entités incluses dans ledit périmètre sont annulées.

Il s'agit essentiellement :

- Des opérations de réassurance,

- De la cotisation statutaire finançant les activités « fédératives » de l'UMG Mutualia,
- De la participation au financement du système d'information,
- De la participation au financement du plan de communication national,
- De la participation au financement de l'activité liée à la relation adhérents,
- De refacturations de services.

A.1.2. Organisation du Groupe Mutualia

Le Groupe Mutualia est constitué des entités suivantes, toutes situées en France :

- Union Mutualiste de Groupe Mutualia, union mutualiste de groupe régie par le Code de la mutualité ;
- Mutualia Alliance Santé, Mutualia Grand Ouest, Mutualia Territoires Solidaires et CPAMIF : mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité ;
- Union de Réassurance Mutualia : Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.

Créé pour permettre aux populations agricoles d'accéder à une protection sociale complémentaire, le Groupe Mutualia a su conserver son ancrage agricole tout en s'ouvrant à d'autres populations pour accompagner les familles, les jeunes, les séniors, les travailleurs indépendants, les chefs d'entreprises ou encore les associations.

Les détentions des entités qui composent le Groupe Mutualia sont les suivantes :

- **Mutualia Alliance Santé** détient :
 - 100 % du capital de la SASU Holding DAMI qui porte la prise de participation au capital des PME ;
 - 100% de LM PRO, via la SASU Holding DAMI ;
 - 100 % de HONA'MAS, via la SASU Holding DAMI ;
 - 100 % de DRIAC SANTE, via la SASU Holding DAMI ;
 - 100 % de PIERRE SANTE, via la SASU Holding DAMI ;
 - 40% de l'UES MSA Services ;
 - 39% du capital de la SCI Montlouis ;
 - 14% du capital de la société Socheper qui est une société d'édition.

- **Mutualia Grand Ouest** détient :
 - 100 % de l'EURL AMFOR ;
 - 14 % de l'UES MSA Services ;
 - 80 % de STRATEGIE EURO PRESTIGE.

- **Mutualia Territoires Solidaires** détient :
 - 100% de REPAM, courtier grossiste qui développe et gère des contrats d'assurance en santé et prévoyance ;
 - 100% de la SAS MTS Développement Immobilier (MTS DI) (portée à 35% par REPAM), société foncière qui a pour vocation de gérer l'ensemble du patrimoine immobilier de MTS ;
 - 100% de la SCI Lafayette 2017 via MTS DI qui porte l'immeuble où est situé le siège de REPAM ;
 - 26% de l'UES MSA Services ;
 - 20% de la SCI MMP via MTS DI ;
 - 100% de la SCI MUTIMEX via MTS DI gérant les immeubles d'exploitation de MTS ;
 - 100 % de la SCI MUTILOC via MTS DI gérant les immeubles locatifs de MTS ;
 - 87,28% de MOMENTUM via REPAM ;
 - 70% de RVB INVEST via MOMENTUM ;
 - 15% de la SCCV LES SETIVES via MTS DI ;
 - 100% de la SCI MUTIMOON via MTS DI qui porte le foncier du complexe hôtelier de MTS ;
 - 100 % de la SAS MOONTAIN HOSTEL via MTS DI, société d'exploitation du complexe hôtelier de MTS ;
 - 100 % de la SCI MUTIMAR via MTS DI qui porte le foncier du domaine viticole de MTS ;
 - 100 % de la SAS CASTEL DEL MAR via MTS DI, société d'exploitation du domaine viticole de MTS.

A.1.3. Activité du Groupe Mutualia

Les entités du Groupe Mutualia détiennent des agréments pour exercer des activités exclusives d'assurance et réassurance en vie et en non-vie.

Entité du Groupe	Agrément(s) détenu(s)
Mutualia Alliance Santé	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités d'assurance relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) o Branche 2 – Maladie o Branche 20 - Vie-Décès
Mutualia Grand Ouest	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités d'assurance relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) o Branche 2 - Maladie o Branche 20 - Vie-Décès o Branche 21 - Nuptialité-Natalité
Mutualia Territoires Solidaires	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités d'assurance relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) o Branche 2 – Maladie o Branche 20 - Vie-Décès
Union de Réassurance Mutualia	Détient l'agrément pour l'exercice des activités exclusives de réassurance en vie et non vie.
CPAMIF	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités d'assurance relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) o Branche 2 – Maladie

- **Marché de l'assurance non-vie**

Sur le marché de l'assurance non-vie, le Groupe Mutualia, assure, commercialise et réassure des garanties santé et prévoyance (incapacité de travail et invalidité).

Ces garanties sont présentées dans le tableau ci-après :

Garanties	Type de garanties
Frais de santé	Individuelle standard
	Collective standard facultative
	Collective obligatoire

Incapacité de travail	Individuelle standard
	Collective obligatoire
Invalidité	Individuelle standard
	Collective obligatoire

- **Marché de l'assurance vie**

Sur le marché de l'assurance vie, le Groupe Mutualia, assure et commercialise des garanties obsèques et décès. Ces garanties sont présentées dans le tableau ci-après :

Garanties	Type de garanties
Capital Décès	Individuelle standard
	Collective standard ou sur-mesure
Obsèques	Individuelle standard

Les contrats obsèques sont commercialisés uniquement par Mutualia Territoires Solidaires et Mutualia Grand Ouest.

Les mutuelles du Groupe Mutualia distribuent également des garanties dont le risque est porté par des organismes habilités à pratiquer des opérations d'assurance. Cette activité fait l'objet d'un rapport spécifique annuel élaboré par le Conseil d'administration de chaque mutuelle et présenté à l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article L. 116-4 du Code de la mutualité.

A.1.4. Faits marquants de l'exercice 2024

L'exercice 2024 a été marqué par une amélioration des ratios de sinistralité. En effet, compte tenu des opérations d'assainissement des portefeuilles entrepris dans les entités et au report de remboursements prévus, les prestations servies sont en baisse en 2024.

Le Groupe Mutualia a finalisé sa réflexion sur le plan stratégique Groupe, fondé notamment sur l'axe rural et agricole.

Au-delà de ces constats généraux, les principaux faits marquants de chacune des entités affiliées sont les suivants :

Mutualia Alliance Santé a :

- Déployé les premières actions de son plan stratégique visant à gagner en performance opérationnelle tant commerciale que technique ;
- Déployé un nouvel outil de gestion des contrats dans le cadre de la ré-internalisation de la gestion sur le domaine « Gestion des contrats » : Adhésion/ Cotisation/ Encaissement ;
- Procédé à l'acquisition d'un nouveau cabinet de courtage dans le cadre de sa politique de diversification.

Mutualia Grand Ouest a :

- Développé son portefeuille à plus de 180 000 personnes protégées ;
- Poursuivi son plan « AUDACE 2025 » ;
- Réalisé un audit chez deux délégataires de gestion ;
- Revu son dispositif de maîtrise des risques en nommant à temps plein une responsable gestion des risques et une chargée de contrôle interne.

Mutualia Territoires Solidaires a :

- Développé son activité d'Assurance Non-Vie ce qui entraîne une augmentation du chiffre d'affaires associé de l'ordre de 12 % par rapport à 2023, pour atteindre 225 M€ de cotisations brutes ;
- Développé son activité de Prévoyance qui atteint un chiffre d'affaires de 4,7 M€, en augmentation de 26 % ;
- Augmenté la rentabilité financière de son portefeuille d'actifs avec un résultat financier de 5,7 M€ en hausse de 5% par rapport à 2023 ;
- Pris possession de son nouveau siège au 9 rue Cornélie Gémond CS80975 38021 GRENOBLE CEDEX 1 à compter de juillet 2024.

L'Union de Réassurance Mutualia a :

- Résilié ses traités de réassurance externe à échéance du 31/12/2024 ce qui a conduit à générer un résultat déficitaire sur l'exercice 2024 ;
- A poursuivi la réassurance interne au groupe Mutualia, activité permettant de dégager un résultat positif sur l'exercice 2024 ;
- Stabilisé son portefeuille d'actifs en vue de la modification des modalités de gestion financière.

CPAMIF a :

- Amélioré son résultat financier du fait de la finalisation de sa stratégie de réallocation d'actifs ;
- Amélioré son résultat technique qui s'explique principalement par la baisse de ses frais généraux ;
- Mis en place deux traités de réassurance en acceptation.

A.2. Résultats de souscription

A.2.1. Résultat de souscription non-vie

Résultat technique non-vie en K euros	Opérations 2024	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Cotisations acquises	473 115	-121 215	351 900	304 866
- Cotisations	473 115	-121 215	351 900	304 866
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	866	-	866	853
Autres produits techniques	2654	-	2654	901
Charges des sinistres	-391 439	83 652	-307 787	-270 826
- Prestations et frais payés	-391 824	86 833	-304 991	-271 951
- Charges des provisions pour sinistres	385	-3 181	-2 796	1 125
Charges des autres provisions techniques	-4 094	3 310	- 784	-977
Participation aux résultats	-29	-	-29	-40
Frais d'acquisition et d'administration	-57 425	34 005	-23 419	-20 426
- Frais d'acquisition	-34 613	-	-34 613	-30 945
- Frais d'administration	-22 812	-	-22 812	-22 860
- Commissions reçues des réassureurs	-	34 005	34 005	33 379
Autres charges techniques	-15 813	669	-15 144	-14 063
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
Résultat technique de l'assurance non-vie	7 835	421	8 257	289

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires non-vie brut de réassurance du Groupe Mutualia s'établit à 473 115 k€. Le chiffre d'affaires non-vie net de réassurance s'élève à 351 900 k€ en hausse par rapport à l'année passée (15%).

L'activité de souscription non-vie du Groupe Mutualia, est principalement constituée de la branche santé. Le résultat technique de l'activité d'assurance non-vie net de réassurance du Groupe Mutualia s'élève à 8 257 k€ et est en hausse par rapport à l'exercice dernier marqué par un résultat non-vie de 289 k€.

Globalement, l'activité et le chiffre d'affaires sont en hausse. En parallèle, les charges de sinistres sont davantage contenues.

A.2.2 Résultat de souscription vie

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2024	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Cotisations acquises	7 898	-4 597	3 301	2 637
- Cotisations	-	-	3 301	2 637
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	616	-	616	703
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)	-	-	-	-
Autres produits techniques	-	-	-	36
Charges des sinistres	-2 572	1 141	-1 431	-1 527
- Prestations et frais payés	-2 270	505	-1 765	-1 429
- Charges des provisions pour sinistres	-302	636	334	-97
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-1 289	55	-1 234	-1 493
Participation aux résultats	53	-	53	797
Frais d'acquisition et d'administration	-1 198	719	-479	-185
- Frais d'acquisition Vie	-885	-	-885	-495
- Frais d'administration Vie	-313	-	-313	-273
- Commissions reçues des réassureurs Vie	-	719	719	583
Charges de Placements	-103	-	-103	-
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)	-	-	-	-
Autres charges techniques Vie	-157	-	-157	-115
Résultat technique de l'assurance vie	3 248	-2 681	566	853

Au 31 décembre 2024, le Groupe Mutualia enregistre un chiffre d'affaires vie brut de réassurance de 7 898 k€ et en vision nette de 3 301 k€. Ce dernier est en hausse de 25% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat technique vie s'élève au 31/12/2024 à 566 K€, soit une baisse par rapport à 2023 expliquée en partie par l'augmentation des frais d'acquisition et d'administration.

Le résultat technique du Groupe Mutualia (vie/ non-vie), s'établit à 8 823 K€ au 31 décembre 2024.

A.2.3 Résultat de souscription par entité

Mutualia Alliance Santé

Résultat technique non vie en K euros	Opérations 2024	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Cotisations acquises	95 063	-8 515	86 548	81 652
- Cotisations	95 063	-8 515	86 548	81 652
- Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	231		231	194
Autres produits techniques	316		316	154
Charges des sinistres	-81 042	7 552	-73 490	-72 061
- Prestations et frais payés	-80 040	6 644	-73 396	-72 076
- Charges des provisions pour sinistres	-1002	908	-93	15
Charges des autres provisions techniques	1	-9	-8	12
Participation aux résultats	177		177	-17
Frais d'acquisition et d'administration	-10 054	1 530	-8 524	-8 281
- Frais d'acquisition	-5 061		-5 061	-4 774
- Frais d'administration	-4 993		-4 993	-4 898
- Commissions reçues des réassureurs		1 530	1 530	1 391
Autres charges techniques	-4 754		-4 754	-4 873
Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance non-vie	-61	557	496	-3 220

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2024	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Cotisations acquises	905	-723	182	149
- Cotisations	905	-723	182	149
- Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	16		15	15
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)				
Autres produits techniques				
Charges des sinistres	-425	317	-108	-26
- Prestations et frais payés	-390	289	-102	-41
- Charges des provisions pour sinistres	-35	28	-6	14
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	7	-6	0	-12
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	-83	75	-8	32
- Frais d'acquisition Vie	-48		-48	-52
- Frais d'administration Vie	-34		-34	-38
- Commissions reçues des réassureurs Vie		75	75	121
Charges de Placements	-3		-3	-2
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)				
Autres charges techniques Vie	-45		-45	-53
Résultat technique de l'assurance vie	371	-338	33	101

Au 31 décembre 2024, Mutualia Alliance Santé enregistre un chiffre d'affaires non vie brut de réassurance de 95 063 K€ et un chiffre d'affaires net de réassurance de 86 548 K€, en hausse de 6% par rapport à 2023 (+ 4 896 K€). Ceci est lié à la fois au développement des contrats individuels négociés et des contrats collectifs ainsi qu'à la hausse tarifaire pour l'exercice 2024 votée par le Conseil d'Administration.

Les prestations sont en hausse du fait de la croissance du chiffre d'affaires mais dans des proportions moins importantes que la hausse des cotisations (+ 2%). Les frais nets de réassurance sont relativement stables (+124 K€).

Le résultat de technique de l'activité non-vie net de réassurance s'élève à + 496 K€.

Au 31 décembre 2024, Mutualia Alliance Santé enregistre un chiffre d'affaires vie brut de réassurance de 905 K€. Le chiffre d'affaires net de réassurance s'élève à 182 K€, en hausse de 22% par rapport à 2023 (+33 K€) . Les prestations payées et les provisions pour sinistres à payer sont en hausse. Les frais sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Les commissions reçues des réassureurs sont en baisse en raison de contrats ayant pris fin en 2023.

Le résultat de technique de l'activité vie net de réassurance s'élève à 33 K€, en diminution de 68 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat technique net non-vie et vie s'établit à 529 K€ en 2024 contre - 3 119 K€ en 2023, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

Mutualia Grand Ouest

Résultat technique non vie en K euros	Opérations 2024	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Cotisations acquises	99 407	-15 271	84 136	78 724
- Cotisations	99 407	-15 271	84 136	78 724
- Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	324		324	375
Autres produits techniques	799		799	343
Charges des sinistres	-78 664	9 344	-69 320	-68 166
- Prestations et frais payés	-78 629	9 277	-69 352	-67 961
- Charges des provisions pour sinistres	-35	67	32	-206
Charges des autres provisions techniques	-1 301	682	-619	-744
Participation aux résultats	6		6	-11
Frais d'acquisition et d'administration	-12 211	2 457	-9 754	-9 327
- Frais d'acquisition	-5 851		-5 851	-5 258
- Frais d'administration	-6 360		-6 360	-5 968
- Commissions reçues des réassureurs		2 457	2 457	1 899
Autres charges techniques	-2 813		-2 813	-2 448
Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance non-vie	5 547	-2 788	2 759	-1 255

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2024	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Cotisations acquises	3 598	-2 472	1 126	728
- Cotisations	3 598	-2 472	1 126	728
- Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	140		140	184
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)				
Autres produits techniques				
Charges des sinistres	-834	251	-583	-57
- Prestations et frais payés	-683	131	-552	-47
- Charges des provisions pour sinistres	-151	120	-31	-10
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-278	30	-248	-375
Participation aux résultats	-57		-57	25
Frais d'acquisition et d'administration	-428	340	-88	-85
- Frais d'acquisition Vie	-277		-277	-87
- Frais d'administration Vie	-151		-151	-92
- Commissions reçues des réassureurs Vie		340	340	94
Charges de Placements	-38		-38	-72
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)				
Autres charges techniques Vie	-45		-45	-23
Résultat technique de l'assurance vie	2 058	-1 851	207	325

Au 31 décembre 2024, Mutualia Grand Ouest enregistre un chiffre d'affaires non-vie de 99 407 K€ brut de réassurance en progression de 9,4% par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par le développement des activités réassurées et du courtage d'une part et par le développement commercial et les hausses tarifaires appliquées sur l'exercice 2024 d'autre part. Les opérations nettes de réassurance s'élèvent à 84 136 K€.

Les charges de sinistres brutes de réassurance sont en progression de 4,3% par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution est liée au développement du portefeuille mais dans des proportions moins importantes que la hausse des cotisations. La hausse des dépenses de santé est moins forte que celle constatée en 2023.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 12 211 K€, en hausse de 8,8% par rapport à l'année précédente. Cette évolution est liée au développement des activités commerciales.

Le résultat technique de l'activité non vie net de réassurance s'élève à 2 759 K€.

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires vie brut de réassurance s'élève à 3 598 K€ en augmentation de 2 064 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement due au développement des activités réassurées mais également des autres lignes d'activités. Le chiffre d'affaires net de réassurance passe de 728 K€ en 2023 à 1 126 K€ en 2024.

Les charges de prestations vie brutes de réassurance sont en augmentation de 423 K€, soit une hausse proportionnelle équivalente à celle du chiffre d'affaires.

Les charges de provisions d'assurance-vie (278 K€) sont en baisse par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le développement important de nouvelles lignes d'activités en 2023, avec une entrée en portefeuille qui a impacté significativement le montant des provisions techniques. Cet effet variation de provisions est moins impactant sur l'année 2024.

La hausse des frais d'acquisition et d'administration (+ 249 K€) est liée au développement de l'activités et du chiffre d'affaires en vie.

Le résultat technique de l'activité vie s'élève à 207 K€ net de réassurance. Il est en légère baisse par rapport à 2023 (- 118 K€).

Le résultat technique net non-vie et vie s'établit à 2 966 K€ en 2024 contre - 930 K€ en 2023, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

Mutualia Territoires Solidaires

Résultat technique non vie en K euros	Opérations 2024	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Cotisations acquises	225 407	-69 179	156 228	123 463
- Cotisations	225 407	-69 179	156 228	123 463
- Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	566		566	473
Autres produits techniques	387		387	310
Charges des sinistres	-176 000	46 734	-129 266	-105 014
- Prestations et frais payés	-177 468	50 430	-127 039	-106 141
- Charges des provisions pour sinistres	1468	3 695	2 227	1 127
Charges des autres provisions techniques	-2 794	2 438	-356	0
Participation aux résultats	7		7	-12
Frais d'acquisition et d'administration	-37 928	21 003	-16 925	-13 675
- Frais d'acquisition	-25 223		-25 223	-21 999
- Frais d'administration	-12 705		-12 705	-13 638
- Commissions reçues des réassureurs		21 003	21 003	21 962
Autres charges techniques	-4 631		-4 631	-4 082
Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance non-vie	5 014	996	6 010	1 463

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2024	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Cotisations acquises	3 395	-1 401	1 994	1 760
- Cotisations	3 395	-1 401	1 994	1 760
- Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	932		932	956
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)				
Autres produits techniques				
Charges des sinistres	-1 313	604	-709	-1383
- Prestations et frais payés	-1 197	97	-1 100	-1331
- Charges des provisions pour sinistres	-116	507	391	-52
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-1 018		-1 018	-1 170
Participation aux résultats	111		111	772
Frais d'acquisition et d'administration	-755	295	-460	-173
- Frais d'acquisition Vie	-620		-620	-421
- Frais d'administration Vie	-135		-135	-155
- Commissions reçues des réassureurs Vie		295	295	403
Charges de Placements	-224		-224	-241
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)				
Autres charges techniques Vie	-66		-66	-49
Résultat technique de l'assurance vie	1 062	-502	560	472

Au 31 décembre 2024, Mutualia Territoires Solidaires enregistre un chiffre d'affaires non-vie brut de réassurance de 225 407 K€ (+12 % par rapport à 2023) et un chiffre d'affaires net de réassurance de 156 228 K€ (+27 % par rapport à 2023).

Globalement, l'activité et le chiffre d'affaires sont en hausse significative sur tous les canaux.

En parallèle, les charges de sinistres sont davantage contenues.

L'évolution des frais (gestion, administration et acquisition) est plus conforme à celle du chiffre d'affaires.

Ainsi, la marge technique nette de réassurance augmente significativement et le résultat de technique de l'activité non-vie net de réassurance s'élève à 6 010 K€ contre 1 463 K€ l'année dernière.

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires vie brut de réassurance s'établit à 3 395 K€ (+26% par rapport à 2023) et le chiffre d'affaires vie net de réassurance représente 1 994 K€ (+13% par rapport à 2023). Cette évolution est principalement portée par l'activité de prévoyance vie.

Le résultat technique de l'activité vie net de réassurance s'élève à 560 K€ contre 472 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat technique net non-vie et vie s'établit à 6 569 K€ en 2024 contre 1 934 K€ en 2023, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

Union de Réassurance Mutualia

Résultat technique non vie en K euros	Opérations 2024	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Cotisations acquises	56 536	-35 242	21 293	19 134
- Cotisations	56 536	-35 242	21 293	19 134
- Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	-34		-34	11
Autres produits techniques	1 281			6
Charges des sinistres	-60 714	23 774	-36 940	-28 152
- Prestations et frais payés	-61 288	24 550	-36 739	-27 928
- Charges des provisions pour sinistres	574	-775	-201	-225
Charges des autres provisions techniques	-192	199	7	59
Participation aux résultats	0			0
Frais d'acquisition et d'administration	-522	12 548	12 026	11 943
- Frais d'acquisition	-446		-446	-336
- Frais d'administration	-75		-75	0
- Commissions reçues des réassureurs	0	12 548	12 548	12 279
Autres charges techniques	-2 312		-2 312	-1 877
Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance non-vie	-5 957	1 279	-4 678	1 123

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2024	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Cotisations acquises	125	-125	0	0
- Cotisations	125	-125	0	0
- Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	6		6	7
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)				
Autres produits techniques	-4		-4	36
Charges des sinistres	-197	176	-21	-133
- Prestations et frais payés	-290	269	-21	-133
- Charges des provisions pour sinistres	93	-93	0	0
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-18	31	13	49
Participation aux résultats	0			0
Frais d'acquisition et d'administration	0	17	17	86
- Frais d'acquisition Vie	0	0	0	0
- Frais d'administration Vie	0	0	0	0
- Commissions reçues des réassureurs Vie	0	17	17	86
Charges de Placements	-9		-9	-6
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)	0			0
Autres charges techniques Vie	-2		-2	-15
Résultat technique de l'assurance vie	-99	100	1	25

A la clôture de l'exercice 2024, l'Union de Réassurance Mutualia enregistre un chiffre d'affaires non-vie brut de réassurance de 56 536 K€ et un chiffre d'affaires net de réassurance de 21 293 K€, soit une hausse de 2 159 K€ par rapport à 2023.

Au 31 décembre 2024, le résultat technique de l'activité non-vie net de réassurance est déficitaire, il s'établit à -4 678 K€. Il s'explique principalement par la résiliation des traités de réassurance externe au 31/12/2024 ce qui a conduit à imputer toutes les charges liées à ces traités à l'exercice 2024.

Les acceptations relatives aux garanties Vie et Prévoyance sont intégralement rétrocédées à des réassureurs externes en 2024.

Le résultat technique de l'activité vie 2024, net de réassurance, est de 1 K€.

Le résultat technique net global, vie et non-vie, s'établit à – 4 677 K€ en 2024.

CPAMIF

Résultat technique non vie en K euros	Opérations 2024	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Cotisations acquises	13 372	-9 484	3 888	1 891
- Cotisations	13 372	-9 484	3 888	1 891
- Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	29	0	29	3
Autres produits techniques	337	0	337	318
Charges des sinistres	-12 047	8 862	-3 185	-1 542
- Prestations et frais payés	-11 944	8 878	-3 065	-1 600
- Charges des provisions pour sinistres	-103	17	-120	59
Charges des autres provisions techniques				
Participation aux résultats	-219	0	-219	0
Frais d'acquisition et d'administration	-237	110	-127	-119
- Frais d'acquisition	-85	0	-85	-53
- Frais d'administration	-152	0	-152	-177
- Commissions reçues des réassureurs	0	110	100	111
Autres charges techniques	-630	0	-630	-670
Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance non-vie	-605	-513	92	-119

Au 31 décembre 2024, CPAMIF enregistre un chiffre d'affaires non-vie brut de réassurance de 13 372 K€ et un chiffre d'affaires net de réassurance de 3 888 K€, qui a plus que doublé par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par les acceptations en réassurance souscrites en 2024.

Le résultat technique de l'activité non-vie net de réassurance s'élève à 92 K€ contre - 119 K€ en 2023. Cela s'explique principalement par la baisse des frais généraux sur l'exercice.

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Catégories de placements

Les activités exercées par le Groupe Mutualia l'exposent, par leur nature, à des risques sur des courtes, moyennes et longues périodes. En conséquence, le Groupe investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de moyen ou long terme, principalement obligataires. Son portefeuille est également composé, dans des proportions moindres, d'actions qui en dynamisent la rentabilité.

Le portefeuille d'investissement du Groupe Mutualia est composé, au 31 décembre 2024, des catégories d'actifs présentées dans le tableau ci-après :

Catégories d'actifs En K€	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	+/- values latentes	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	+/- values latentes
Participation	5 270	5 431	162	1 538	1 716	178
Immobilier	43 760	49 691	5 930	42 557	47 403	4 846
Action	811	881	70	978	1 080	102
Obligations	140 259	135 138	-5 121	145 434	138 882	-6 552
Dont obligations d'Etat	13 104	12 732	-372	7 774	7 260	-514
Dont obligations d'entreprise	127 155	122 406	-4 749	137 659	131 622	-6 038
Organismes de placement collectif	62 687	62 409	-278	56 503	57 088	586
Dépôts	20 951	21 636	685	19 827	20 170	343
Autres placements	16 194	18 465	2 271	15 382	17 201	1 818
Autres actifs	6 953	211	-6 742	8 448	0	-8 448
Total de l'investissement	296 885	293 862	-3 023	290 668	283 540	-7 127

Le volume total des placements est à la hausse passant de 283,5 M€ au 31/12/2023 à 290,7 M€ au 31/12/2024, en valeur de marché. Les placements obligataires ont augmenté sur l'exercice du fait d'investissements significatifs sur les organismes de placements ainsi que l'amélioration des moins-values sur le portefeuille obligataire.

A.3.2. Résultat financier

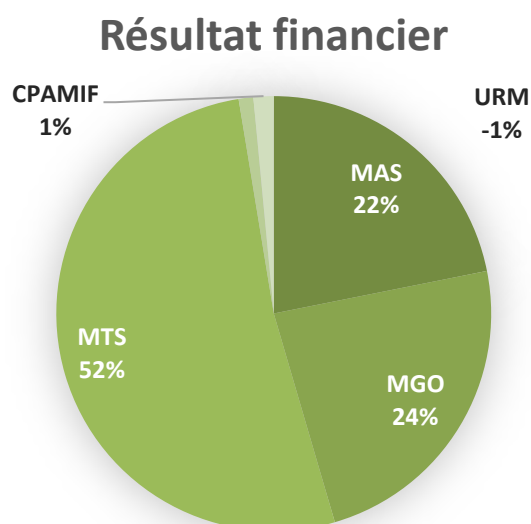
Le tableau suivant présente le résultat financier total du Groupe Mutualia :

En K€	2024	2023
Charges financières	3 502	4 331
Produits financiers	10 699	11 524
Résultat financier	7 197	7 193

En 2024, le résultat financier total du Groupe Mutualia augmente de 3,4 M€ par rapport à 2023. Cette évolution résulte de l'évolution des résultats financiers respectifs des différentes entités affiliées :

- Malgré la constitution d'une provision pour dépréciation durable sur l'immobilier, le résultat financier de Mutualia Alliance Santé est en hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 415 k€) en raison du meilleur rendement des obligations en portefeuille.
- Le résultat financier de Mutualia Grand Ouest reste robuste en 2024. Les charges financières sont en hausse en lien avec l'arbitrage de certaines lignes obligataires avant leur terme, qui offraient peu de rémunération, dans le but de réallouer les fonds sur des actifs à meilleur rendement.
- Le résultat financier de Mutualia Territoires Solidaires en 2024, augmente de 5 % par rapport à 2023. Le rendement global du portefeuille obligataire a continué de progresser dans un contexte de taux finalement assez stable.
- Le résultat financier de l'Union de Réassurance Mutualia est négatif au 31/12/2024 du fait de la dépréciation de certains actifs en portefeuille. De plus, le portefeuille étant principalement investi sur des contrats de capitalisation, le résultat ne sera constaté qu'au moment du débouclage de ces contrats.
- Le résultat financier de CPAMIF sur 2023 est en hausse passant de 39 K€ en 2023 à 165 K€ en 2024. La campagne de réallocation des actifs est à l'origine de cette progression.

La répartition du résultat financier entre les différentes entités du Groupe est la suivante :



A.4. Résultat des autres activités

Les mutuelles du Groupe Mutualia réalisent des opérations d'intermédiation pour notamment CNP ASSURANCES, Alptis, UMANENS et REPAM.

En 2024, le Groupe Mutualia a perçu 269 K€ au titre de l'activité d'intermédiation réalisée par Mutualia Alliance Santé, Mutualia Grand Ouest et Mutualia Territoires Solidaires contre 170 K€ en 2023.

Cette activité enregistre :

- Une hausse du résultat pour Mutualia Alliance Santé en lien avec l'augmentation des commissions d'apports Umanens ;
- Une hausse du résultat des autres activités pour Mutualia Grand Ouest en lien avec l'augmentation des commissions d'apport Umanens et AMFOR, qui reflète une dynamique accrue de l'activité ;
- Une légère hausse pour Mutualia Territoires Solidaires ;

En K€	2024	2023	Evolution en %
Mutualia Grand Ouest	113	64	77%
Mutualia Alliance Santé	138	91	52%
Mutualia Territoires Solidaires	18	15	20%
Total	269	170	58%

A.5. Résultat global

Le résultat global du Groupe Mutualia s'élève à 8 412 K€ pour l'exercice 2024 en augmentation de 3 404 K€ par rapport à l'exercice précédent du fait notamment de la hausse du résultat technique.

En K€	2024	2023
Résultat technique non-vie net	8 257	289
Résultat technique vie net	566	853
Résultat financier non technique	5 818	5 607
Autres éléments non-techniques	-3 095	-1 712
Résultat exceptionnel	57	177
Résultats des autres activités	168	1 150
Impôts sur les sociétés	-3 262	-1 106
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINE	8 510	5 256
Résultat Minoritaire	-98	-169
RESULTAT NET (part du groupe)	8 412	5 088

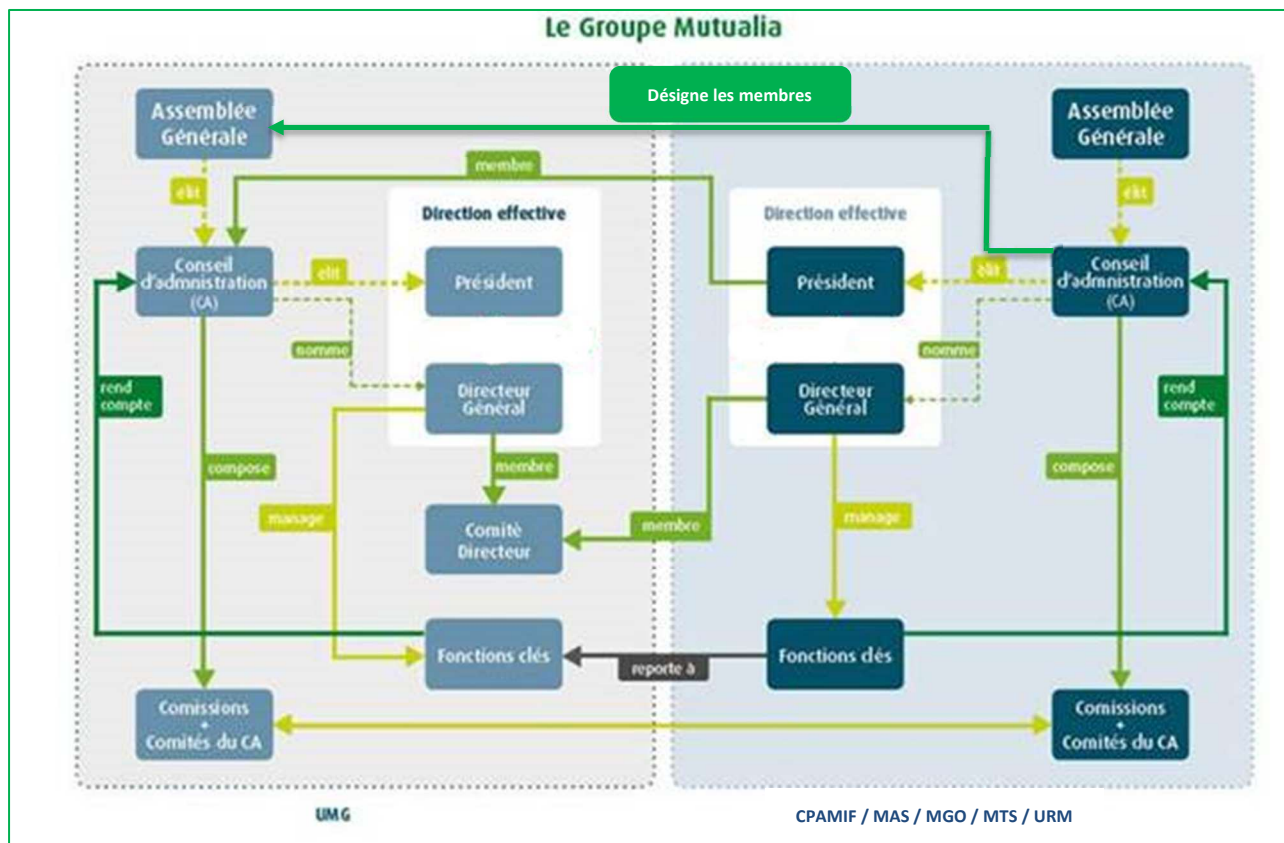
A.6. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à relever concernant l'activité et les résultats du Groupe Mutualia.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia est organisé ainsi :



Le Groupe Mutualia est construit sur des valeurs qu'il s'attache à porter au quotidien.

Ces valeurs ont pour objectif la recherche de l'intérêt des adhérents et pour ambition l'accompagnement tout au long de leur vie : solidarité, proximité, disponibilité.

- Une gouvernance fondée sur des principes démocratiques

Le Groupe Mutualia se distingue des autres organismes assureurs, notamment par son mode de gouvernance mutualiste. Ainsi, les entités du Groupe Mutualia, sont administrées par leurs adhérents.

Les adhérents de chaque mutuelle du Groupe élisent les délégués qui les représentent à l'Assemblée Générale et procèdent à l'élection, parmi les membres participants et les membres honoraires, des administrateurs qui participent au Conseil d'administration. S'agissant de l'Union de Réassurance Mutualia, ce sont les Conseils d'administration des mutuelles adhérentes qui désignent leurs délégués à l'Assemblée générale de l'Union, laquelle élit, parmi ses membres, les administrateurs qui composent son Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de chaque entité désigne alors des représentants en son sein à l'Assemblée générale de l'UMG laquelle procède à l'élection, en son sein, du Conseil d'administration de l'Union Mutualiste de Groupe, entité faîtière du Groupe Mutualia.

Ces principes de fonctionnement démocratiques placent l'adhérent au centre de l'ensemble des décisions du Groupe et structurent le pilotage du Groupe, l'articulation entre ses différents membres et garantissent, grâce à leur cohésion qu'ils génèrent une sécurité mutuelle qui prévoit, entre autres, le déploiement de la solidarité financière en cas de nécessité entre les affiliées.

- Un système de gouvernance structuré et cohérent

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia, regroupe un ensemble d'organisations, de processus formalisés, de communications transverses et de schémas de validation. Ce système, adapté à la bonne gestion des risques des entités du Groupe est en parfaite cohérence avec leurs valeurs mutualistes.

Les décisions opérationnelles de pilotage du Groupe Mutualia et de ses entités sont partagées, débattues et validées selon plusieurs échelons de responsabilités.

Afin de coordonner l'ensemble des prises de décision au sein du Groupe Mutualia, une gouvernance cohérente est organisée autour :

- Du Conseil d'administration et de la Direction opérationnelle qui portent la responsabilité de la définition des orientations stratégiques du Groupe et des moyens de leur mise en œuvre ;
- De Dirigeants Effectifs qui mettent en œuvre la stratégie et peuvent engager leur structure auprès des tiers ;
- Des fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs domaines spécifiques ;
- D'une comitologie favorisant l'échange, la coordination et la complémentarité tant au niveau de chaque entité affiliée qu'au niveau du Groupe dans son ensemble.

Ce système centré sur l'intérêt des adhérents, garantit l'indépendance et participe de la solidité du Groupe, de la transparence et de la collégialité de ces décisions, et donc la rigueur et la pérennité de sa gestion.

Il repose sur et garantit le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est au moins vue par deux personnes ;
- Le principe de la personne prudente : le Groupe veille à ce que les risques pris le soient dans le respect des intérêts des adhérents.

B.1.1. Conseil d'administration

a) Composition du Conseil d'administration

L'Union Mutualiste de Groupe Mutualia ainsi que les entités affiliées sont chacune administrées par un Conseil d'administration dont les membres sont élus par les délégués composant son Assemblée Générale. Ils sont élus pour des mandats :

- D'une durée de deux ans pour l'URM ;

- D'une durée de six ans pour la CPAMIF, MAS, MGO, MTS et l'UMG.

Le renouvellement des Conseils d'administration intervient :

- En intégralité, à l'échéance des mandats, pour l'URM et MTS ;
- Par moitié tous les 3 ans pour la CPAMIF,
- Par tiers, tous les deux ans, pour MAS, MGO et l'UMG.

Les mandats et fonctions détenus par les administrateurs dans d'autres organismes font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul des mandats et du dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en vigueur au sein du Groupe Mutualia.

b) Missions du Conseil d'administration

Les Conseils d'administration du Groupe Mutualia exercent leurs pouvoirs respectifs conformément aux dispositions de leurs statuts, de la convention d'affiliation et de la législation en vigueur.

Le Conseil d'administration de l'Union Mutualiste de Groupe détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe Mutualia et prend toutes les décisions et mesures de contrôle qu'il juge utiles à l'administration et au développement du Groupe. Il exerce pleinement ses obligations de contrôle et de vérification, par l'intermédiaire, le cas échéant, de ses différents comités et commissions.

A ce titre, le Conseil d'administration définit les principes directeurs en matière de stratégie, de prise de risque, de placements et de réassurance du Groupe Mutualia.

Les compétences du Conseil d'administration de l'UMG Mutualia, ainsi que celles des Conseils d'administration de ses entités affiliées sont formalisées dans la politique de Gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération.

c) Les comités et commissions du Conseil d'administration

Pour exercer au mieux ses missions les Conseils d'administration des organismes constituant le Groupe Mutualia s'appuient sur des comités ou des commissions qu'ils constituent en leur sein.

Les comités et commissions sont des instances d'aide à la décision du Conseil d'administration. Ils préparent et approfondissent les travaux sur leur périmètre d'activité en vue d'émettre des avis, propositions ou recommandations au Conseil. Le fonctionnement de chaque comité et commission est précisé dans la politique écrite de Gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération.

<p>Comité d'audit ⁽¹⁾</p>	<p>Le Comité d'audit réalise l'ensemble des missions qui lui sont confiées aux termes de l'article L. 823-19 du Code de commerce et de la politique écrite de gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération du Groupe Mutualia. A ce titre, il est notamment en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suivre les questions relatives au contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes combinés par les Commissaires aux Comptes ; ○ s'assurer du respect par les Commissaires aux Comptes des conditions d'indépendance définies au code de commerce ; ○ suivre l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, notamment en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ; ○ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ; ○ approuver la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce ; ○ procéder à l'examen des rapports narratifs : SFCR et RSR ; ○ émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale ; ○ examiner a posteriori les politiques du contrôle interne, des fonctions conformité et audit interne, de qualité des données. ○ auditionner le Responsable de la Fonction clé Audit interne.
<p>Comité des risques ⁽¹⁾</p>	<p>Le Comité des risques a notamment pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de la conformité ; ○ examiner régulièrement la cartographie des risques ; ○ examiner les indicateurs sur le suivi des risques et le suivi des reporting de risques groupe (notamment ceux de la solidarité financière) ; ○ examiner les politiques écrites de gestion des risques, de gouvernance des produits, de reporting, de souscription, provisionnement, réassurance, de sous-traitance, de continuité d'activité, de gestion de fonds propres ; ○ suivre l'EIRS avec l'examen du rapport EIRS ; ○ auditionner les Responsables des Fonctions clés Gestion des risques, Actuarielle et Vérification de la conformité ; ○ surveiller la situation économique et financière de l'entité ou pour l'UMG, des affiliées.
<p>Commission Finances, Réassurance et Placements ⁽¹⁾</p>	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ examiner la politique écrite de placements du Groupe ; ○ définir et suivre les grandes lignes encadrant les investissements ; ○ définir les lignes directrices encadrant la réassurance ; ○ consolider et suivre les budgets ; ○ suivre le résultat.
<p>Commission Vie et Communication Institutionnelle ⁽¹⁾</p>	<p>Elle est notamment en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suivre le respect des statuts ; ○ suivre le respect de la convention d'affiliation de l'UMG Mutualia ; ○ suivre le respect du règlement intérieur et proposer des modifications ; ○ suivre la gouvernance et réexaminer annuellement le système de gouvernance ; ○ définir et suivre le programme de formation des élus ; ○ définir et suivre la politique de communication institutionnelle ; ○ proposer les éléments relatifs à la politique « Compétence et Honorabilité », intégrée dans la politique écrite de gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération, ○ examiner la politique de prévention et gestion des conflits d'intérêt ; ○ suivre la charte des administrateurs.

Commission stratégie et développement ⁽²⁾	<p>Elle est en charge, au niveau de l'UMG, des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ définir et coordonner les orientations stratégiques du Groupe ; ○ définir et coordonner le cadre de développement technique et commercial du Groupe ; ○ suivre la déclinaison opérationnelle de la stratégie du Groupe à moyen terme ; ○ suivre l'adéquation de la stratégie et du développement entre les niveaux affiliés et Groupe ; ○ assurer une revue de l'évolution de l'environnement, de la concurrence et étudier les perspectives de développement à moyen et long terme.
Commission tarifaire ⁽³⁾	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ définir la méthodologie de tarification ; ○ positionner des taux directeur en vue des simulations budgétaires ; ○ étudier les impacts des évolutions tarifaires ; ○ définir les taux directeurs pour présentation au Conseil d'administration.
Commission sociale et prévention ⁽³⁾	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ promouvoir l'action sociale dans le respect de la solidarité, le mutualisme et l'entraide ; ○ se prononcer sur les dossiers de demande d'aide qui lui sont soumis en tenant compte de critères définis dans le règlement de la commission ; ○ participer à l'organisation et au financement d'actions de prévention.
Commission Partenariat ⁽³⁾	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Coordonner les orientations stratégiques liées au partenariat ; ○ Assurer une revue de l'évolution de l'environnement et étudier les perspectives de développement à moyen et long terme.

⁽¹⁾ Comité/commission existant tant au niveau de l'UMG qu'au niveau des entités affiliées

⁽²⁾ Comité spécifique à l'UMG

⁽³⁾ Comité/commission existant au sein de tout ou partie des entités affiliées

d) Les Conseils d'administration des entités du Groupe Mutualia

Entités	Composition du Conseil d'administration	Evènements marquants sur l'exercice
Mutualia Alliance Sante	36 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ; ○ Renouvellement des désignations de 9 administrateurs à l'Assemblée Générale de l'UMG et de 6 administrateurs à l'Assemblée Générale de l'URM ; ○ Désignation de deux nouveaux membres honoraires pour la MSA Auvergne et la MSA Picardie ; ○ Election de deux nouveaux administrateurs, en remplacement des deux administrateurs sortants qui ne se sont pas représentés.
Mutualia Grand Ouest	29 administrateurs	○ Renouvellement du tiers sortant.
Mutualia Territoires Solidaires	27 administrateurs	○ Aucun évènement marquant à souligner sur 2024 pour le conseil d'administration de MTS.
Union Mutualiste de Groupe Mutualia	26 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cooptation d'un administrateur en cours d'exercice en remplacement d'un poste devenu vacant par perte de la qualité de délégué à l'Assemblée générale. ○ Renouvellement des Commissaires aux Comptes.
Union de réassurance Mutualia	15 administrateurs	○ Cooptation d'un administrateur en cours d'exercice en remplacement d'un poste devenu vacant par perte de la qualité de délégué à l'Assemblée générale.
CPAMIF	13 administrateurs	Il n'y a pas de faits marquants en 2024 pour la CPAMIF concernant son conseil d'administration.

B.1.2. Direction effective

La Direction effective de l'Union Mutualiste de Groupe Mutualia est assurée par :

- Le Président du Conseil d'administration : M. Francis OUVRARD ;
- Le Dirigeant Opérationnel : M. Alain PLOUZENNEC.

Les dirigeants effectifs des entités du Groupe sont les suivants :

Entités	Président du Conseil d'administration	Dirigeant Opérationnel
Mutualia Alliance Sante	M. Dominique RAINTEAU	M. Jérôme REBOUL
Mutualia Grand Ouest	M. Stéphane LUCEREAU	Mme Isabelle GIRAUD
Mutualia Territoires Solidaires	M. Christophe HERVY	M. David SALAT
Union de réassurance Mutualia	M. Stéphane LUCEREAU	M. Alain PLOUZENNEC
CPAMIF	Mme Rolande BEHR	Mme Christèle NANOT

Les dirigeants effectifs sont associés à tous les processus de prises de décisions importantes et stratégiques.

Le Conseil d'administration définit les cas dans lesquels les dirigeants effectifs sont absents ou empêchés de manière à garantir la continuité de la Direction effective de l'UMG ou des entités affiliées.

Le Directeur Général est le Dirigeant Opérationnel. Il est nommé par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le Conseil d'administration lui délègue les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle. Le Directeur Général exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration, dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci et dans la limite de la délégation qui lui est consentie. Il représente l'entité dans ses rapports avec les tiers.

Il participe à la définition de la stratégie, assure la mise en œuvre de la stratégie approuvée par le Conseil d'administration et rend compte de sa gestion devant le Conseil.

Le Groupe opère selon le principe des quatre yeux. Aucune décision significative ne peut être prise par une personne seule. Les décisions sont prises par le Président et la Direction Générale, l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise d'assurance (AMSB) assumant la responsabilité finale du respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives.

B.1.3. Organisation des fonctions clés

Conformément aux exigences de la réglementation Solvabilité II, quatre Responsables de fonctions clés ont été nommés au sein de l'UMG Mutualia :

- **Fonction Audit interne** : conformément à l'article 271 du règlement délégué, elle a notamment pour mission d'évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle interne et des autres composantes du système de gouvernance. Pour cela, elle :
 - établit et met en œuvre un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir qu'elle communique au Conseil d'administration ;
 - émet des recommandations et s'assure du respect des décisions prises sur la base de ces recommandations.
- **Fonction Gestion des risques** : conformément à l'article 269 du règlement délégué, elle a notamment pour mission de :
 - procéder à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité portant notamment sur :
 - le besoin global de solvabilité ;
 - le respect permanent des exigences de capital ;
 - l'écart entre le profil de risque et les hypothèses définies.
 - identifier, évaluer et suivre l'ensemble des risques auxquels le Groupe et ses affiliées sont exposés ;
 - assurer le suivi du système de gestion des risques ;
 - rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller les Dirigeants Effectifs et le Conseil d'administration sur les questions de gestion des risques.
- **Fonction Vérification de la conformité** : conformément à l'article 270 du règlement délégué, elle a notamment pour mission de :
 - conseiller la Direction Effective et le Conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
 - évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations réalisées par le Groupe ou ses affiliées, identifier et évaluer le risque de non-conformité associé ;
 - vérifier la conformité des opérations par la mise en œuvre d'un plan de conformité.

- **Fonction Actuarielle** : conformément à l'article 272 du règlement délégué, elle a notamment pour mission de :
 - garantir la justesse des méthodologies et modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées ;
 - apprécier la suffisance et la qualité des données ;
 - superviser les calculs notamment de provisions techniques et comparer les meilleures estimations ;
 - donner un avis sur les politiques de souscription et de réassurance.

Les entités du Groupe Mutualia ont la possibilité de nommer leurs propres Responsables de fonctions clés ou de faire appel à ceux désignés au niveau de l'Union Mutualiste de Groupe.

Le tableau ci-dessous détaille les Responsables de fonctions clés désignés au sein des différentes entités :

Entités	Audit Interne	Gestion des Risques	Actuarielle	Vérification de la Conformité
Mutualia Alliance Sante	Mme Claire VAN DE WIELE	Mme Lucie LECARDONNEL	Mme Eva AMAR	Mme Samira CHOUPIN
Mutualia Grand Ouest	M. Edgar HENRIQUES jusqu'au 31/03/2024 puis Mme Claire VAN DE WIELE	Mme Johanne CABON	M. Maxime MALAL-BURGUETE	M. Valentin DESFOUX
Mutualia Territoires Solidaires	M. Edgar HENRIQUES	Mme Eva AMAR	M. Sydney VILLEVIEILLE	Mme Carole DELOULME
Union Mutualiste de Groupe Mutualia	M. Edgar HENRIQUES	Mme Eva AMAR	Mme Eva AMAR par interim jusqu'à la nomination de M. César LOPEZ (12/12/2024)	Mme Céline LE GRAND
Union de Réassurance Mutualia	M. Edgar HENRIQUES	Mme Eva AMAR	Mme Eva AMAR par interim jusqu'à la nomination de M. César LOPEZ (12/12/2024)	Mme Céline LE GRAND
CPAMIF	M. Thierry BAUCHER	M. Daniel AIDAN	Mme Eva AMAR	Mme Isabelle VIO

Les Responsables des Fonctions clés ont :

- Un lien direct avec les instances dirigeantes : les Responsables des Fonctions clés ont un accès direct aux Dirigeants Effectifs et au Conseil d'administration. Ils sont par ailleurs auditionnés, a minima, une fois par an par le Conseil d'administration, ou par un comité ou une commission de celui-ci afin notamment de présenter le rapport d'activité lié à la fonction clé occupée ;
- Un positionnement adapté à leur responsabilité dans l'entreprise : afin qu'ils puissent exercer avec objectivité, impartialité et indépendance, les Responsables des Fonctions clé sont, au titre de la fonction clé, directement rattachés au Directeur Général (Dirigeant opérationnel). Ils disposent d'un accès sans restriction à l'ensemble des informations nécessaire à l'exercice de leurs missions et peuvent communiquer avec tout membre de l'organisme ;
- Une indépendance vis-à-vis des fonctions opérationnelles.

Ils répondent par ailleurs aux exigences d'honorabilité et de compétence spécifiées par la politique écrite de gouvernance.

D'un point de vue organisationnel, les Responsables des Fonctions clés de l'UMG ont un rôle de pilotage et de supervision fonctionnelle des Fonctions clés des entités affiliées comme défini dans la politique écrite de gouvernance.

Les Responsables des Fonctions clés de l'UMG fournissent un cadrage annuel des principaux travaux attendus (calendriers, formats, livrables) et mettent en place les dispositifs de contrôle, de maîtrise des risques, de vérification de la conformité en adéquation avec la stratégie et les enjeux du Groupe et de ses entités. Cette cohérence permet à de nombreux travaux réalisés ou en cours de s'appliquer à l'identique à l'UMG et à ses entités affiliées.

Le Responsable de fonction clé de l'UMG supervise la fonction clé de son domaine, au niveau de chaque entité et, s'assure, de la correcte mise en œuvre des attendus grâce :

- à une information préalable du Conseil d'administration de l'UMG en cas de changement du responsable d'une fonction clé d'une entité ;
- à la déclinaison effective des politiques Groupe la concernant ;
- à l'examen annuel du plan de contrôle ;
- aux échanges réguliers avec le Responsable de la Fonction clé de l'entité ;
- au reporting réalisé par chaque Fonction clé de l'entité selon les critères définis par l'UMG (avancement des missions, suivi des tâches) ;
- au respect du cadre de référence méthodologique défini par l'UMG (procédures, politiques écrites,...) ;
- à la communication des rapports et divers livrables produits par les fonctions clés des entités.

La notification à l'ACPR des Responsables des fonctions clés de l'ensemble des entités du Groupe Mutualia se fait dans le respect de la réglementation en vigueur.

B.1.4. Adéquation du système de gouvernance

Au regard des risques portés par le Groupe Mutualia le système de gouvernance mis en place au niveau de l'UMG et de ses entités affiliées est adapté et cohérent avec les caractéristiques de leurs activités.

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia est revu annuellement et fait l'objet d'un suivi régulier au travers :

- des rapports des Fonctions clés ;
- du dispositif de contrôle interne ;
- du dispositif de gestion des risques ;
- de l'élaboration des rapports narratifs ;
- de la mise à jour et de la validation de la documentation et notamment des politiques écrites.

Le Conseil d'administration du Groupe Mutualia dispose ainsi d'une vue d'ensemble pertinente sur l'activité, la gouvernance et le profil de risque de l'organisme.

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia est ainsi adapté à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1.5. Changements et faits marquants survenus sur la période en matière de gouvernance

Au cours de l'exercice 2024, l'Assemblée générale de l'**Union Mutualiste de Groupe**, entité en charge de la combinaison des comptes du groupe, a procédé au renouvellement du mandat de ses commissaires aux comptes, en nommant les cabinets Prim'audit International et KPMG SA pour six exercices.

Le Conseil d'administration a, au mois d'octobre, procédé à la cooptation de M. Patrick BOUSSEAU en remplacement de M. Jean-Yves LEBARBIER dont le mandat avait pris fin avec la perte de sa qualité de délégué à l'Assemblée générale de l'Union Mutualiste de Groupe.

Il a par ailleurs nommé lors de sa réunion du 12 décembre et à effet immédiat un nouveau titulaire de la fonction clé actuarielle du Groupe.

La **mutuelle CPAMIF** continue son intégration au sein de l'UMG Mutualia à laquelle elle s'est affiliée.

Au cours de l'exercice 2024, l'Assemblée générale de **Mutualia Alliance Santé** a procédé au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration. Trois nouveaux administrateurs ont été élus, Mesdames GRIMAUD et JAMMOT, ainsi que Monsieur HEU. Les autres administrateurs ayant été réélus.

Deux nouveaux membres honoraires ont été désignés, Monsieur ROCHE pour la MSA Auvergne et Madame THERON pour la MSA Picardie.

Le Conseil d'administration a procédé au renouvellement des désignations de 9 administrateurs à l'Assemblée Générale de l'UMG et de 6 administrateurs à l'Assemblée Générale de l'URM.

En 2024, **Mutualia Grand Ouest** a renouvelé le tiers sortant et élu 4 nouveaux administrateurs lors de son Assemblée Générale du 18 Juin 2024. Après cette élection, la comitologie a été revue.

Au 1er janvier 2024, les nouvelles fonctions clés actuarielle et conformité ont pris leurs fonctions. Le Conseil d'Administration du 26 Mars 2024 a validé la nomination d'une nouvelle fonction clé audit interne : Mme Claire Van De Wiele, également fonction clé audit interne de Mutualia Alliance Santé, à effet du 1er avril 2024.

Le Conseil d'administration de **Mutualia Territoires Solidaires** n'a pas de fait marquant à souligner pour 2024 en matière de gouvernance.

Le Conseil d'administration de **l'Union de Réassurance Mutualia** a procédé à la cooptation de M. Patrick BOUSSEAU en remplacement de M. Jean-Marie LESCOP dont le mandat a cessé avec la perte de sa qualité de délégué à l'Assemblée générale de l'Union.

Il a par ailleurs nommé à effet du 12 décembre, le nouveau titulaire de la fonction clé actuarielle du Groupe, en qualité de fonction clé actuarielle de l'Union.

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

Les fonctions d'administrateurs au sein du Groupe Mutualia sont gratuites. Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité, les Assemblées Générales ont décidé d'allouer des indemnités au Président et aux administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées. Les administrateurs concernés établissent un compte rendu annuel des activités exercées et du passé au service de la mutuelle qui est annexé au rapport de gestion.

L'UMG Mutualia et ses entités affiliées remboursent aux administrateurs les frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfant conformément aux dispositions de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité.

Le Directeur Général est rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail au sein de son entité de rattachement.

La rémunération des salariés est régie par la convention collective applicable à leur employeur :

- Convention collective de la fédération nationale des employeurs de la mutualité sociale agricole (FNEMSA),
- Convention collective de la mutualité,
- Convention collective des sociétés d'assurance.

La rémunération fixe est prépondérante dans le statut social global des salariés du Groupe Mutualia. Elle est déterminée dans le respect des dispositions conventionnelles, de la grille de rémunération interne, des pratiques de marché, du poste et des compétences du salarié. Elle évolue dans le cadre des dispositions et revalorisations conventionnelles et des augmentations individuelles.

La part variable de la rémunération, demeure minoritaire et est liée à la réalisation d'objectifs économiques, financiers et/ou managériaux.

Les collaborateurs qui interviennent sur des missions de développement commercial du Groupe, bénéficient eux d'un dispositif de primes sur objectifs, fixé annuellement par la Direction sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ce système de primes sur objectifs est conçu de telle sorte à garantir un équilibre entre recherche de la performance individuelle et respect des intérêts des adhérents.

Ces éléments sont formalisés dans la politique écrite de gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération validée annuellement par le Conseil d'administration.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les exigences et les processus mis en œuvre en matière de compétence et d'honorabilité au sein du Groupe Mutualia ont été formalisés dans le cadre d'une politique écrite identique pour l'ensemble de ses entités.

Les dispositions de cette politique s'appliquent aux administrateurs, aux Dirigeants Effectifs ainsi qu'aux Responsables des fonctions clés.

Exigence de compétence

L'analyse de la compétence est principalement réalisée en prenant en compte l'expérience professionnelle, les qualifications acquises et/ou les formations passées et futures.

Le principe de la compétence individuelle s'applique aux Dirigeants Effectifs et aux Responsables de fonctions clés pour leur domaine de responsabilité. La compétence des membres du Conseil d'administration est appréciée principalement au niveau collégial, en s'assurant de manière continue et notamment lors de chaque nouvelle nomination et lors de chaque renouvellement que le Conseil d'administration continue à disposer collectivement des compétences requises.

Au sein du Groupe Mutualia la compétence des Administrateurs, des Dirigeants Effectifs et des Responsables des Fonctions clés est évaluée sur la base des critères synthétisés par le tableau ci-après.

	Domaine de compétences
Administrateurs (évaluation principalement collective)	Assurance et marchés financiers, aspects stratégiques et modèle économique, système de gouvernance, analyse financière et actuarielle, réglementation du secteur de l'assurance.
Dirigeants effectifs	Assurance et marchés financiers, aspects stratégiques et modèle économique relatifs à l'activité, système de gouvernance et compréhension des risques, analyse actuarielle et financière, réglementation du secteur assurantiel.
Responsable Fonction Clé Audit interne	Compétences en méthodologie d'audit interne, connaissances générales sur les activités importantes du Groupe et de ses entités.
Responsable Fonction Clé Gestion des risques	Vision des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion de risque, vision globale de tous les risques de l'organisme et du Groupe

Responsable Fonction Clé Vérification de la conformité	Connaissances du droit assurantiel, compréhension des impacts de tout changement de réglementation
Responsable Fonction Clé Actuarielle	Connaissance et pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières, expérience pertinente sur les normes professionnelles et autres normes applicables au Groupe.

Exigence d'honorabilité

L'honorabilité est analysée au moyen d'extrait du casier judiciaire (production du bulletin n° 3 du casier des personnes concernées), et par une déclaration sur l'honneur de non-condamnation.

Fréquence d'évaluation

L'évaluation des compétences et de l'honorabilité s'effectue d'une part avant la prise (le renouvellement) de fonction / du mandat (au moyen de l'analyse du dossier transmis par chaque candidat, comprenant, de manière obligatoire l'ensemble des éléments permettant de vérifier la satisfaction des exigences de compétence et d'honorabilité) puis tout au long de l'exercice de la fonction / du mandat (transmission périodique d'éléments attestant de l'honorabilité, et évaluation périodique de la compétence).

Par ailleurs conformément à la position 2019-P-01 de l'ACPR, des diligences complémentaires sont menées lorsque la conduite professionnelle ou personnelle d'une personne concernée fait naître des doutes sur le respect de l'exigence d'honorabilité.

B.3. Système de gestion des risques (dont Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)

Le système centralisé de gestion des risques du Groupe Mutualia est décrit dans le cadre d'une politique écrite. Cette politique vise à définir les objectifs généraux du dispositif global de gestion des risques, ainsi que la gouvernance associée.

Elle répond aux exigences réglementaires, demandant aux compagnies d'assurance et aux mutuelles de se doter d'une politique de gestion globale des risques et de politiques écrites.

Cette politique est ensuite déclinée au sein des entités du Groupe, en fonction des classes de risques qui déterminent le profil de risque du Groupe.

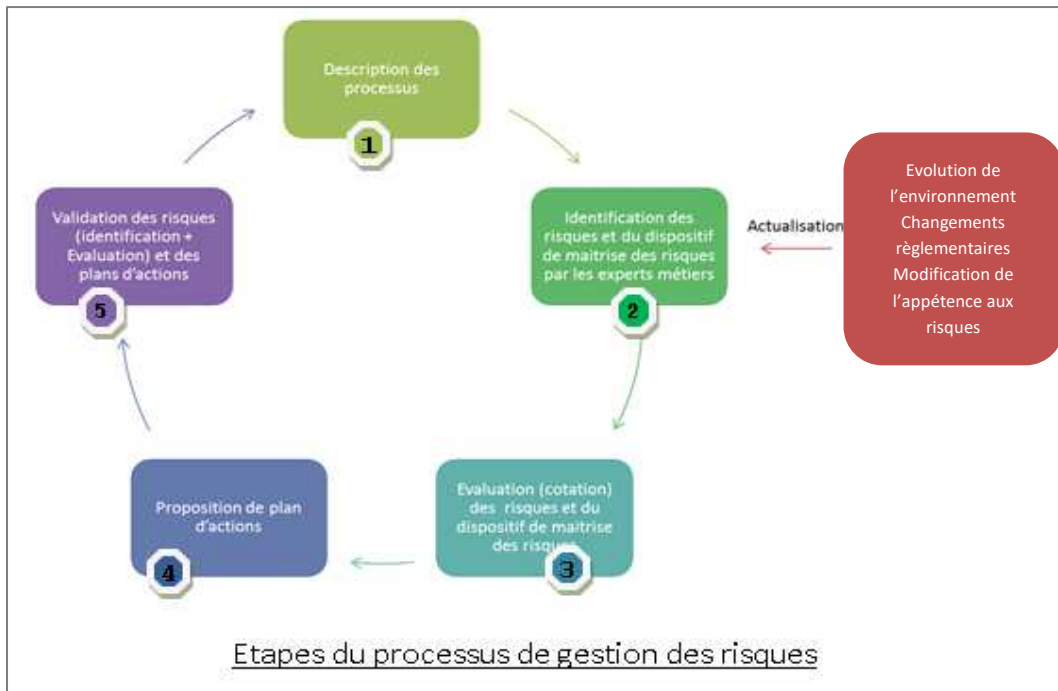
La CPAMIF est entrée dans le Groupe Mutualia a effet du 01/07/2022. Elle intègrera les process présentés ci-dessous de manière progressive durant l'exercice 2023.

B.3.1. Présentation de la démarche globale de gestion des risques du Groupe

Les objectifs de la démarche structurée mise en place par le Groupe Mutualia consistent à élaborer les principes, à définir les rôles, responsabilités, et les mécanismes principaux des dispositifs de gestion des risques.

S'appuyant sur un modèle organisationnel tourné vers la gestion des risques, une gouvernance dédiée est mise en place afin de s'assurer que les organes de direction du Groupe Mutualia et les Fonctions clés, se chargent d'organiser et d'animer le dispositif de gestion des risques. Le processus de gestion des risques est identique pour toutes les entités du Groupe.

Le schéma ci-après présente les étapes principales du dispositif :



B.3.2. Organisation de la gouvernance au sein du Groupe en matière de gestion des risques

Les principes d'organisation de la gouvernance relative à la gestion des risques au sein du Groupe Mutualia sont définis dans la politique de gestion des risques. Ils prévoient notamment les processus de remontée d'informations vers la Direction et le Conseil d'administration en cas de franchissement des seuils de limite ou de tolérance aux risques définis et approuvés par les organes de décisions.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques :

a) Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia définit le niveau d'appétence aux risques et s'assure que celui-ci reflète bien les orientations stratégiques décidées et communiquées au Comité Directeur du Groupe Mutualia.

A cet effet, sont soumis au Conseil d'administration du Groupe Mutualia et à ceux des entités affiliées pour validation et suivi :

- l'ensemble des scénarios adresses à prendre en compte dans l'exercice EIRS ;
- les actions de management identifiées pour chaque scénario adverse ;
- les éléments déclencheurs de l'EIRS ;
- les résultats des exercices EIRS ;
- les reporting sur l'appétence aux risques ;
- le profil de risque ;
- l'ensemble des rapports sur les risques (EIRS, actuariel,...) ;

En outre, le Conseil d'administration :

- participe au processus EIRS et approuve les résultats ;
- promeut la diffusion de la culture des risques ;

- en cas de dépassement d'une limite, met en place les actions de management.

b) Le Comité des risques

Le Comité des risques s'assure de la mise en place et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Il établit avec le Responsable de la Fonction Clé Gestion des risques la cartographie des risques majeurs et la propose pour validation au Conseil d'administration.

Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet un avis sur les politiques écrites de gestion des risques, de reporting, de prévention et gestion des conflits d'intérêts, de gouvernance et de surveillance des produits, de souscription, de provisionnement et de réassurance, et de sous-traitance qu'il a, au préalable, examinées.

c) Le Comité d'audit

Le Comité d'audit contrôle a posteriori l'efficacité de la politique de gestion des risques et de contrôle interne.

Le Comité d'audit organise des missions de contrôle dites de 3^e niveau, décrites dans la partie « B.5 Audit interne ».

d) Le Comité Directeur Groupe

Le rôle du Comité Directeur Groupe, dans le cadre de la gestion des risques consiste à :

- assister les parties prenantes dans la définition de la stratégie de gestion des risques ;
- suivre l'application de la stratégie de gestion des risques ;
- veiller à la prise en compte au sein du Groupe Mutualia des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et par les normes de la profession.

De plus, le Comité Directeur Groupe :

- sur son domaine de compétence exclusive, participe à l'identification des scénarios adverses à prendre en compte dans l'EIRS ;
- sur proposition des responsables métiers et des représentants des Fonctions clés, participe également à la définition des actions de management à mettre en œuvre lors de la survenance de ces scénarios ;
- contribue et approuve la détermination des scénarios ou combinaison de scénarios devant déclencher le processus EIRS non régulier ;
- propose pour validation les actions de management à mettre en œuvre ;
- rapporte ensuite les résultats au Conseil d'administration de l'UMG.

Le Comité Directeur Groupe ainsi que le Conseil d'administration peuvent demander à la Fonction clé Gestion des risques d'autres scénarios propres à l'activité du Groupe Mutualia.

e) La Direction Générale

La Direction Générale veille au respect de la politique définie par le Conseil d'administration en matière de gestion des risques.

Elle s'assure du respect des seuils d'appétence aux risques fixés.

f) Le responsable de la Fonction clé Gestion des risques

Le responsable de la Fonction clé Gestion des risques a en charge la coordination et la centralisation de l'ensemble des tableaux de bord des indicateurs d'appétence, tolérances et limites.

Il possède une vision transversale sur l'ensemble des seuils attribués à chaque catégorie de risque. Sur la base de l'ensemble de ces informations, il est à même de proposer un EIRS exceptionnel.

Il coordonne l'ensemble du processus EIRS en impliquant toutes les parties prenantes jugées opportunes.

Il participe également à la définition des indicateurs de limites, et alerte le Directeur Général ou le Comité Directeur lorsqu'un indicateur de pilotage a dépassé la limite opérationnelle du risque prédéfinie.

Il a en charge la coordination de la rédaction et de la mise à jour de toute la documentation liée au processus EIRS (rapport interne et externe) ainsi que sa présentation au Conseil d'administration.

Les Responsables des fonctions clés Gestion des risques du Groupe Mutualia se réunissent dans un comité technique opérationnel (CTO), piloté par le Responsable de la fonction clé Gestion des risques de l'UMG afin de favoriser le partage d'informations, les échanges de bonnes pratiques et la mise en place de méthodologies de travail communes.

g) Les acteurs externes commissaires aux comptes ou auditeurs externes

Certains intervenants externes participent au système de gestion des risques par l'intermédiaire de diligences liées :

- A la production des informations financières : commissaires aux comptes ;
- Au respect des normes ou nomenclatures spécifiques : auditeurs externes. Les interventions des auditeurs externes, non obligatoires d'un point de vue réglementaire, sont effectuées sur commande spécifique du Groupe Mutualia ou des entités affiliées par l'intermédiaire du Conseil d'administration sur proposition du Comité d'Audit.

B.3.3. Indicateurs d'appétence de limites de risques

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risque global que le Groupe Mutualia accepte de prendre pour répondre à ses objectifs. Il s'agit de l'évaluation quantitative du niveau de risque agrégé que le Groupe Mutualia accepte de prendre sur les risques identifiés sur son profil de risque, en vue de la poursuite de son activité et de son développement.

Elle constitue le point d'équilibre entre les objectifs de développement, de rendement et les risques induits par l'activité des entités du Groupe Mutualia de manière à garantir le maintien de leurs solvabilités respectives.

Le cadre d'appétence du Groupe est défini par le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia.

Le cadre d'appétence des entités affiliées, défini par leurs Conseils d'administration respectifs, s'inscrit dans celui du Groupe.

a) Indicateurs d'appétence

L'appétence aux risques du Groupe Mutualia et de ses entités affiliées a été définie comme une perte correspondant au risque décennal soit une perte de 50% de son besoin global de solvabilité.

b) Fréquence et mise à jour de l'appétence et des limites des risques

Le cadre d'appétence aux risques est mis à jour systématiquement en même temps que le profil de risque. Il fait l'objet d'une révision lorsque les niveaux préalablement définis ne sont pas en ligne avec les objectifs fixés.

La fréquence de mise à jour est a minima annuelle et doit faire l'objet d'une approbation par les instances dirigeantes.

B.3.4. Outils supports au suivi et à la gestion des risques

a) Un outil central : la cartographie des risques

Deux approches ont été retenues par le Groupe Mutualia pour l'identification des risques :

- Une approche dite « Top-down » au travers de l'analyse des risques majeurs ;
- Une approche dite « Bottom-up » (approche par processus) par des travaux dits de « mapping ».

Ces deux approches complémentaires permettent à la fois d'avoir une vision du top management et une vision opérationnelle des risques encourus et ainsi de disposer d'une « cartographie tous risques » essentielle à une gestion efficace.

Les travaux de cartographie tous risques ont pour objet d'identifier, d'évaluer, de classer, de comparer et de hiérarchiser les risques susceptibles d'impacter un produit, une ligne de métier et/ou le Groupe Mutualia dans un souci d'amélioration continue.

b) La base incidents

La démarche de collecte des incidents contribue à la cartographie des risques en permettant :

- d'identifier et de comprendre les incidents rencontrés le plus souvent par le Groupe Mutualia dans le but d'améliorer sa capacité à gérer les risques ;
- de servir de support au processus d'évaluation des risques et au dispositif de maîtrise des risques.

c) Les référentiels

Le Groupe Mutualia procède à l'identification des risques en se basant sur deux référentiels :

- le référentiel des processus du Groupe Mutualia ;
- le référentiel des risques de l'IFACI 2013 (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) publié par le Groupe Professionnel Assurance.

d) Reporting des risques

Dans le cadre de la gestion des risques au sein du Groupe Mutualia, un certain nombre de reporting sont mis en place afin de garantir la transparence entre les entités affiliées et un suivi efficace et permanent des risques.

Dans ce cadre, l'UMG Mutualia réalise et partage notamment avec les entités affiliées :

- Des tableaux de suivi des risques (reprenant les différents indicateurs de suivi des risques) ;
- Un rapport EIRS unique ;
- Une cartographie des risques.

B.3.5. L'EIRS

L'EIRS Groupe est réalisé sur le périmètre de combinaison prudentiel.

a) Présentation du processus EIRS

Le processus EIRS mis en place au sein du Groupe Mutualia, a pour objectif l'évaluation :

- du Besoin Global de Solvabilité pour faire face à tous les risques matériels auxquels le Groupe Mutualia est exposé ou sera amené à être exposé à court/moyen-terme ;
- du respect permanent des exigences de capital et des exigences concernant les provisions techniques ;
- de la significativité de la déviation du profil de risque par rapport aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.

L'évaluation du besoin global de solvabilité est conduite via l'analyse de scénarios et l'exécution de stress tests. Des actions de gestion, en cas de circonstances défavorables, sont identifiées. Leurs impacts sur la solvabilité et les différents indicateurs d'appétence sont déterminés et pris en compte dans la réalisation des scénarios.

Dans le cadre de cet exercice, le Groupe, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels il est soumis et détermine ses besoins de solvabilité.

L'EIRS est un processus de gestion des risques prospectif. Il intègre dans sa démarche, la situation actuelle du Groupe Mutualia, mais aussi toutes évolutions probables de sa situation sur un horizon temporel égal à celui du business plan, soit sur 3 ans.

L'EIRS est un véritable outil de pilotage du Groupe Mutualia qui permet notamment de valider ou amender le plan de réassurance.

b) Documentation et communication autour de l'EIRS

• Le processus EIRS

Chaque processus EIRS au sein du Groupe Mutualia est documenté et archivé.

Cette documentation comprend :

- les étapes de l'analyse des risques ;
- la justification des méthodes et hypothèses utilisées ;
- la description des stress tests réalisés ;
- les résultats et conclusions découlant du processus, à savoir, le besoin global de solvabilité sur la période du business plan et la couverture de ce besoin, mais aussi, les déviations significatives à la formule standard et les plans d'actions éventuels envisagés.

• Le rapport EIRS

Le rapport EIRS est un outil d'aide à la décision à destination du Conseil d'administration. Il permet d'objectiver un certain nombre de décisions. Il donne la possibilité de mettre en cohérence les politiques et stratégies mises en place au sein du Groupe et ses entités affiliées, mais surtout de renforcer le pilotage de l'activité.

Un rapport EIRS est présenté au minimum annuellement au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Des EIRS exceptionnels peuvent également être réalisés par l'UMG Mutualia et par ses entités affiliées, lorsqu'elles estiment que le profil de risque pourrait être modifié de façon significative à la suite de décisions internes ou de facteurs externes et notamment en cas de :

- revue du plan stratégique ;
- lancement d'un nouveau produit ;
- modification de l'organisation (fusion, regroupement, partenariats extérieurs, etc.) ;
- création d'une nouvelle activité ;
- évolution réglementaire impactant l'activité d'assurance ou de réassurance.

Conformément à la réglementation applicable, ces rapports EIRS font l'objet d'une remise systématique à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

c) Choix des scénarios et actions de management

La sélection des scénarios de risques est opérée selon une méthodologie fondée sur un principe de hiérarchisation. Les différents scénarios de risques sont identifiés et hiérarchisés selon leur capacité à éloigner le Groupe Mutualia et ses affiliées de ses indicateurs d'appétence cibles. Cette identification repose sur la cartographie des risques. Deux étapes sont réalisées :

- Ordonnement par chaque entité affiliée des scénarios les plus susceptibles de l'impacter ;
- Détermination d'un score par scénario via une consolidation basée sur :
 - Les rangs attribués aux scénarios par les différentes entités du Groupe ;
 - La contribution du SCR de chaque entité à la somme des SCR de l'ensemble des entités affiliées. Les scénarios obtenant le score le plus élevé sont ainsi retenus.

Pour chaque scénario défini, des actions de management sont éventuellement identifiées. Ces actions de management doivent permettre de revenir à son appétence préalablement définie.

Des scénarios propres à chacune des entités affiliées sont également définis afin de tenir compte de leurs particularités et spécificités.

• Le modèle

La démarche décrite précédemment a servi de base au développement du modèle EIRS et à la création d'un outil spécifique à la réalisation des différents calculs et projections.

Un document formalisant le modèle EIRS du Groupe Mutualia, intitulé « Spécifications fonctionnelles », reprend les spécifications fonctionnelles de l'outil liées à la réalisation de l'exercice EIRS régulier ou non.

• Méthode de projection

L'intégration de l'univers risqué dans le modèle est réalisée selon une approche multi-déterministe. Cette approche consiste à intégrer au modèle, au-delà du scénario central, différents scénarios stressés relatifs aux principaux facteurs de risques du Groupe Mutualia.

Le bilan prudentiel est projeté dans le scénario central en fonction des hypothèses du business plan.

• Stress-tests

Dans le cadre de l'EIRS unique des chocs sont appliqués sur les hypothèses du plan d'affaires et le bilan prudentiel est réévalué.

L'application d'un choc dans le modèle peut se faire :

- soit marginalement ;
- soit de manière combinée, si la nature des chocs le permet.

Pour chaque scénario stressé, l'impact des actions de management sera pris en compte s'il y en a.

L'outil EIRS a été développé de sorte à ce que le Groupe Mutualia, puisse tester différentes modulations d'un même type de scénario et différentes modulations des actions de management correspondantes.

B.4 Système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe Mutualia est fondé sur la définition proposée par le COSO, dans sa version 2013 : « Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil, le management et les collaborateurs d'une entité, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

Le dispositif de contrôle interne est le même pour toutes les entités du Groupe.

B.4.1. Organisation et fonctionnement du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe

Le plan de contrôle interne du Groupe Mutualia a été construit à partir des analyses de risques réalisées par une approche « Bottom-up ». Il s'applique de la même manière, dans toutes les entités du Groupe.

Les résultats des évaluations réalisées dans le cadre du plan de contrôle interne, permettent de s'assurer de la maîtrise des risques et d'identifier des zones de faiblesse et les actions correctives adéquates à mettre en œuvre.

Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de cinq composantes définies par le COSO, détaillées ci-après :

a) Un environnement de contrôle

Il s'agit de l'ensemble des normes, des processus et des structures qui constituent le socle de la mise en œuvre du contrôle interne dans toute l'organisation.

Un référentiel des processus a été formalisé et constitue la base des travaux concernant le contrôle interne.

b) Une évaluation des risques

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement d'occurrence aléatoire survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs de la structure. Pour déterminer la manière dont les risques sont gérés, il est nécessaire de les identifier et de les évaluer.

La cartographie des risques est révisée annuellement.

c) Des activités de contrôle

Il s'agit des actions définies pour apporter l'assurance raisonnable que les instructions pour la gestion des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont mises en œuvre.

Il faut distinguer les contrôles, dits de « premier niveau », réalisés par les équipes opérationnelles, des contrôles de « deuxième niveau », réalisés par le contrôle interne et les contrôles de « troisième niveau » réalisés par l'audit interne.

d) L'information et la communication

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur des informations pertinentes et de qualité.

La qualité et la disponibilité de ces informations repose sur la pertinence des systèmes d'information. Des dispositifs de contrôle ont été mis en œuvre, plus spécifiquement, sur les informations émanant de sources externes (délégués de gestion, établissements financiers...). Des contrôles sont notamment réalisés sur les données transmises par les prestataires en charge de la gestion des actifs des entités du Groupe Mutualia.

e) Le pilotage du dispositif de contrôle interne

Le pilotage du dispositif se traduit par une animation permanente et par la réalisation d'évaluations continues ou ponctuelles, ou une combinaison des deux, permettant de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de son adéquation aux objectifs du Groupe.

Des outils de reporting s'appuyant notamment sur le logiciel de contrôle interne et de gestion des risques, permettent de restituer les évaluations régulières réalisées et de communiquer sur les forces et faiblesses du dispositif de contrôle interne auprès des parties prenantes.

Dans une approche traditionnelle de contrôle interne, le Groupe Mutualia a instauré trois niveaux de contrôles :

- les contrôles de premier niveau, inhérents à la conduite des activités concernent l'ensemble des acteurs ; il s'agit des contrôles réguliers (quotidiens ou hebdomadaires), qu'ils soient manuels ou paramétrés par des logiciels, s'effectuant par ligne de métier ;
- les contrôles de deuxième niveau sont réalisés par le contrôle interne qui évalue principalement les contrôles de premier niveau et qui prend des mesures correctives le cas échéant ; certains de ces contrôles peuvent être portés par l'encadrement ;
- les contrôles de troisième niveau sont du ressort de l'audit interne, fonction qui mène les contrôles périodiques et qui vérifie l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle interne permanent. Il s'agit d'une activité indépendante et objective qui donne une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

B.4.2. Les acteurs du contrôle interne et leurs rôles

L'organisation du dispositif de contrôle interne repose principalement sur les acteurs suivants :

- Le Conseil d'administration ;
- Le Comité d'audit ;
- Le Comité des risques ;
- La Direction Générale ;
- Le Responsable Contrôle interne ;
- La Fonction clé Gestion des risques ;
- La Fonction clé Vérification de la conformité ;
- Les responsables métiers.

B.4.3. Fonction clé Vérification de la conformité

La Fonction clé Vérification de la conformité évalue l'impact des évolutions réglementaires sur les activités du Groupe et de ses affiliées et élabore notamment un plan de conformité qui s'assure que tous les domaines significatifs sont couverts correctement, en prenant en compte leur prédisposition au risque de conformité.

La Fonction clé Vérification de la conformité de l'UMG s'acquitte notamment des missions suivantes :

- assurer la veille juridique ;
- veiller à la bonne application des obligations législatives et réglementaires ;
- établir des analyses évaluant les impacts de l'évolution des normes (produits, gouvernance, pratiques,...) ;
- conseil des organes dirigeants ;
- valider la conformité des produits lors de leur lancement ;
- s'assurer de la conformité des conventions d'externalisation et de sous-traitance nationales et de leur évolution notamment au regard des exigences prudentielles ;
- promouvoir une culture de conformité et d'intégrité ;
- alimenter la cartographie des risques concernant les risques de non-conformité et de réputation ;
- établir le plan de conformité.

Annuellement la Fonction clé Vérification de la conformité propose son plan de contrôle à la Direction Générale pour approbation et réalise un bilan de son activité.

Elle intervient autant que de besoin lors des réunions du Comité des risques et a minima une fois par an pour faire un point d'avancement de ses travaux.

Les Responsables des fonctions clés vérification de la conformité du Groupe Mutualia se réunissent dans un comité technique opérationnel (CTO), piloté par le Responsable de la fonction clé vérification de la conformité de l'UMG afin de favoriser le partage d'informations, les échanges de bonnes pratiques et la mise en place de méthodologies de travail communes.

Ce CTO vérification de la conformité assure la cohérence des travaux et définit les lignes directrices du Groupe en matière de conformité. Dans ce cadre, la politique de conformité Groupe a été élaborée au sein du CTO, puis adoptée par le Conseil d'administration de l'UMG et les Conseils d'administration des affiliées. Cette politique de conformité vise notamment à définir, au niveau du Groupe Mutualia, les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting de la fonction clé vérification de la conformité.

B.5. Fonction clé Audit interne

La fonction clé audit interne assure une mission de contrôle de troisième niveau.

Elle exerce notamment une fonction de vérification sur la gouvernance, les systèmes et opérations de l'ensemble du Groupe, afin d'apporter une expertise objective et indépendante sur la conformité aux dispositions réglementaires et aux orientations données par l'Assemblée générale. Ses objectifs, son rôle, son organisation et ses missions sont décrits et formalisés dans la politique d'audit interne du Groupe adoptée par le Conseil d'administration de l'UMG et les Conseils d'administration des entités affiliées.

La fonction clé audit interne de l'UMG s'acquitte notamment des missions suivantes :

- L'élaboration du plan d'audit pluriannuel à partir de la cartographie des risques pouvant impacter l'activité de l'entité concernée et des compétences spécifiques Groupe ;
- La mise en œuvre opérationnelle du plan d'audit en accord avec l'analyse fine des activités significatives et des risques ;
- La mise en place d'évaluations, de vérifications et de contrôles réguliers au regard des exigences réglementaires et normatives ;
- La réalisation d'audits ponctuels en particulier dans le cadre des mécanismes de prévention prévus dans la convention d'affiliation ;
- L'élaboration, au terme de chaque audit mené, de recommandations à l'attention des instances de gouvernance incluant les actions correctrices à mettre en œuvre ;
- Le suivi de la mise en œuvre effective de ces recommandations ;
- La mise en place de tableaux de bord ;
- L'élaboration du rapport annuel du Responsable de la Fonction clé Audit interne.

Par ailleurs, le Responsable de la fonction clé audit interne de l'UMG est destinataire de tous les rapports d'audit produits par les organismes affiliés ainsi que des documents produits par les autres fonctions clés (cartographie des risques, résultats EIRS, plan de contrôle, méthodes de calcul, etc.).

Les Responsables de la fonction clé audit interne sont indépendants, ne cumulent aucune autre fonction clé et dispose de la disponibilité suffisante pour se consacrer aux missions dévolues à leurs fonctions. Ils sont rattachés hiérarchiquement au Dirigeant Opérationnel de l'entité et de façon fonctionnelle au Comité d'audit.

Les Dirigeants effectifs tiennent compte de la nécessité d'assurer l'indépendance de l'auditeur interne et de lui attribuer les ressources nécessaires pour lui permettre de remplir efficacement ses missions et d'atteindre les objectifs requis.

Les Responsables des fonctions clés audit interne du Groupe Mutualia se réunissent dans un comité technique opérationnel (CTO), piloté par le Responsable de la fonction clé de l'UMG afin de favoriser le partage d'informations, les échanges de bonnes pratiques et la mise en place de méthodologies de travail communes.

Ce CTO audit interne assure la cohérence des travaux et définit les lignes directrices du Groupe en matière d'audit interne.

B.6. Fonction clé Actuarielle

La fonction clé actuarielle est notamment en charge de l'évaluation des provisions techniques, de la supervision des politiques de souscription et de réassurance, de l'appréciation de la suffisance de la qualité des données et du contrôle du caractère approprié des méthodologies utilisées.

La fonction clé actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, des hypothèses et approximations utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées ;
- contribuer à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Le Responsable de la fonction clé actuarielle de chaque entité affiliée réalise un bilan annuel de son activité et propose son plan d'amélioration à la Direction Générale et au Conseil d'administration pour approbation.

L'ensemble de ces travaux permet la rédaction d'un rapport de la fonction clé, transmis et présenté à l'approbation du Conseil d'administration de chacune des entités affiliées.

Les Responsables de fonction clé actuarielle sont exemptes d'influences pouvant compromettre leur capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches leur incombant. Ils ne cumulent aucune autre fonction clé et disposent de la disponibilité suffisante pour se consacrer aux missions dévolues à leurs fonctions.

Le Responsable de la fonction clé actuarielle de l'UMG coordonne les travaux des fonctions actuarielles des entités affiliées en émettant des normes d'application de la réglementation (production d'une trame de rapport actuariel) en contrôlant la conformité des rapports actuariels produits par les entités affiliées, et en pilotant le Comité Technique Opérationnel « Actuariat ».

Ces travaux permettent la rédaction d'un rapport par le Responsable de la fonction clé actuarielle de l'UMG, transmis et présenté pour approbation au Conseil d'administration de l'UMG.

B.7. Politique de sous-traitance

En accord avec les exigences de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009, le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia a adopté une politique écrite relative à l'externalisation d'activités (sous-traitance). Cette politique est répliquée au sein de chacune des entités affiliées à l'UMG.

Conformément à la réglementation en vigueur, la sous-traitance se définit comme un accord conclu entre l'une des entités constituant le Groupe Mutualia, et un prestataire de services, soumis ou non à un contrôle, et en vertu duquel le prestataire exécute, soit directement, soit en recourant lui-même à la sous-traitance, une procédure, un service ou une activité qui serait autrement exécuté par l'entité.

Dans le cadre de son activité, le Groupe Mutualia, a recours à la sous-traitance.

Depuis plusieurs années, le Groupe Mutualia a instauré une stratégie de mutualisation des moyens entre les différentes entités du Groupe afin de permettre la délégation de certaines activités au sein du Groupe. Dans certains cas, et de façon ciblée et justifiée, certaines activités sont déléguées en externe.

La sous-traitance d'une partie de son activité résulte de choix internes propres au modèle de gouvernance du Groupe Mutualia. Les raisons en sont les suivantes :

- **Modèle d'entreprise** : de par son modèle d'entreprise, le Groupe Mutualia sous-traite une partie de ses activités. En effet, la structure n'a pas la possibilité de gérer en propre l'ensemble de ses activités « cœur de métier ». La sous-traitance est donc un choix permettant de déléguer certaines parties d'activités pour des raisons stratégiques.
- **Rentabilité** : le Groupe Mutualia peut choisir de sous-traiter certaines activités pour des raisons économiques : sous-traiter certaines activités permet de réduire les coûts et donc d'améliorer la rentabilité (ex : actes de gestion « simples »).
- **Ressources** : le Groupe Mutualia peut avoir recours à la sous-traitance car le Groupe ne dispose pas des ressources en interne (outils et personnel), ou pour assurer une flexibilité (notamment en cas de suractivité).

- **Savoir-faire** : le Groupe Mutualia peut sous-traiter des activités pour lesquelles il ne possède pas le savoir-faire, tout en veillant à gérer les risques liés à cette absence de maîtrise.
- **Réduction des risques** : la sous-traitance peut être une opportunité pour réduire les risques.

Parmi les activités sous-traitées, certaines sont considérées, conformément aux dispositions de l'article R.354-7 du Code des assurances comme étant des activités critiques. La sous-traitance de ces activités doit, en application des dispositions de la politique écrite de sous-traitance, être autorisée par le Conseil d'administration de l'entité concernée.

Les activités sous-traitées considérées comme critiques pour le Groupe Mutualia sont les suivantes :

▪ **Les calculs réglementaires Solvabilité II**

Le Groupe Mutualia et ses affiliées mènent les travaux de calculs réglementaires avec un cabinet d'Actuariat de place qui fournit les outils de calculs pour le pilier 1 et pour l'EIRS.

▪ **Gestion de portefeuille et investissement des actifs**

Une partie de la gestion des portefeuilles et des investissements des actifs est déléguée à un prestataire financier. Celui-ci fournit un reporting trimestriel des positions du portefeuille de manière à pouvoir suivre l'évolution du portefeuille qu'il gère.

▪ **La gestion des contrats, des cotisations et des prestations**

L'activité de gestion des prestations et des cotisations est principalement déléguée aux caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA) des départements couverts par les mutuelles du Groupe Mutualia. Cela concerne la majeure partie des adhérents des mutuelles Mutualia.

▪ **La maintenance des Systèmes d'information et le stockage des données**

Cette compétence est déléguée par les entités affiliées, au Service Informatique de l'UMG Mutualia laquelle en subdélègue la réalisation à l'hébergeur SIGMAP.

▪ **L'Audit Interne**

Le Responsable de la fonction clé audit interne de l'UMG délègue la réalisation opérationnelle des missions à des auditeurs indépendants et compétents.

L'examen des prestataires avant contractualisation ainsi, que le suivi régulier des sous-traitants font l'objet d'un contrôle à plusieurs niveaux dans le cadre du dispositif global de contrôle interne :

- Contrôle permanent et pilotage du délégataire par les directions opérationnelles en charge des fonctions sous-traitées,
- Contrôle par les fonctions conformité, actuariat, gestion des risques,
- Contrôle périodique par les fonctions audits interne du Groupe.

Le Conseil d'administration reçoit annuellement un reporting de performance des activités et fonctions sous-traitées.

B.8. Autres informations

Aucune autre information significative susceptible d'impacter le système de gouvernance du Groupe Mutualia n'est à relever.

C. PROFIL DE RISQUE

En tant qu'entreprise d'assurance, l'activité du Groupe Mutualia consiste, par nature, à créer de la valeur en gérant des risques.

Les risques auxquels le Groupe Mutualia est exposé sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est proposé par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'administration.

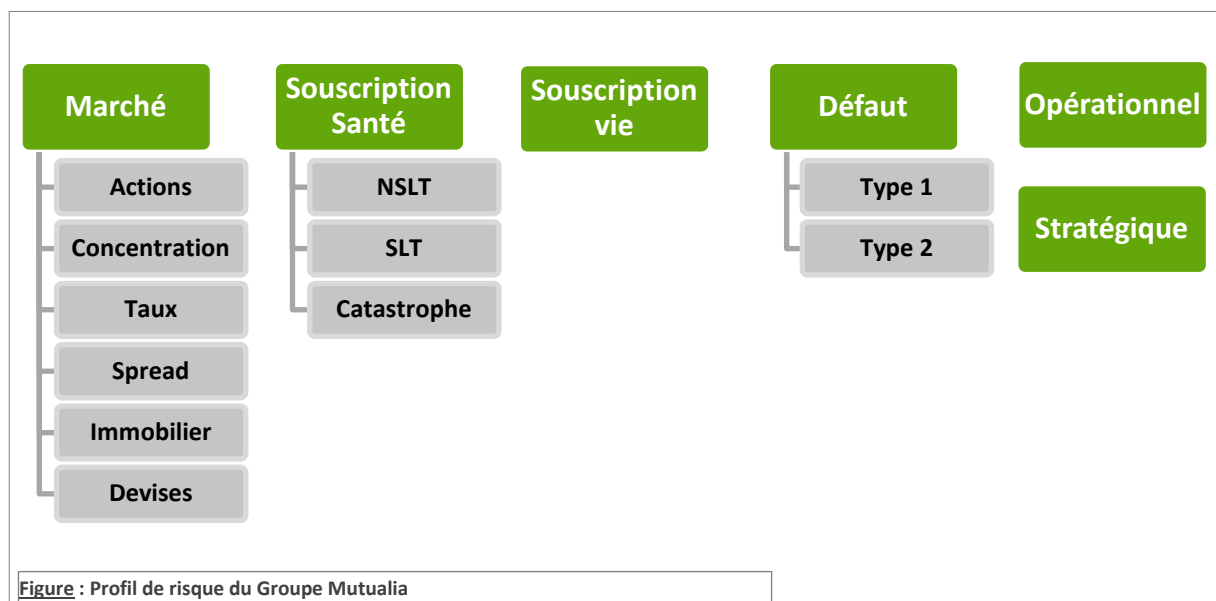
Le portefeuille d'engagements d'assurance et le portefeuille d'actifs financiers, l'organisation et l'environnement économique, réglementaire et financier du Groupe Mutualia sont autant de sources de risques, analysées et suivies de manière permanente dans le cadre des dispositifs de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre au sein du Groupe.

Ces risques sont portés par les entités affiliées, les éléments de maîtrise, de réduction ainsi que tout autre sujet de pilotage (dispositifs de contrôle et de maîtrises des risques, politiques écrites Groupe...) étant ceux définis et approuvés au niveau de l'UMG Mutualia, déclinés au sein de chaque entité.

Les risques du Groupe Mutualia sont quantifiés à partir des calculs de capital de solvabilité requis réalisés sur la base de la formule standard, selon une méthodologie et des paramètres encadrés par la réglementation pour refléter le profil de risques de la plupart des entreprises d'assurance et de réassurance du marché européen. Les analyses menées à travers les exercices d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS) des entités affiliées démontrent que la formule standard est globalement adaptée au profil de risque du Groupe Mutualia.

Le profil de risque du Groupe Mutualia inclut par ailleurs des risques non évalués par la formule standard, suivis et gérés dans le cadre du dispositif global de gestion des risques.

Le profil de risque du Groupe Mutualia, est construit sur la base des modules et sous-modules de risques suivants, en regard de la formule standard définie par la Directive Solvabilité 2 et précisée par l'ACPR :

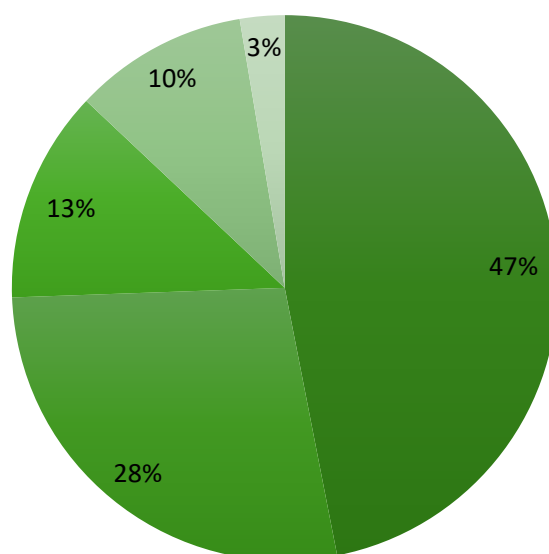


Le Groupe Mutualia est exposé en premier lieu au risque de souscription non-vie puis au risque de marché, ces deux risques représentant près de 75% du capital requis de solvabilité de base (BSCR) avant effet de diversification.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du capital de solvabilité requis avant diversification par module de risques :

Répartition du capital de solvabilité requis par modules de risques au 31/12/2024

■ SCR Santé ■ SCR Marché ■ SCR Contrepartie ■ SCR Opérationnel ■ SCR Vie



C.1. Risque de souscription

C.1.1. Identification du risque de souscription au sein du Groupe Mutualia

Les activités exercées par le Groupe Mutualia l'exposent à des risques d'assurance liés à :

- une tarification inadaptée aux garanties assurées : les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ;
- un provisionnement inadapté : les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes ;
- ou dans une moindre mesure, un risque de catastrophe : incertitude liée à la survenance d'événements extrêmes et exceptionnels.

Le risque de souscription du Groupe Mutualia provient principalement de l'activité santé des entités affiliées mais également des autres risques non-vie (incapacité et invalidité) et vie (vie entière et maintien de la garantie décès dans le cadre des contrats prévoyance).

Au 31 décembre 2024, le SCR de Souscription Santé du Groupe Mutualia s'élève à 66 190 K€, le SCR Vie s'élève à 3 726 K€ avant absorption par la provision pour participation aux excédents.

Le SCR souscription santé non-vie (NSLT) a augmenté de 1 032 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement du développement de l'activité sur cette branche, ainsi que d'une augmentation des volumes des provisions.

En parallèle, le SCR souscription santé similaire à la vie (SLT) augmente légèrement sur l'exercice. En effet, le SCR Santé similaire à la vie passe de 32,9 K€ au 31 décembre 2023 à 34,4 K€ au 31 décembre 2024.

Le SCR souscription vie est en forte augmentation sur l'exercice passant de 2 868 K€ au 31 décembre 2023 à 3 726K€ au 31 décembre 2024. Cela résulte du développement de cette activité et de la hausse des frais entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024.

C.1.2. Mesure du risque de souscription

L'exposition du Groupe Mutualia aux risques de souscription est évaluée annuellement, en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire en agrégeant les sous modules qui composent le risque vie et non vie.

Le risque de souscription en santé non-vie est obtenu en agrégeant les deux sous-modules de risques qui le composent :

- **Primes et Réserves**

Le risque de primes, c'est-à-dire de sous-tarification des contrats, résulte de l'incertitude liée à la modélisation des sinistres non encore survenus. Il se manifeste par une insuffisance des provisions de primes (définies au chapitre D. du présent rapport).

Le risque de réserves résulte de l'incertitude liée à la modélisation des sinistres déjà survenus. Il se manifeste par une insuffisance des provisions de sinistres (définies au chapitre D. du présent rapport).

- **Cessation**

Le risque de cessation, ou risque de rachat, résulte de l'incertitude liée à la modélisation du comportement des assurés et des cédantes le cas échéant. Une mauvaise anticipation des comportements d'exercice de telles options se manifeste par une insuffisance des provisions de primes.

Le risque catastrophe en santé est obtenu en agrégeant les 3 sous-modules de risque qui le composent :

- **Risque d'accident de masse**

Le risque d'accident de masse correspond au risque de concentration d'un grand nombre de personnes en un même lieu et au même moment, entraînant de nombreux décès accidentels, incapacité/invalidité et traumatismes, avec un impact important sur le coût des traitements médicaux.

- **Risque de concentration d'accidents**

Le risque de concentration correspond à une concentration des expositions dans des lieux densément peuplés entraînant une concentration de décès accidentels, de cas d'incapacité/invalidité et de traitements médicaux en cas de traumatisme.

- **Risque de pandémie**

Le risque de pandémie modélise le risque résultant d'une pandémie affectant la population.

Le risque de souscription en santé vie est calculé pour les garanties invalidité. Il est obtenu en agrégeant les sous-modules de risque qui le composent :

- Longévité

Le risque de longévité est le risque financier associé au fait que les individus vivent en moyenne significativement plus longtemps que prévu.

- Frais

Le risque de frais est le risque financier associé à une dérive des frais.

Le risque de souscription vie est obtenu en agrégeant les quatre sous-modules de risque qui le composent :

- Mortalité

Le risque de mortalité est le risque financier associé au fait que les individus vivent en moyenne significativement moins longtemps que prévu.

- Frais

Le risque de frais est le risque financier associé à une dérive des frais.

- Catastrophe

Le risque de catastrophe résulte de l'incertitude liée à la survenance d'évènements extrêmes et exceptionnels, après prise en compte du programme de réassurance.

- Rachat

Le risque de rachat est le risque financier résultant de la fluctuation affectant le niveau ou la volatilité des taux de cessation, de renouvellement ou de rachat des contrats.

C.1.3. Maîtrise et atténuation du risque de souscription

L'activité du Groupe Mutualia est encadrée par une politique de souscription, réassurance et provisionnement Groupe, déclinée au niveau de chaque entité, qui permet de maîtriser et d'atténuer le risque de souscription.

L'analyse de la rentabilité des produits, la sélection des risques et leur suivi sont les principales techniques de réduction des risques de souscription, mises en œuvre par le Groupe. L'élaboration d'un programme de réassurance adapté à l'activité et aux risques du Groupe Mutualia permet également d'atténuer l'exposition aux différents sous-modules qui composent le risque de souscription.

Certains engagements sont ainsi réassurés par le biais de cessions internes au Groupe (pour Mutualia Alliance Santé, Mutualia Territoires Solidaires et Mutualia Grand Ouest) et / ou externes (pour l'Union de Réassurance Mutualia principalement), dans le respect de la politique de réassurance Groupe et des dispositions de la convention d'affiliation au Groupe Mutualia. La politique de réassurance Groupe vise à définir les besoins de protection des portefeuilles des entités du Groupe et à en organiser la mise en œuvre.

Les fonds propres du Groupe Mutualia sont suffisants pour couvrir le capital de solvabilité requis pour les activités santé et vie. Dans ce contexte, le Groupe n'envisage pas la mise en place d'autres méthodes de transfert de risque.

Le SCR souscription santé représente 47% du capital de solvabilité requis de base, avant diversification.

Le SCR souscription vie représente 3% du capital de solvabilité requis de base, avant diversification.

C.1.4 Evaluation prospective du risque de souscription

Le risque de souscription est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Identification du risque de marché au sein du Groupe Mutualia

Les cotisations perçues par le Groupe Mutualia, en contrepartie de son activité de souscription, sont placées sur les marchés financiers dans le respect de la politique d'investissement du Groupe Mutualia. Il en résulte un risque de marché qui se définit comme le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de réalisation des actifs et des passifs financiers.

La composition du portefeuille d'investissements par classe d'actif, présentée dans la section A.2. du présent rapport, ainsi que la composition de l'actif du bilan en valeur économique, présentée en annexe, donnent la mesure des expositions au risque de marché du Groupe Mutualia.

Conformément à ses principes de gouvernance et de fonctionnement, le Groupe Mutualia investit l'ensemble de ses actifs dans le respect du principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive Solvabilité II, en tenant compte de la nature de ses activités et de son exposition au risque à long terme.

Ainsi les placements du Groupe Mutualia sont principalement concentrés sur des placements à faible risque, et des placements à maturité courte (3 à 5 ans) avec possibilité de vente ou de reprise à tout moment.

La politique d'investissement du Groupe, déclinée au niveau de chaque entité affiliée, contribue à la maîtrise des risques et au respect du principe de la personne prudente (limites fixées par classe d'actifs / émetteur / ...).

De plus des mesures ont été mises en place pour prévenir tout conflit d'intérêt et sécuriser le processus en cas de nouveau type d'investissement.

L'essentiel du portefeuille de placement du Groupe Mutualia est ainsi constitué d'obligations, d'actions et d'organismes de placements collectifs.

Compte tenu de ses placements, le Groupe Mutualia est exposé aux risques de marché suivants :

- risque immobilier ;
- risque de taux ;
- risque de spread ;
- risque action ;
- risque de change ;
- risque de concentration.

C.2.2. Mesure du risque de marché

Le Groupe Mutualia mesure le risque de marché en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire agréant les différents sous-modules de risques identifiés ci-dessous :

- **Taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt résulte de la sensibilité des actifs et des passifs en valeur de marché au bilan, aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt sans risque.

Il correspond au montant maximal des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par des chocs, à la baisse et à la hausse, affectant le niveau de passif et d'actif.

Le risque de taux d'intérêt représente 12% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché, et avant diversification. Ce risque reste relativement stable par rapport à l'année dernière.

- **Action**

Le risque action résulte de la sensibilité des actifs au bilan, à une baisse de la valeur de marché des actions et participations en portefeuille. Il correspond au montant des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par une combinaison de chocs à la baisse affectant la valeur des actifs concernés.

Le risque action représente 28% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il est en augmentation de 12% par rapport à l'exercice précédent. Ceci est principalement dû à la hausse des participations combiné à une hausse de la pénalité appliquée au calcul du risque à la suite de la mise à jour de l'ajustement symétrique au 31/12/2024 (+1,4 points).

- **Marge de crédit ou « Spread »**

Le risque de « spread » résulte de la sensibilité des actifs au bilan aux changements affectant la marge de crédit ajoutée à la courbe des taux sans risque lors de la valorisation des obligations et prêts en portefeuille. Il correspond au montant maximal des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par des chocs instantanés, à la baisse et à la hausse, affectant le niveau de la marge de crédit.

Le risque de spread représente 21% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il est en hausse de 4% par rapport à l'exercice précédent en raison notamment de la hausse de la durée du fait du renouvellement d'une partie du portefeuille obligataire.

- **Immobilier**

Le risque immobilier résulte de la sensibilité des actifs au bilan à une baisse de la valeur de marché des actifs immobiliers en portefeuille. Il correspond au montant des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par une chute instantanée de la valeur des actifs concernés.

Le risque immobilier représente 28% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il connaît une hausse de 3% par rapport à l'exercice précédent du fait de la hausse de 1,9 M€ de la valeur de marché des investissements immobiliers du Groupe.

- **Change**

Le risque de change résulte de la sensibilité des actifs et des passifs en valeur de marché au bilan aux changements affectant les cours de change. Il correspond au montant maximal des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par des chocs instantanés, à la baisse et à la hausse, affectant les taux de change des devises relatives aux actifs concernés.

Le risque de change représente moins de 1% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché, et avant diversification. Ce risque reste relativement stable par rapport à l'année dernière.

- **Concentration**

Une diversification insuffisante du portefeuille d'actifs et des émetteurs de ces actifs génère, pour l'entité, un risque complémentaire aux risques de marché (action, taux, spread et immobilier), mesuré par le sous-module concentration de la formule standard.

Le risque de concentration représente 11% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il est en forte augmentation par rapport à l'exercice 2023 du fait d'une concentration au niveau groupe sur une Exposition Unique.

Au 31 décembre 2024, le SCR marché pour le Groupe Mutualia s'élève à 39,2 M€ contre 36,6 M€ l'année précédente. Il représente 28% du capital de solvabilité de base, requis avant diversification.

Le SCR marché est en hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent, principalement liée à la hausse du SCR action.

C.2.3. Maîtrise et atténuation du risque de marché

La politique d'investissement du Groupe Mutualia encadre la stratégie d'investissement des entités affiliées.

La stratégie d'investissement définie par le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia a pour objectif de dégager la meilleure performance économique à long terme tout en respectant les exigences tenant à :

- la préservation du capital,
- la maîtrise des risques financiers,
- et, à la transparence des investissements réalisés.

Les Commissions Finances, Réassurance et Placement créées par les Conseils d'administration des entités affiliées du Groupe Mutualia réalisent la sélection des placements dans le respect des dispositions de la politique de placement validée en Conseil d'administration de l'UMG (qui introduit notamment des limites d'exposition en matière de supports et d'émetteurs à risque) et du cadre général d'appétence aux risques.

Afin de s'assurer notamment que le profil de risque reste compris dans une fourchette acceptable pour le Groupe Mutualia, tout en respectant le principe de la personne prudente, le responsable de la gestion d'actifs est tenu de respecter à tout moment les limites de risques « investissement » définis dans la politique écrite de placement du Groupe.

Dans le cadre du dispositif de contrôle interne, un suivi des placements et indicateurs du risque de marché est régulièrement réalisé.

Enfin, dans le cadre du processus EIRS des entités affiliées du Groupe Mutualia, des scénarios alternatifs au scénario central sont appliqués afin de contrôler, sur l'horizon de projection, la solvabilité de l'entité.

Les résultats de ces différents exercices ont permis de démontrer la résilience du ratio de couverture du capital de solvabilité requis des entités dans des circonstances très défavorables affectant les marchés financiers.

Au 31 décembre 2024, le Groupe ne possédait aucune position hors bilan soumise au risque de marché ni contrat de sûreté.

C.2.4 Evaluation prospective du risque de marché

Le risque de marché est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS.

C.3. Risque de crédit

C.3.1. Identification du risque de défaut de contrepartie au sein du Groupe Mutualia

Dans le cadre de ses activités de souscription, toute entité affiliée peut décider de céder à des réassureurs tout ou partie des risques qu'elle a souscrits, dans une logique d'atténuation des risques. Toute défaillance des réassureurs expose donc l'entité affiliée (cédante) à la perte possible de la créance que constitue la part des réassureurs dans la charge des prestations.

D'autres créances naissent des opérations courantes de gestion de l'entité affiliée ou de sa trésorerie (créances auprès d'adhérents, avoirs bancaires, paiements à recevoir d'intermédiaires, etc...). Toute défaillance des contreparties et débiteurs expose donc l'entité affiliée à des pertes possibles.

Au 31 décembre 2024, le risque de défaut de contrepartie du Groupe Mutualia s'élève à 17,8 M€ contre 15,7 M€ au précédent exercice.

C.3.2. Mesure et maîtrise du risque de défaut de contrepartie

Le risque de crédit est mesuré en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire agréant deux types d'expositions :

- **Expositions de type 1**

Le risque de défaut de type 1 résulte des pertes possibles en cas de défaut ou de détérioration de la qualité de crédit des contreparties du Groupe Mutualia, durant les douze mois à venir, concernant principalement ses contrats d'assurance, ses avoirs bancaires ainsi que ses dépôts auprès de cédantes.

Les montants inscrits dans les postes « Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance », « créances nées d'opérations de réassurance » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » au bilan prudentiel, en annexe du présent document, fournissent une mesure des expositions au risque de défaut des entités affiliées du Groupe et des contreparties bancaires.

- **Expositions de type 2**

Le risque de défaut de type 2 résulte des pertes possibles en cas de défaut ou de détérioration de la qualité de crédit des contreparties du Groupe Mutualia, durant les douze mois à venir, concernant principalement ses paiements à recevoir d'intermédiaires, ses créances sur les preneurs d'assurance, ses prêts hypothécaires et toute autre créance.

Afin de maîtriser le risque de défaut de ses partenaires, le Groupe Mutualia apporte une attention particulière à leur qualité et fiabilité lors de la sélection, puis suit leur solidité financière, tout au long de la relation contractuelle. Par ailleurs, conformément aux principes de fonctionnement du Groupe Mutualia,

la mise en œuvre de traités de réassurance est encadrée au niveau du Groupe et permet l'application de mesures d'atténuation du risque.

Au 31 décembre 2024, les principales contreparties du Groupe Mutualia présentent un caractère suffisamment diversifié pour que la perte en cas de défaut, estimée pour chaque placement, ne constitue pas, au regard du niveau des fonds propres du Groupe, un montant de nature à menacer sa solvabilité.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Identification du risque de liquidité au sein du Groupe Mutualia

La liquidité des placements d'une entreprise d'assurance doit permettre une disponibilité permanente desdits placements sans risque de perte financière dans un contexte défavorable.

L'article R. 352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « *le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles* ». Ainsi, le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements du Groupe.

Dans le cadre de l'activité du Groupe Mutualia, il s'agit essentiellement pour les Mutuelles du Groupe, de la capacité à liquider les prestations dues à leurs adhérents et, pour l'Union de Réassurance Mutualia, à régler les soldes de réassurance aux cédantes.

C.4.2. Mesure et maîtrise du risque de liquidité

La gestion de trésorerie au sein du Groupe Mutualia est basée sur le profil de trésorerie prévisionnelle construit en fin d'année par les services financiers des entités affiliées.

En fonction des niveaux de taux d'intérêt court terme proposés, le placement de la trésorerie est arbitré entre :

- les dépôts sur les comptes à vue bancaires rémunérés ;
- la souscription de dépôts à terme étagés par échéance en fonction de l'écoulement de la trésorerie prévisionnelle ;
- le placement sur des OPCVM de trésorerie.

Le niveau minimal de trésorerie disponible est jugé suffisant pour faire face à toute exigence de remboursement compte tenu des engagements portés par le Groupe Mutualia. Il n'est donc pas nécessaire, en l'état actuel des engagements, d'augmenter le portefeuille court terme par réallocation d'une part du portefeuille long terme.

C.4.3 Evaluation prospective du risque de liquidité

Le risque de liquidité est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS. Il est non significatif et bien encadré.

C.4.4 Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le Groupe Mutualia ne calcule actuellement pas le bénéfice attendu inclus dans les primes futures.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1 Identification du risque opérationnel

L'article R. 352-1 du Code des assurances définit le risque opérationnel comme : « *le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.* » Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition couvrent ceux d'origine humaine ou naturelle. En complément, l'article R. 352-2 du même code précise que le risque opérationnel comprend « *les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques, ni les risques de réputation* ».

Le risque opérationnel est appréhendé de manière qualitative, et mesuré en exploitant la formule standard selon une approche forfaitaire en fonction du niveau d'activité du Groupe Mutualia.

C.5.2 Maîtrise du risque opérationnel

Le dispositif de contrôle interne, le dispositif de vérification de la conformité ainsi que le dispositif d'audit interne, détaillés au chapitre « B. Système de gouvernance » du présent rapport, sont les outils privilégiés d'atténuation des risques opérationnels.

Ils contribuent à la maîtrise et à l'évaluation des processus internes, de leur implémentation et de leur contrôle.

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles et, est matérialisé au sein d'une cartographie des risques. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation sont remontés dans un outil dédié. L'identification de risques opérationnels majeurs fait systématiquement l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

Au 31 décembre 2024, le SCR opérationnel du Groupe Mutualia s'élève à 14,6 M€ en hausse de 1,8 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait du développement des activités du Groupe.

C.5.3 Evaluation prospective du risque opérationnel

Le risque opérationnel est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS.

Les impacts des risques opérationnels sont mesurés en termes d'image ou de conséquences financières, à travers la cartographie des risques opérationnels. Celle-ci permet d'identifier les processus critiques, porteurs de risques importants, et les plans d'actions nécessaires pour en améliorer la maîtrise.

C.6. Autres risques importants

Le Groupe Mutualia est également exposé à des risques stratégiques, législatifs, réglementaires et judiciaires non appréhendés dans la formule standard :

- **Les risques stratégiques** résultent de décisions prises dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'entreprise et qui présentent un caractère inapproprié au regard de son environnement économique et concurrentiel. Ces risques, par nature non quantifiables, font l'objet d'un suivi particulier par les Directeurs Généraux du Groupe ;
- **Les risques législatifs, réglementaires et judiciaires** résultent d'évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles pouvant impacter la situation financière, la situation prudentielle ou l'activité de l'entreprise. Le dispositif de vérification de la conformité et de veille réglementaire contribue à anticiper et à atténuer ces risques.

C.7. Autres informations

Aucune autre information significative, ou qualifiée comme telle par le Groupe, susceptible d'impacter le profil de risque du Groupe Mutualia n'est à mentionner.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité II du Groupe Mutualia ont été valorisées, conformément aux normes prudentielles, à des montants pour lesquels ces dernières pourraient être échangées dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales entre parties informées et consentantes.

Le bilan Solvabilité II diffère donc du bilan comptable en norme sociale, qui inclut des éléments de valorisation avec un certain degré de prudence. De plus, les normes sociales comptabilisent des valeurs historiques alors que la norme Solvabilité II est fondée sur des valeurs de marché incluant notamment une estimation des profits futurs.

La méthode de consolidation retenue est la première méthode, citée à l'article 230 de la directive 2009/138, et correspondant à la méthode fondée sur la consolidation comptable.

Les valorisations obtenues en application de ce principe figurent en annexe de cette partie du rapport.

D.1. Actifs

Dans les comptes sociaux, la valorisation des titres est réalisée, conformément aux principes comptables français.

La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel Solvabilité II a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable d'assurance et le bilan Solvabilité II publié par l'ACPR le 28 octobre 2016.

L'actif est constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs.

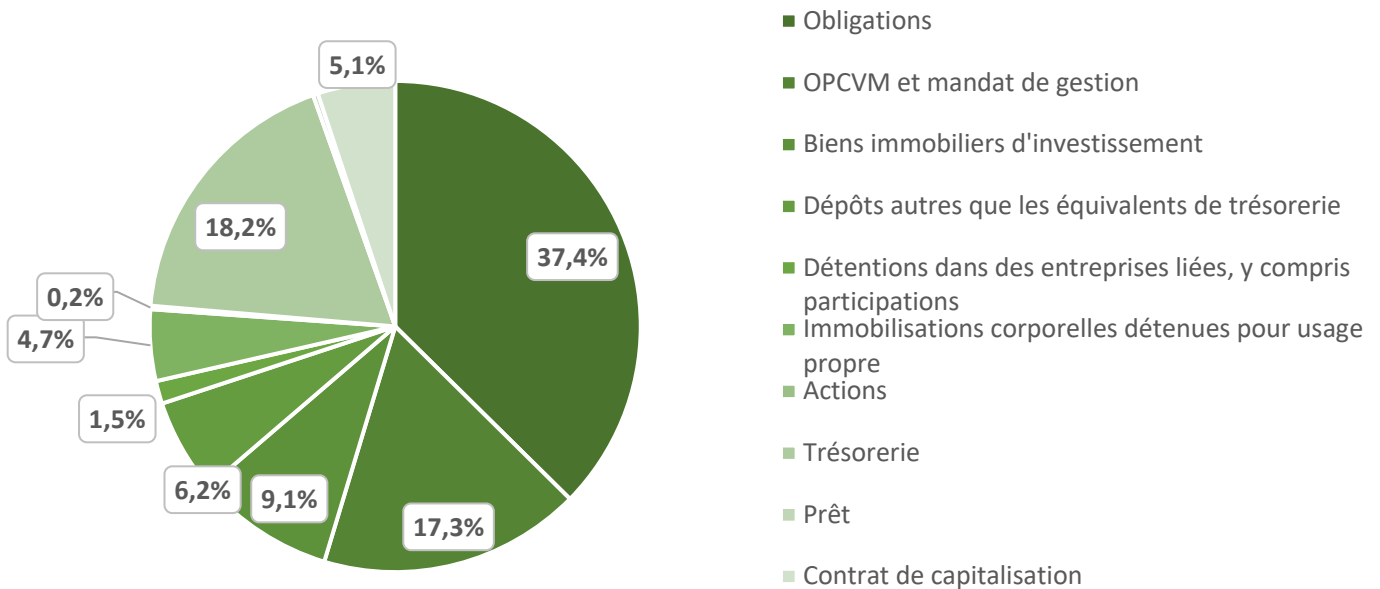
Conformément à la méthodologie de combinaison retenue, la liste des actifs détenus par le Groupe Mutualia correspond à la concaténation des actifs de toutes les entités du Groupe, de laquelle les relations intra-groupes sont éliminées. Les éléments d'actifs des entreprises du Groupe présentant un lien avec une autre entreprise du Groupe sont donc retraités. L'ensemble des actifs apparaissant au bilan des entreprises non-assurantielles est également intégré.

La méthode de valorisation des provisions techniques cédées est similaire à celle des provisions techniques présentée en section D.2.

D1.1. Les placements

Les placements du Groupe Mutualia représentent 361,4 M€ en valeur prudentielle et sont répartis comme suit :

Répartition des investissements en valeur de marché



• Les actions

La valorisation des actions en norme Solvabilité II correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêt. Au total, les actions sont valorisées à 0,9 M€ au 31/12/2024, soit 0,2% de la valeur totale des placements du Groupe.

• Les obligations

En norme Solvabilité II, les titres obligataires sont évalués en valeur de marché, incluant les coupons courus et surcotes/décotes. Les obligations sont valorisées à 135,1 M€ au 31/12/2024, soit 37,4% de la valeur totale des placements du Groupe.

• L'immobilier de placement et part des SCI et SCPI

En norme Solvabilité II, les placements immobiliers sont évalués à la juste valeur des immeubles, sur la base de dires d'experts. L'assiette intègre également les immeubles issus des SCI et SCPI détenues par les entités du Groupe. Les placements immobiliers s'élèvent à 32,8 M€ au 31/12/2024, soit 9,1% de la valeur totale des placements du Groupe.

- **Les détentions dans des entreprises liées, y compris participations**

La valorisation des détentions dans des entreprises liées (y compris participations) en norme Solvabilité II correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêt. Au total, les détentions dans des entreprises liées (y compris participations) sont valorisées à 5,4 M€ au 31/12/2024, soit 1,5% de la valeur totale des placements du Groupe.

- **Organismes de placement collectif**

Les organismes de placement collectif sont valorisés à leur valeur économique, à partir de la mise en transparence fournie par les gestionnaires d'actifs. Ils représentent 62,4 M€ au 31/12/2024, soit 17,3% de la valeur totale des placements du Groupe.

- **Dépôts autres que ceux assimilables à la trésorerie**

En norme Solvabilité II, les dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie sont évalués à leur valeur en norme sociale. Ils représentent une valeur de marché de 22,5 M€ au 31/12/2024, soit 6,5% de la valeur totale des placements du Groupe.

- **Trésorerie**

En norme Solvabilité II, la trésorerie est évaluée à leur valeur en norme sociale, soit 65,8 M€, représentant 18,2% de la valeur totale des placements du Groupe.

- **Autres Actifs Financiers**

En norme Solvabilité II, les autres actifs financiers comptabilisés sont évalués en valeur de marché lorsqu'ils font référence à des actifs cotés. Dans le cas contraire, ils sont évalués à leur valeur comptable. Ils représentent 10,1% de la valeur totale des placements du Groupe.

Ces actifs font notamment référence aux contrats de capitalisation, aux immobilisations corporelles détenues pour usage propre et aux actifs corporels d'exploitation.

D.1.2. Les autres actifs

Les actifs incorporels, les frais d'acquisition reportés ainsi que les goodwill ne sont pas comptabilisés en normes Solvabilité II. Ils sont donc nuls dans le bilan Solvabilité II.

Les créances sont valorisées dans le bilan Solvabilité II à leur valeur en norme sociale. De plus, en vision prudentielle, les charges constatées d'avance sont intégrées au poste de créances. En vision comptable, elles apparaissent au niveau des comptes de régularisation. Au total, les créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance s'élèvent à 60,2 M€ au 31/12/2024.

Le bilan comptable affiche une cession de provision de 20,7 M€ contre 20,3 M€ en vision prudentielle. Les montants cédés correspondent notamment à la cession à des réassureurs externes d'une partie des activités en santé frais de soins et prévoyance du Groupe.

La valorisation des provisions est présentée dans la partie D.2.

D.1.3 Impôts différés

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Les entités du Groupe comptabilisent des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque entité.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale et en fonction des échéances de reversement similaire. Le montant d'impôt différé net est ainsi obtenu en faisant la différence entre les impôts différés actifs (IDA) et les impôts différés passif (IDP).

Les actifs d'impôts différés par entité ne sont pris en compte que :

- Si leur recouvrabilité ne dépend pas des résultats futurs,
- Ou si leur recouvrabilité est probable du fait d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Dans la mesure où le Groupe Mutualia n'a pas opté pour l'intégration fiscale, le Groupe considère comme seuil maximal du montant d'IDA net, la somme des IDA nets des cinq entités affiliées à l'UMG Mutualia.

Au 31/12/2024, le calcul théorique des impôts différés fait apparaître un impôt différé actif net de 12,8 M€, le Groupe Mutualia retient, après application de cette règle d'écrêtement, un montant d'impôt différé actif net d'une valeur de 6,4 M€.

Il se décompose d'un montant d'un IDA à hauteur de 7,4 M€ et d'un IDP à hauteur de 1,0 M€.

D.2. Provisions techniques

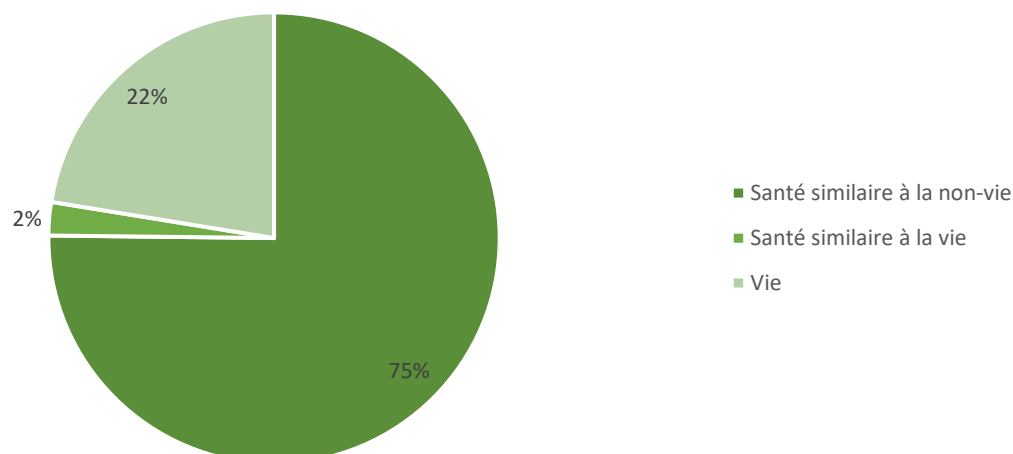
Les garanties sont classées dans les lignes d'activité suivantes :

Garanties	Classement en norme comptable	Classement en norme Solvabilité II
Frais de santé	Non vie	Santé similaire à la non-vie
Incapacité	Vie	Santé similaire à la non-vie
Invalidité	Vie	Santé similaire à la vie
Décès	Vie	Vie
Obsèques	Vie	Vie

Comme pour l'actif du bilan, le rattachement des postes Solvabilité II aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité II publié le 20 mai 2016 par l'ACPR.

Au 31/12/2024, les provisions techniques en vision prudentielle sont réparties comme suit :

Répartition des provisions Best-Estimate par LoB



D.2.1. Evaluation des provisions techniques

- **Méthode de calcul des provisions techniques dans les comptes sociaux et en norme Solvabilité II**

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par le Groupe Mutualia pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés relativement aux garanties souscrites.

Leur montant représente la somme de la meilleure estimation des engagements et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements est la valeur actuelle probable des flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'assurance à la date d'inventaire selon une courbe des taux sans risques fournie par l'EIOPA.

Sur les risques santé et prévoyance portés par les entités du Groupe, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur n'a plus la faculté de résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire.

Les flux entrants correspondent aux primes futures, incluses dans les frontières des contrats. Elles concernent en pratique les cotisations périodiques et les primes des contrats de prévoyance pour lesquelles l'assureur est engagé.

Les flux sortants correspondent :

- Aux prestations représentant les garanties des contrats, nettes de chargements de gestion et y compris revalorisations ;
- Aux frais de gestion des contrats y compris inflation (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques et frais de gestion des placements) ;
- Aux commissions envers les tiers.

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

Sur les risques vie portés par les entités du Groupe,

- Les engagements obsèques sont projetés et actualisés jusqu'à extinction du portefeuille ;
- Les engagements sur les temporaires décès sont projetés sur 1 an.

Au niveau des entités affiliées, la marge de risque est calculée selon la méthode 2, correspondant à la projection des SCR.

▪ **Ecart de valorisation entre les comptes sociaux et en norme Solvabilité II**

Les écarts de valorisation par rapport à l'approche sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par l'EIOPA comme taux d'actualisation ; par la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non de la date de comptabilisation et par une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

Enfin, la marge de risque est calculée selon la deuxième méthode proposée par l'EIOPA, qui consiste à estimer tous les capitaux de solvabilité requis futurs.

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

▪ **Combinaison Groupe**

La meilleure estimation des engagements du Groupe Mutualia est déterminée à partir des meilleures estimations des entités nettes des opérations intra-groupe.

La marge de risque du Groupe Mutualia est la somme des marges de risque des entités.

D.2.2. Frontières de contrat

Les engagements relatifs à une couverture d'assurance considérés dans la frontière des contrats sont limités aux dates suivantes :

- la date future à laquelle l'organisme dispose d'un droit unilatéral de résilier le contrat ou de rejeter les cotisations à recevoir au titre du contrat,
- la date future à laquelle l'organisme a un droit unilatéral de modifier les cotisations ou les prestations à payer au titre du contrat sous la condition que les primes puissent alors refléter pleinement le risque.

Ainsi, ont été considérés dans la limite des contrats tous les contrats d'assurance qui au 31 décembre 2024 étaient soit :

- En cours,
- Renouvelés tacitement au 1^{er} janvier 2025,
- Souscrits au cours de l'année 2024 avec une prise d'effet sur l'exercice 2025.

D.2.3. Provisions techniques calculées comme un tout

Le Groupe Mutualia ne calcule actuellement pas ses provisions techniques comme un tout.

D.2.4. Taux de cessation

Le Groupe Mutualia n'est pas concerné.

D.2.5. Groupes de risques homogènes

Les groupes de risques homogènes sont définis au niveau des entités affiliées à l'UMG Mutualia.

D.2.6. Décomposition des engagements

La décomposition des engagements est définie au niveau des entités affiliées à l'UMG Mutualia.

D.2.7. Générateur de scénario économique

Le Groupe Mutualia n'utilise actuellement pas de générateur de scénario économique mais utilise les courbes de taux d'intérêt mises à disposition par l'EIOPA.

D.3. Autres passifs

Le tableau figurant en annexe du présent rapport, présente la valeur des autres passifs pour chaque ligne d'activité réglementaire.

Les autres passifs du Groupe Mutualia sont principalement composés :

- **De Provisions autres que les provisions techniques**

Ces provisions sont inscrites au bilan prudentiel dans leur valeur en norme sociale et correspondent aux provisions pour risques et charges.

- **D'une Provision pour retraite et autres avantages**

Cette provision est inscrite au bilan prudentiel dans sa valeur en norme sociale.

- *De dettes subordonnées :*

Ces provisions sont inscrites au bilan prudentiel dans leur valeur en norme sociale.

- *D'autres dettes :*

Les dettes sont valorisées en valeur de bilan en norme sociale et sont composées des :

- Dettes envers les établissements de crédit ;
- Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit ;
- Dettes nées d'opérations d'assurance ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance ;
- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance).

D.4 Méthodes de valorisations alternatives

Le Groupe Mutualia n'utilise pas de méthode de valorisation alternative.

D.5. Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein du Groupe Mutualia.

Valorisation de l'actif

Au 31/12/2024, l'actif du Groupe Mutualia se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Actifs incorporels	38 070	0	-38 070	0
Impôts Différés Actifs	0	7 448	7 448	7 598
Actifs corporels d'exploitation	4 435	4 435	0	4 297
Placements	287 275	291 190	3 915	279 947
Provisions techniques cédées	20 749	20 297	-452	20 327
Créances nées d'opérations d'assurance	57 048	57 048	0	58 705
Créances nées d'opérations de réassurance	3 156	3 156	0	7 505
Autres créances	30 624	30 624	0	31 727
Trésorerie	65 802	65 808	6	37 954
Autres actifs	6 951	211	-6 740	106
Total Actif	514 109	480 217	-33 893	448 166

Au 31/12/2024, l'actif du Groupe Mutualia fait apparaître un écart de 33,9 M€ entre la valeur comptable et la valeur prudentielle, qui s'explique notamment par l'annulation du goodwill et des frais d'acquisition reportés en vision prudentielle, partiellement compensée par la prise en compte d'un actif d'impôt différé ainsi que les plus-values sur les placements.

L'actif en valeur prudentielle est en forte hausse par rapport à l'exercice précédent. En effet, il passe de 448,2 M€ au 31/12/2023 à 480,2 M€ au 31/12/2024. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des placements, de la trésorerie et l'amélioration du niveau de plus-values latentes à la suite de l'évolution des marchés financiers au 31/12/2024.

Valorisation des investissements

Les investissements du Groupe Mutualia se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Immobilier	43 760	49 691	5 931	47 403
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	5 270	5 431	162	1 716
Actions	811	881	70	1 080
Obligations	140 259	135 138	-5 121	138 882
Organismes de placement collectif	62 687	62 409	-278	57 088
Contrat de capitalisation	16 194	18 465	2 271	17 201
Prêts	960	1 156	196	68
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	21 768	22 453	685	20 806
Trésorerie	65 802	65 808	6	37 954
Total de l'investissement	357 512	361 433	3 921	322 197

Les actifs financiers du Groupe sont principalement concentrés sur des obligations, de l'immobilier et de la trésorerie, limitant ainsi son exposition au risque de marché.

La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond aux plus ou moins-values latentes observées par le Groupe au 31/12/2024 et à l'annulation de certains actifs lors du passage du bilan comptable au bilan économique.

L'ensemble des actifs financiers du Groupe (hors trésorerie) est valorisé à 291,7 M€ en valeur comptable, et à 295,6 M€ en valeur de marché. Une plus-value latente de 3,9 M€ au titre de l'exercice 2024 est observée. Les obligations s'élèvent à 135,1 M€ en valeur de marché et représentent donc 45,7% des actifs de placements. Cette catégorie de placements intègre notamment les obligations d'Etat, les obligations d'entreprises et les titres structurés.

Comme lors de l'exercice précédent, la combinaison des comptes intègre la totalité des entités (assurantielles et non-assurantielles).

Valorisation du passif

Au 31/12/2024, le passif du Groupe Mutualia se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 - S1	Valeur prudentielle au 31/12/2023
Provisions techniques Non-Vie	47 492	54 090	6 598	53 800
<i>Dont Best Estimate</i>		45 319		45 324
<i>Dont Marge de risque</i>		8 771		8 476
Provisions techniques Vie	22 897	23 665	768	21 401
<i>Dont Best Estimate</i>		22 347		20 334
<i>Dont Marge de risque</i>		1 318		1 068
Provisions autres que les provisions techniques	1 886	1 886	0	1 309
Passifs d'impôts différés		1 023	1 023	593
Dettes	142 311	142 311	0	125 714
Passifs subordonnés	58 940	58 940	0	58 940
Autres Passifs	932	0	-932	0
Total Passif	274 457	281 915	7 458	261 757

Le passif prudentiel du Groupe Mutualia augmente de 20,2 M€, par rapport à l'exercice précédent, passant de 261,8 M€ à 281,9 M€ au 31/12/2024. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dettes comptables.

De plus, les provisions techniques sont les suivantes :

En K€	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023
	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	Valeur prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	47 492	45 319	45 324
Santé - NSLT Cédé en réassurance	17 512	17 122	18 021
Santé - NSLT Net de réassurance	29 980	28 198	27 303
Marge pour Risque Santé – NSLT		8 771	8 476
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	47 492	54 090	53 800
Best-Estimate Santé – SLT			
SLT Brut de réassurance	1 355	1 422	1 189
SLT Cédé en réassurance	957	958	757
SLT Net de réassurance	398	463	432
Marge de Risque Santé SLT		328	288
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	1 355	1 750	1 478
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	21 542	20 925	19 144
Vie Cédé en réassurance	2 280	2 217	1 548
Vie Net de réassurance	19 262	18 709	17 596
Marge pour Risque Vie		990	779
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	21 542	21 915	19 924

Les provision Best-Estimate Santé brute de réassurance reste relativement stable entre 2023 et 2024. Cette stabilité s'explique par une augmentation du Best Estimate de Sinistres due à la hausse des provisions comptables compensé par une augmentation des Best Estimate de Primes projeté.

Les Provisions Best-Estimate Vie augmente à la suite de l'augmentation des frais projetés ainsi que l'augmentation du portefeuille Vie.

Valorisation des impôts différés

Sur la base de l'actif et du passif prudentiels, les impôts différés suivants sont calculés :

<i>En K€</i>		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Investissements et autres actifs	361 433	401 060	40 857	1 230
	Provisions techniques cédées	20 297	20 749	452	0
	Autres actifs	91 039	95 083	4 044	0
	Sous-total Actif	472 769	516 892	45 354	1 230
PASSIF	Provisions techniques	77 755	70 112	0	2 445
	Autres passifs	203 137	203 553	0	417
	Sous-total Passif	280 892	273 665	10 089	2 862

	Actif	Passif
Impôts différés	13 861	1 023

Les impôts différés actifs générés sont principalement dus aux autres actifs. Après mise en place du seuil permettant de démontrer la recouvrabilité des Impôts différés actifs, 6,4 M€ d'impôts différés actifs nets sont remontés dans le bilan prudentiel. A noter que les impôts différés actifs net ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

Détail par entité

Mutualia Alliance Santé

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de Mutualia Alliance Santé se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Actifs incorporels	64	0	-64	0
Impôts Différés Actifs	0	2 216	2 216	1 751
Actifs corporels d'exploitation	645	698	53	801
Placements	71 909	75 255	3 346	74 421
Provisions techniques cédées	4 016	3 046	-970	2 289
Créances nées d'opérations d'assurance	13 549	13 582	33	14 373
Créances nées d'opérations de réassurance	2 058	2 025	-33	990
Autres créances	11 980	7 542	-4 438	4 356
Trésorerie	7 948	7 948	0	3 005
Autres actifs	3 137	0	-3 137	0
Total Actif	115 306	112 312	-2 994	101 985

Le total actif du bilan s'élève à 115,3 M€ en vision comptable contre 112,3 M€ en vision prudentielle. Par rapport à l'exercice précédent, il a augmenté de 6,8 M€ en vision comptable et de 10,3 M€ en vision prudentielle par rapport à 2023. Cela s'explique notamment par la hausse de la trésorerie.

Valorisation des investissements

Les investissements de la mutuelle se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Immobilier	13 517	14 128	611	13 946
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	200	212	12	188
Actions	548	559	11	689
Obligations	20 466	19 773	-693	20 193
Organismes de placement collectif	7 495	8 443	948	7 387
Contrat de capitalisation	16 557	18 452	1 895	16 836
Prêts	63	63	0	63
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	13 708	14 324	615	15 918
Trésorerie	7 948	7 948	0	3 005
Total de l'investissement	80 502	83 901	3 399	78 227

*Les actifs corporels d'exploitation ont été intégrés dans l'immobilier avec de faire correspondre le total du tableau des investissements avec le QRT S06-02.

Les actifs financiers de Mutualia Alliance Santé sont principalement concentrés sur des obligations, contrats de capitalisation, dépôts à terme et immobilier.

La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond aux plus ou moins-values latentes observées par Mutualia Alliance Santé au 31 décembre 2024 et au reclassement de certains actifs lors du passage du bilan comptable au bilan économique.

Valorisation du passif

Au 31/12/2024, le passif de Mutualia Alliance Santé se présente comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Provisions techniques Non-Vie	10 383	12 541	2 159	11 073
<i>Dont Best Estimate</i>		10 391		9 105
<i>Dont Marge de risque</i>		2 150		1 968
Provisions techniques Vie	1 570	1 558	-13	1 546
<i>Dont Best Estimate</i>		1 554		1 544
<i>Dont Marge de risque</i>		4		2
Provisions autres que les provisions techniques	423	423	0	298
Passifs d'impôts différés	0	1 076	1 076	1 593
Dettes	28 960	24 417	-4 544	19 166
Passifs subordonnés	3 301	3 301	0	3 301
Autres Passifs	157	0	-157	0
Total Passif	44 794	43 316	-1 479	36 978

Le total du passif est en hausse en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement de la hausse du poste « dettes » ainsi que de la hausse des provisions.

Au 31/12/2024, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	10 383	9 897	8 637
Santé - NSLT Cédé en réassurance	2 855	1 660	886
Santé - NSLT Net de réassurance	7 345	8 237	7 751
Marge pour Risque Santé – NSLT		2 046	1 862
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	10 383	11 942	10 499
Best-Estimate Santé – SLT			
SLT Brut de réassurance	480	495	468
SLT Cédé en réassurance	298	297	293
SLT Net de réassurance	183	197	175
Marge de Risque Santé SLT		104	103
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	480	599	571
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	1 570	1 554	1 544
Vie Cédé en réassurance	1 162	1 089	1 110
Vie Net de réassurance	409	465	434
Marge pour Risque Vie		4	2
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	1 570	1 558	1 546

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité que propose la mutuelle (ainsi qu'une provision pour participation aux excédents). Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme des Best-Estimate de Sinistres et des Best-Estimate de Primes.

Les provisions Santé SLT correspondent aux provisions au titre du risque Invalidité.

Les provisions Vie sont les provisions relatives à la garantie MGDC et aux Rentes éducation et Décès du conjoint (ainsi qu'une provision pour participation aux excédents). Pour la garantie MGDC, les provisions sont valorisées à leur valeur comptable au sein du bilan prudentiel. Pour les Rentes éducation et Décès du conjoint, un Best-Estimate de Sinistres est calculé.

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En K€</i>		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Investissements et autres actifs	83 901	84 406	505	0
	Provisions techniques cédées	3 046	4 016	970	0
	Autres actifs	23 148	28 114	4 966	0
	Sous-total Actif	110 096	116 537	6 441	0
PASSIF	Provisions techniques	14 099	11 676	2 423	0
	Autres passifs	28 141	32 446	0	4 305
	Sous-total Passif	42 240	44 122	2 423	4 305

	Actif	Passif
Impôts différés	2 216	1 076

Au global, la valeur fiscale des fonds propres (actif-passif) étant plus élevée que leur valeur économique. Mutualia Alliance Santé dispose, au 31/12/2024, d'un montant d'impôts différés actif net.

En étudiant les prévisions de résultat futur, Mutualia Alliance Santé justifie la recouvrabilité à hauteur de 1M€ de la créance d'impôt différé, qui est intégrée au bilan prudentiel.

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de Mutualia Grand Ouest se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Actifs incorporels	0	0	0	0
Impôts Différés Actifs	0	1 913	1 913	116
Actifs corporels d'exploitation	2 902	2 902	0	155
Placements	66 441	64 748	-1 693	68 797
Provisions techniques cédées	6 828	4 638	-2 190	1 352
Créances nées d'opérations d'assurance	21 262	21 367	106	10 547
Créances nées d'opérations de réassurance	151	151	0	19
Autres créances	1 811	1 811	0	637
Trésorerie	21 743	21 743	0	10 849
Autres actifs	1 071	0	-1 071	0
Total Actif	122 208	119 273	-2 936	92 472

L'actif s'élève à 122,2 M€ en vision comptable contre 119,3 M€ en vision prudentielle. Au total du bilan entre 2023 et 2024, l'actif a augmenté de 26,8 M€ en vision économique. Cette évolution s'explique en premier lieu par la hausse des créances nées d'opération d'assurance, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires qui impacte le montant des cotisations à recevoir des délégataires de gestion. De plus, la hausse de la trésorerie impacte la valeur de l'actif.

Valorisation des investissements

Les investissements de la mutuelle se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Immobilier	6 775	8 362	1 587	8 045
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	4 805	6 197	1 392	3 428
Actions	39	38	-1	133
Obligations	30 621	27 434	-3 187	35 544
Organismes de placement collectif	25 208	23 504	-1 704	18 773
Contrat de capitalisation	0	0	0	0
Prêts	894	1 089	196	1 375
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1 001	1 025	23	2 124
Trésorerie	21 743	21 743	0	14 190
Total de l'investissement	91 086	89 392	-1 693	83 613

Les actifs financiers de Mutualia Grand Ouest sont principalement concentrés sur des obligations et des OPCVM. La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond aux plus ou moins-values latentes observées par Mutualia Grand Ouest au 31 décembre 2024. L'ensemble des actifs financiers de Mutualia Grand Ouest est valorisé à 91,1 M€ en valeur comptable et 89,4 M€ en valeur de marché, nous observons donc une moins-value de 1 693 K€ au titre de 2024. Ces moins-values latentes sont observées principalement sur les obligations et les OPCVM, mais partiellement compensées par une hausse de la valeur de l'immobilier et des participations.

Valorisation du passif

Le passif de la mutuelle réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Provisions techniques Non-Vie	14 820	16 494	1 674	13 632
<i>Dont Best Estimate</i>		13 921		11 203
<i>Dont Marge de risque</i>		2 573		2 429
Provisions techniques Vie	3 488	3 794	306	3 244
<i>Dont Best Estimate</i>		3 320		2 847
<i>Dont Marge de risque</i>		474		397
Provisions autres que les provisions techniques	695	695	0	421
Passifs d'impôts différés		366	366	640
Dettes	29 924	29 924	0	22 972
Passifs subordonnés	15 074	15 074	0	15 074
Autres Passifs	124	0	-124	0
Total Passif	64 124	66 346	2 222	55 981

Le passif augmente de 18,5% en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant principalement par :

- L'augmentation des autres dettes en valeur comptable due au provisionnement de frais de gestion non facturés à ce jour par un délégataire ;
- L'augmentation des provisions techniques en lien avec le développement du portefeuille de Mutualia Grand Ouest.

Valorisation des provisions techniques

Au 31/12/2024, les provisions techniques sont les suivantes :

En K€	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	14 329	13 396	10 482
Santé - NSLT Cédé en réassurance	5 729	3 538	2 370
Santé - NSLT Net de réassurance	8 600	9 858	8 112
Marge pour Risque Santé – NSLT		2 474	2 270
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	14 329	15 870	12 752
Best-Estimate Santé – SLT			
SLT Brut de réassurance	491	525	721
SLT Cédé en réassurance	355	355	506
SLT Net de réassurance	136	170	214
Marge de Risque Santé SLT		99	159
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	491	624	880
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	3 488	3 320	2 847
Vie Cédé en réassurance	30	31	0
Vie Net de réassurance	2 505	3 320	2 847
Marge pour Risque Vie		474	397
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	3 488	3 794	3 244

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité que propose la mutuelle. Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme des Best-Estimate de sinistres et des Best-Estimate de primes. En vision économique, la hausse des provisions santé provient de l'évolution à la hausse de la population indemnisée, en cohérence avec la hausse du portefeuille assuré ainsi que d'une dégradation anticipée de la sinistralité qui vient impacter le Best-Estimate de primes.

Les provisions Santé SLT correspondent aux provisions au titre du risque invalidité. Malgré une hausse des cas d'invalidité, ces provisions sont en baisse en vision comptable, comme économique en lien avec une baisse de la rente moyenne.

Les provisions Vie sont les provisions relatives à la garantie MGDC, aux rentes éducation et conjoint, ainsi qu'au contrat Obsèques. Pour la garantie MGDC, les provisions sont valorisées à leur valeur comptable au sein du bilan prudentiel. Pour la rente éducation et le produit Obsèques, un Best-Estimate de sinistres est calculé. Le Best-Estimate Vie est en hausse en 2024 du fait du vieillissement de la population sur le produit Obsèques et de la baisse de la courbe des taux.

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En K€</i>		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l'IDP
ACTIF	Investissements et autres actifs	89 509	91 360	2 050	199
	Provisions techniques cédées	4 638	6 828	2 190	0
	Autres actifs	23 212	23 578	366	0
	Sous-total Actif	117 359	121 767	4 606	199
PASSIF	Provisions techniques	20 292	18 308	0	1 067
	Autres passifs	45 692	45 888	0	196
	Sous-total Passif	65 984	64 196	3 051	1 263

	Actif	Passif
Impôts différés	1 914	366

Au global, la valeur économique des fonds propres (actif-passif) est plus faible que la valeur fiscale, aussi Mutualia Grand Ouest se trouve, au 31/12/2024, en situation d'impôt différé actif net.

Mutualia Grand Ouest a réalisé un test de recouvrabilité. La créance d'impôts différés recouvrable affichée dans le bilan est augmentée de la dette d'impôts différés. L'impôt différé affiché dans le bilan prudentiel est donc de 1,9 M€.

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de Mutualia Territoires Solidaires se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Actifs incorporels	525	0	-525	0
Impôts Différés Actifs	0	6 678	6 678	6 503
Actifs corporels d'exploitation	896	896	0	602
Placements	128 893	127 122	-1 771	114 027
Provisions techniques cédées	9 237	10 746	1 509	12 335
Créances nées d'opérations d'assurance	29 884	29 884	0	33 569
Créances nées d'opérations de réassurance	918	918	0	4 715
Autres créances	9 173	8 183	-990	10 029
Trésorerie	22 542	23 661	1 119	8 458
Autres actifs	2 776	0	-2 776	0
Total Actif	204 843	208 088	3 245	190 239

L'actif s'élève à 204,8 M€ en vision comptable contre 208,1 M€ en vision prudentielle. Il augmente de 13,1 M€ en vision comptable et de 17,8 M€ en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. La valeur prudentielle des actifs a augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse de la trésorerie (+14,7 M€) et de l'augmentation de la valeur de marché des investissements (+13,5 M€).

Valorisation des investissements

Les investissements de la mutuelle se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Immobilier	15 093	20 330	5 237	18 777
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	24 000	15 960	-8 040	13 816
Actions	436	495	59	656
Obligations	76 991	76 534	-457	70 780
Organismes de placement collectif	7 244	7 252	8	7 451
Contrat de capitalisation	0	0	0	0
Prêts	0	4	4	4
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0	1 001	1 001	893
DAT	6 024	6 442	418	2 251
Trésorerie	22 542	23 661	1 119	8 458
Total de l'investissement	152 331	151 679	-652	123 087

Les investissements de Mutualia Territoires Solidaires sont principalement répartis sur des supports obligataires et immobiliers, ainsi que sur des équivalents de trésorerie.

Valorisation du passif

Le passif de la mutuelle réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Provisions techniques Non-Vie	20 727	21 870	1 143	24 453
<i>Dont Best Estimate</i>		18 134		20 713
<i>Dont Marge de risque</i>		3 736		3 740
Provisions techniques Santé SLT	421	529	108	0
<i>Dont Best Estimate</i>		438		0
<i>Dont Marge de risque</i>		91		0
Provisions techniques Vie	16 193	16 257	64	15 131
<i>Dont Best Estimate</i>		15 308		14 751
<i>Dont Marge de risque</i>		420		380
Provisions autres que les provisions techniques	220	220	0	150
Passifs d'impôts différés		3 212	3 212	1 064
Dettes	56 434	63 882	7 449	60 871
Passifs subordonnés	16 915	16 915	0	16 915
Autres Passifs	521	0	-521	0
Total Passif	111 430	122 885	11 347	118 584

Le total du passif est en hausse en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent (+4,3 M€). Cette évolution s'explique principalement par la hausse des passifs d'impôts différés et des dettes.

Au 31/12/2024, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	20 474	18 134	20 713
Santé - NSLT Cédé en réassurance	8 385	10 115	12 335
Santé - NSLT Net de réassurance	12 089	8 019	8 378
Marge pour Risque Santé – NSLT		3 736	3 740
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	20 474	21 870	24 453
Best-Estimate Santé – SLT			
SLT Brut de réassurance	384	438	0
SLT Cédé en réassurance	346	379	0
SLT Net de réassurance	38	58	0
Marge de Risque Santé SLT		91	0
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	384	529	0
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	15 900	15 746	14 751
Vie Cédé en réassurance	0	0	0
Vie Net de réassurance	15 900	15 746	14 751
Marge pour Risque Vie		420	380
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	15 900	16 166	15 131

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité que propose la mutuelle. Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme des Best-Estimate de Sinistres et des Best-Estimate de Primes. Une provision pour participation aux excédents est également intégrée à sa valeur comptable.

Les provisions Santé SLT correspondent aux provisions au titre du risque Invalidité.

Les provisions Vie sont les provisions relatives aux produits obsèques (Mutator Obsèques, Mutator Sérénité, Mutualia Sérénité et du produit commercialisé en 2021 REPAM Obsèques). Il comprend également les provisions relatives à la garantie temporaire décès (AT-MP chez REPAM et la garantie décès collective). Une provision pour participation est calculée.

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En K€</i>		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l'IDP
ACTIF	Investissements et autres actifs	151 679	143 485	121	8 315
	Provisions techniques cédées	10 746	9 237	0	1 509
	Autres actifs	38 985	54 118	15 133	0
	Sous-total Actif	201 410	206 840	15 254	9 824
PASSIF	Provisions techniques	38 656	37 341	0	3 023
	Autres passifs	81 017	73 897	7 120	0
	Sous-total Passif	119 673	111 238	11 458	3 023

	Actif	Passif
Impôts différés	6 678	3 212

L'impôt différé potentiel est principalement issu de la non-comptabilisation du Goodwill sur une participation stratégique.

Les prévisions de résultat futur de Mutualia Territoires Solidaires justifient de la recouvrabilité de 3,5 M€ de créance d'impôt différé, qui est intégrée au bilan prudentiel.

Union de Réassurance Mutualia

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de l'Union de Réassurance Mutualia se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Actifs incorporels	0	0	0	0
Impôts Différés Actifs	0	332	332	424
Actifs corporels d'exploitation	0	0	0	0
Placements	34 819	30 392	-4 427	30 671
Provisions techniques cédées	3 541	3 278	-263	4 461
Créances nées d'opérations d'assurance	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	7 016
Autres créances	1 432	5 483	4 051	
Trésorerie	1 074	1 074	0	1 676
Autres actifs	160	0	-160	0
Total Actif	41 028	40 559	-469	44 248

L'actif s'élève à 41 M€ en vision comptable contre 40,6 M€ en vision prudentielle. Il diminue de 5,7 M€ en vision comptable et de 3,7 M€ en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique par la baisse des provisions techniques cédées, l'écart des créances, la diminution de la valeur de marché des investissements tandis que la trésorerie est en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Valorisation des investissements

Les investissements financiers de l'Union de Réassurance Mutualia se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Immobilier	0	0	0	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0	0	0	0
Actions	39	39	0	102
Obligations	10 134	9 291	-843	9 949
Organismes de placement collectif	20 500	20 966	466	20 524
Contrat de capitalisation	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0	0	0	0
Trésorerie	0	0	0	0
Total de l'investissement	30 673	30 296	-377	30 575

La valeur de marché des obligations d'entreprises est en légère baisse par rapport au 31/12/2023, même tendance que celle des actions cotées lequel diminue aussi. Cela est notamment dû à la restructuration du portefeuille.

L'URM a également réorienté son portefeuille d'engagements vers des fonds communs de placements, au détriment des obligations et de l'immobilier. Il est important de noter que le portefeuille obligataire de l'URM reste en moins-value latente, quand bien même il s'avère moins dégradé que sur l'exercice 2023.

Valorisation du passif

Le passif de l'Union de Réassurance Mutualia réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Provisions techniques Non-Vie	3 791	4 217	426	6 589
<i>Dont Best Estimate</i>		3 789		6 053
<i>Dont Marge de risque</i>		428		536
Provisions techniques Vie	1 362	1 332	-31	1 433
<i>Dont Best Estimate</i>		1 297		1 406
<i>Dont Marge de risque</i>		34		27
Provisions autres que les provisions techniques	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés		63	63	424
Dettes	6 876	6 876	0	5 935
Passifs subordonnés	23 650	23 650	0	23 650
Autres Passifs	120	0	-120	0
Total Passif	35 799	36 138	339	38 030

Le total du passif est en baisse en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement d'une baisse des provisions techniques Non-Vie (à hauteur de 2,4 M€) et des provisions techniques Vie (à hauteur de 0,1 M€), en partie compensée par une hausse des dettes (de 1 M€).

Au 31/12/2024, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	3 791	3 789	6 053
Santé - NSLT Cédé en réassurance	2 353	2 153	3 243
Santé - NSLT Net de réassurance	1 438	1 636	2 811
Marge pour Risque Santé – NSLT		428	536
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	3 791	4 217	6 589
Best-Estimate Santé – SLT			
SLT Brut de réassurance	298	299	293
SLT Cédé en réassurance	256	256	251
SLT Net de réassurance	41	43	43
Marge de Risque Santé SLT		34	26
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	298	333	319
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	1 065	998	1 113
Vie Cédé en réassurance	932	869	968
Vie Net de réassurance	133	130	1 113
Marge pour Risque Vie		1	1
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	1 065	999	1 114

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité que propose l'Union. Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme des Best-Estimate de Sinistres et des Best-Estimate de Primes.

Les provisions Santé SLT correspondent aux provisions au titre du risque Invalidité. En vision économique, la hausse des provisions s'explique par l'évolution des acceptations provenant de MAS.

Les provisions Vie sont les provisions relatives à la garantie MGDC, au produit Temporaire Décès et aux Rentes éducation et Décès du conjoint. Pour la garantie MGDC et le produit Temporaire Décès, les provisions sont valorisées à leur valeur comptable au sein du bilan prudentiel. Pour les Rentes éducation et Décès du conjoint, un Best-Estimate de Sinistres est calculé.

Les provisions prudentielles sont en baisse par rapport à 2023, suite notamment à l'évolution des acceptations provenant de MAS.

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En K€</i>		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Investissements et autres actifs	35 516	36 009	556	64
	Provisions techniques cédées	3 278	3 541	263	0
	Autres actifs	1 432	1 478	45	0
	Sous-total Actif	40 227	41 028	865	64
PASSIF	Provisions techniques	5 549	5 153	462	67
	Autres passifs	30 526	30 646	0	120
	Sous-total Passif	36 075	35 799	462	186

	Actif	Passif
Impôts différés	1 327	251

L'URM peut potentiellement comptabiliser des impôts différés à l'actif de son bilan prudentiel. Afin d'évaluer leur recouvrabilité, c'est-à-dire que la réalisation des pertes viendra compenser des résultats futurs soumis à impôts, les hypothèses de développement de l'EIRS sont reprises. Une période de recouvrabilité de 4 ans est retenue.

Conformément à cette approche, l'URM peut retenir d'impôts différés actif à l'actif de son bilan prudentiel au titre des créances d'impôts différés (269 k€) .

CPAMIF

Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de CPAMIF se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Actifs incorporels	45	0	-45	0
Impôts Différés Actifs	0	121	121	14
Actifs corporels d'exploitation	165	165	0	196
Placements	4 049	4 148	99	3 919
Provisions techniques cédées	761	1 170	409	758
Créances nées d'opérations d'assurance	2 028	2 028	0	1 861
Créances nées d'opérations de réassurance	919	919	0	77
Autres créances	30	23	-7	52
Trésorerie	1 219	1 219	0	808
Autres actifs	43	4	-40	0
Total Actif	9 260	9 797	537	7 685

Le total du bilan s'élève à 9,26 M€ en vision comptable contre 9,8 M€ en vision prudentielle.

Par rapport à l'exercice précédent, l'actif a augmenté de 20% en vision comptable et de 27% en vision prudentielle. Cette augmentation de l'actif prudentiel s'explique par :

- La hausse des créances qui augmentent de plus de 49% au global. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des créances nées d'opérations de réassurance.
- La hausse de la trésorerie (+51%).
- La hausse des plus-values : les allocations opérées depuis l'exercice précédent continuent de poursuivre leurs effets en termes de plus-values.

Valorisation des investissements

Les investissements financiers de CPAMIF se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur prudentielle au 31/12/2023
Immobilier	165	165	0	196
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0	0	0	0
Actions	0	0	0	0
Obligations	1 796	1 879	83	1 941
Organismes de placement collectif	2 240	2 244	4	1 578
Contrat de capitalisation	13	13	0	365
Prêts	0	0	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0	4	4	30
Trésorerie	1 219	1 219	0	808
Total de l'investissement	5 433	5 525	92	4 918

Au 31/12/2024, CPAMIF détient principalement des obligations d'entreprises (les organismes de placement collectif étant eux-mêmes principalement composés d'obligations).

Au global, CPAMIF enregistre des plus-values latentes de 92 K€, expliquées exclusivement par la hausse du portefeuille obligataires suite à une réallocation d'actifs opérée depuis 2023.

Valorisation du passif

Le passif de CPAMIF réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2024	Valeur Prudentielle au 31/12/2024	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2023
Provisions techniques Non-Vie	1 269	1 735	467	1 071
<i>Dont Best Estimate</i>		1 652		1 009
<i>Dont Marge de risque</i>		84		62
Provisions techniques Vie	0	0	0	0
<i>Dont Best Estimate</i>		0		0
<i>Dont Marge de risque</i>		0		0
Provisions autres que les provisions techniques	69	69	0	57
Passifs d'impôts différés		121	121	14
Dettes	3 858	3 858	0	2 830
Passifs subordonnés	0	0	0	0
Autres Passifs	6	0	-6	0
Total du passif	5 201	5 782	581	3 972

Le passif est en hausse de 35% en vision comptable et de 46% en vision prudentielle (hausse des autres dettes de 36% et hausse des provisions techniques de 32% suite à l'intégration des provisions d'acceptations en réassurance).

Au 31/12/2024, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	1 269	1 652	1 009
Santé - NSLT Cédé en réassurance	761	1 170	758
Santé - NSLT Net de réassurance	507	482	251
Marge de Risque Santé – NSLT		84	62
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	1 269	1 735	1 071

Valorisation des impôts différés

La détermination du bilan prudentiel prend en compte la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En K€</i>		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Actifs incorporels	0	45	45	0
	Investissements et autres actifs	5 532	5 465	0	68
	Provisions techniques cédées	1 170	761	0	409
	Autres actifs	2 974	2 990	15	0
	Sous-total Actif	9 677	9 260	60	476
PASSIF	Provisions techniques	1 736	1 269	467	0
	Autres passifs	3 926	3 932	0	6
	Sous-total Passif	5 662	5 201	467	6

	Actif	Passif
Impôts différés	132	121

Au global, la valeur économique des fonds propres (actif-passif) est plus faible que la valeur fiscale, aussi la mutuelle CPAMIF se trouve, au 31/12/2024, en situation d'impôt différé actif net.

Test de recouvrabilité des IDA : par prudence il n'a pas été retenu d'impôts différés à l'actif du bilan prudentiel.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion du Capital

A la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires, le Groupe Mutualia ainsi que ses affiliées sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif gérées par les adhérents dans l'intérêt des adhérents via un fonctionnement démocratique. Le capital est donc géré sur une optique long terme responsable en adéquation avec le besoin des adhérents, selon la politique d'investissement et de gestion du capital qui s'inscrit dans celle du Groupe Mutualia définie par le Conseil d'administration de l'UMG.

Les besoins en fonds propres sont revus au moins annuellement lors de la revue de l'EIRS qui permet d'anticiper la situation du Groupe Mutualia sur 5 années conformément à sa stratégie.

Le principe majeur de la politique de gestion des fonds propres du Groupe et de chacune des entités affiliées consiste à optimiser leur ratio de couverture du SCR, en suivant les objectifs suivants :

- Vérifier l'adéquation entre le niveau des fonds propres et le développement de l'activité ;
- Développer la flexibilité financière du Groupe ;
- S'assurer du déploiement optimal des fonds propres au sein du Groupe.

E.1.2. Composition des fonds propres

Dans l'environnement Solvabilité II, les exigences de solvabilité (SCR et MCR) doivent être couvertes par des fonds propres. Le régime prudentiel établit une distinction entre, d'une part les fonds propres au bilan et d'autre part, des éléments qui pourraient faire partie des fonds propres mais qui sont hors bilan. Ainsi, les fonds propres au bilan prennent la dénomination de fonds propres de base et ceux hors bilan, de fonds propres auxiliaires.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité II, s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs - et en particulier sur les provisions techniques - ainsi que par les différences éventuelles de valorisation des actifs.

Les caractéristiques de ces éléments, en particulier en termes de disponibilité permanente et de rang de subordination, déterminent à la fois leur admissibilité à l'un des trois niveaux ("Tier²") de fonds propres prudentiels et leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR).

Les différentes entités affiliées du Groupe présentent à leur passif des dettes subordonnées.

Pour les dettes émises avant l'adoption du règlement délégué, c'est-à-dire avant le 17 janvier 2015, la réglementation prévoit une phase transitoire de 10 ans courant à partir du 1^{er} janvier 2016. Cette phase permet d'éviter que le passage à Solvabilité II ne se traduise par une exclusion de la couverture du SCR de la majorité des instruments de fonds propres existants.

² "Tier" : Terme anglais désignant le rang de classement des fonds propres

Les éléments de fonds propres, pour lesquels la disposition transitoire prévue à l'article 308 ter paragraphes 9 et 10 de la Directive s'applique, sont classés aux niveaux 1 ou 2 sans qu'il soit nécessaire que leurs clauses contractuelles respectent les principes décrits dans les articles 93 et 94 de la Directive.

Il est possible d'inclure les passifs subordonnés dans la catégorie des fonds propres de base. Ceux-ci peuvent donc être admis dans l'une des trois catégories de fonds propres en fonction des critères posés par la réglementation et être ainsi comptabilisés en couverture du SCR et du MCR dans les limites applicables.

Ainsi, pour le Groupe Mutualia et ses entités, tous les fonds propres sont classés en niveau 1 non restreint, sauf la dette subordonnée bénéficiant de la mesure transitoire prévue à l'article R. 351-27 du Code des assurances, classées en niveau 1 restreint, les autres dettes subordonnées classées en niveau 2, et les impôts différés actifs classés en niveau 3.

Aux fins du respect du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis, les montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 sont soumis à l'ensemble des limites quantitatives décrites à l'article 82 du Règlement Délégué 2015/35.

La classification par Tier (1, 2 ou 3) s'effectue en fonction des caractéristiques des fonds propres, de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination en cas de liquidation, de leur maturité et des conditions de remboursement.

Une présentation des fonds propres par Tier pour le Groupe et pour chaque entité est présentée dans la suite du document.

Les fonds propres prudentiels du Groupe Mutualia sont obtenus par différence entre l'actif et le passif prudentiel. Puis les retraitements réglementaires sont effectués afin d'obtenir les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et le MCR (ou SCR minimum pour le Groupe). La dette subordonnée a été intégrée aux fonds propres prudentiels, et est éligible, dans les limites spécifiées par la réglementation, à la couverture du SCR et du MCR.

Au 31/12/2024, le Groupe Mutualia observe une hausse de ses fonds propres prudentiels de 5% ceux-ci s'établissant à 257,2 M€ contre 245,3 M€ au 31/12/2023. Cette augmentation s'explique principalement par le résultat excédentaire de 7,2 M€ au 31/12/2024 ainsi que la hausse de la valeur de marché des investissements entre les deux arrêts (+2,6 M€).

Les impôts différés actifs ne sont pas éligibles à la couverture du SCR et du MCR (ou SCR minimum pour le Groupe), et sont donc déduits des fonds propres prudentiels afin d'obtenir les fonds propres éligibles.

Par ailleurs, les conditions d'affiliation des membres de l'Union font apparaître une indisponibilité des fonds propres en dessous de 125 % (clause en dessous de laquelle une entité du groupe doit faire l'objet d'une solidarité financière).

En application de cette règle propre au Groupe Mutualia :

- Au 31/12/2024, les fonds propres éligibles pour la couverture du SCR s'élèvent à 223,3 M€ contre 212,3 M€ au 31/12/2023, présentant ainsi une hausse de 5%.
- Au 31/12/2024, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR minimum sont de 217,7 M€ contre 203,2 M€ lors de l'exercice précédent.

- Le ratio de couverture du SCR 2024 est de 209%, en baisse (- 2 point) par rapport au précédent exercice, la hausse du SCR n'étant pas compensée par la hausse des fonds propres économiques.

Le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres en norme Solvabilité II pour le Groupe et les entités est présenté dans la suite du document.

E.2. Exigences réglementaires en capital

Le Groupe Mutualia s'est doté d'un outil du marché, destiné à la réalisation des calculs relatifs au pilier 1 et à la réalisation des projections des besoins de fonds propres dans le cadre de l'EIRS.

Cet outil a été réalisé sur des bases communes pour l'ensemble des entités du Groupe.

Le SCR et le MCR (ou SCR minimum pour le Groupe) sont respectivement calculés selon les méthodes définies dans la formule standard proposée par la Directive Solvabilité II et dans les règlements délégués.

Le SCR minimum pour le Groupe Mutualia est évalué à 26,6 M€, il est égal au 31/12/2024 au plancher du SCR minimum, correspondant à 25% du SCR.

Le ratio de couverture du SCR minimum du Groupe Mutualia s'élève à 818% au 31/12/2024, en augmentation de 10 points par rapport à l'an passé.

Le SCR global du Groupe Mutualia s'élève à 106,5 M€ au 31/12/2024. Il est en hausse de 5,9 M€ par rapport à 2023, soit une augmentation de 6%. Cette évolution est principalement portée par la hausse des SCR Marché et Santé qui connaissent une augmentation respective de 2,3 M€ et 1,9 M€, en lien notamment avec le développement des portefeuilles des affiliées.

Les SCR par modules et sous-modules de risques sont présentés ci-après.

Le ratio de couverture du SCR du Groupe Mutualia s'élève à 209% au 31/12/2024. La contribution de chaque entité au SCR est la suivante :

	MAS	MGO	MTS	URM	CPAMIF	Autres	Diversification
SCR	22%	28%	43%	5%	1%	6%	-6%
BSCR	22%	29%	43%	5%	1%	7%	-7%
SCR Vie	0%	26%	80%	0%	-	-	-6%
SCR Non Vie	-	-	-	-	-	-	-
SCR Santé	25%	26%	43%	6%	1%	-	-2%
SCR Marché	17%	38%	43%	3%	1%	12%	-14%
SCR Contrepartie	26%	26%	43%	3%	2%	24%	-24%
Opérationnel	20%	22%	47%	9%	2%	-	-1%
Ajustement	-	26%	83%	-	-	-	-9%

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

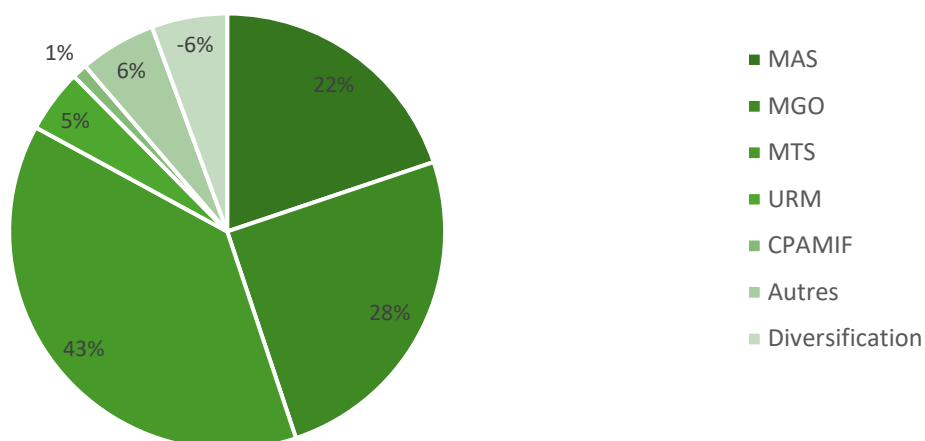
Le Groupe Mutualia n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe Mutualia utilise la formule standard et n'a pas développé de modèle interne.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Contribution de chaque entité au SCR



Le Groupe Mutualia respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Aucun risque raisonnablement prévisible de manquement n'est anticipé.

E.6. Autres informations

Aucune information complémentaire n'est à mentionner concernant la gestion du Groupe Mutualia.

Groupe Mutualia

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour le Groupe Mutualia :

Type de fonds propres en K€	31/12/2024	31/12/2023
Tier 1	239 846	224 259
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	239 652	232 440
Dette subordonnée	47 969	44 852
Réserve de réconciliation	-47 775	-53 034
Tier 2	10 970	14 088
Dont dette subordonnée	10 970	14 088
Tier 3	6 425	7 006
Dont impôts différés actifs nets	0	7 006
Total des fonds propres	257 241	245 352
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	223 345	212 257
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	217 711	203 200

Au 31/12/2024, les fonds propres sont composés des fonds propres comptables, de la dette subordonnée, de la réserve de réconciliation (modélisation de la différence entre les fonds propres comptables et prudentiels).

Par rapport à l'année 2023, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR augmentent de 11,1 M€, et passent de 212,3 M€ au 31/12/2023 à 223,3 M€ au 31/12/2024. Cette hausse s'explique principalement par le résultat excédentaire de 7,2 M€ au 31/12/2024 ainsi que l'amélioration du niveau de plus-values latentes. Cette hausse est néanmoins compensée par une hausse du coût de la solidarité financière intragroupe à la suite de l'augmentation du niveau de SCR des affiliées.

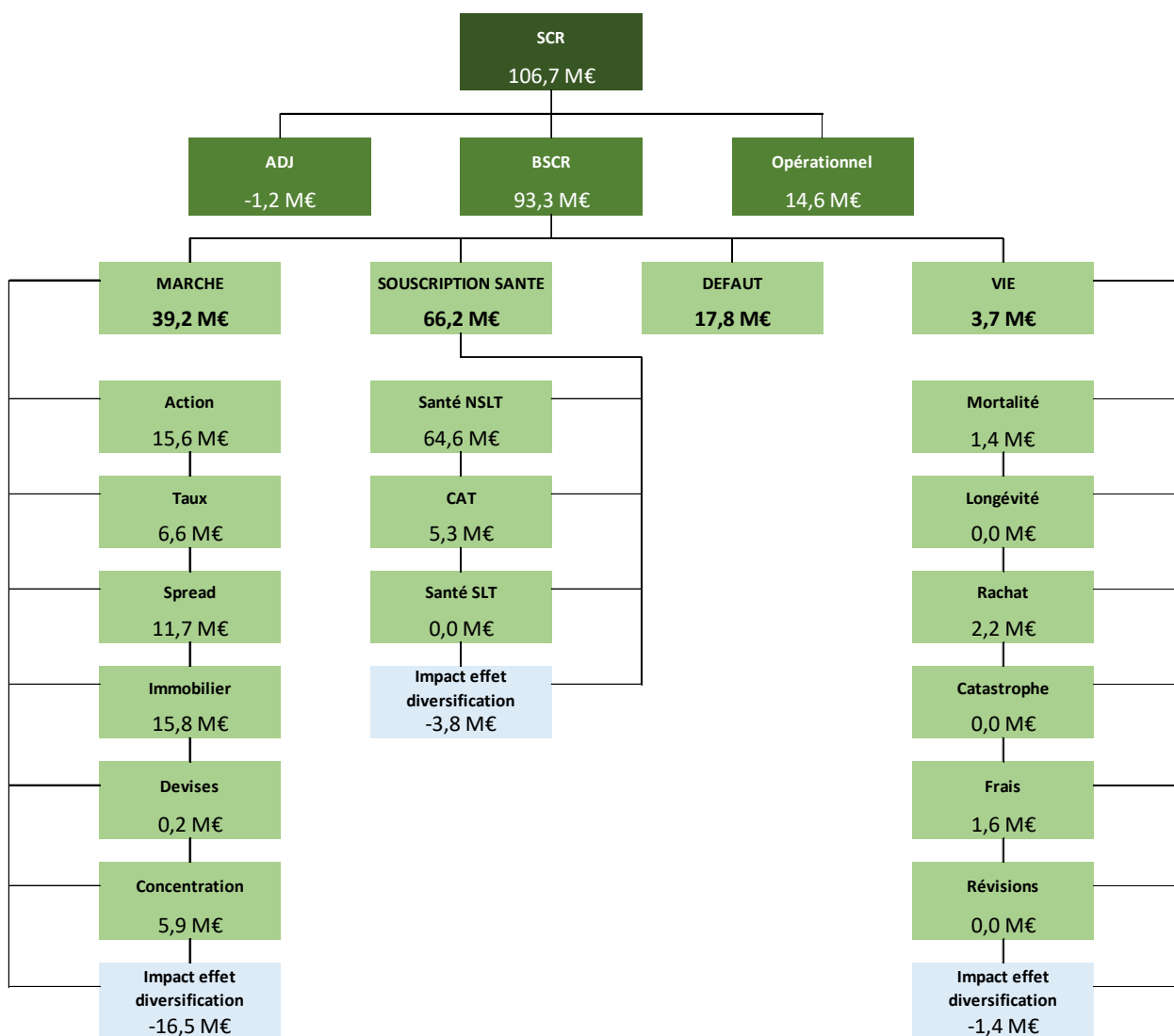
Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres en norme sociale	239 652	232 441
Ecart d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-41 350	-46 028
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	3 919	1 328
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-7 819	-10 036
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-44 807	-46 580
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	932	2 254
<i>Dont impôts différés</i>	6 425	7 006
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	198 302	186 412

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 239,7 M€ contre 232,4 M€ au 31/12/2023. Cette évolution s'explique par le résultat comptable réalisé sur l'exercice 2024.

Au 31/12/2024, le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par l'intégration de plus-values latentes, la comptabilisation d'impôts différés à l'actif et des écarts entre les provisions comptables et la vision Best Estimate.

Le schéma suivant présente le SCR du Groupe Mutualia par module de risque :



Le SCR du Groupe Mutualia s'élève à 106,7 M€ au 31/12/2024. Il est en hausse de 6,2 M€ par rapport à l'exercice 2023, soit une hausse de 6%. Cette évolution est principalement portée par la hausse des SCR Marché et Santé qui connaissent respectivement une augmentation de 2,6 M€ et 1,9 M€.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres de base	164 406	186 412
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR Minimum	217 711	203 200
SCR Minimum	26 681	25 152
Ratio de couverture du SCR Minimum	816%	808%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	223 345	212 257
SCR	106 725	100 609
Ratio de couverture du SCR	209%	211%

Au 31/12/2024, le ratio de couverture du SCR du Groupe est de 209%, contre 211% à l'exercice précédent soit une baisse de 2 points du ratio de couverture du SCR par rapport à la dernière clôture.

Cette évolution s'explique par :

- La hausse du SCR, principalement due aux évolutions :
 - Du SCR Marché en raison de l'augmentation des participations ;
 - Du SCR Santé, expliqué par la hausse du volume d'affaires gérées par le groupe ainsi que la hausse des provisions techniques ;
 - Du SCR Contrepartie en raison de l'augmentation des créances.
- Non compensée par l'augmentation des fonds propres économiques. La hausse de ces fonds Propres étant freinée par la hausse du coût de la solidarité financière intragroupe.

A la vue de ses ratios, le Groupe Mutualia respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Détail par entité

Mutualia Alliance Santé

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour Mutualia Alliance Santé :

Type de fonds propres en K€	31/12/2024	31/12/2023
Tier 1	71 158	68 151
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	1 067	1 067
Dette subordonnée	3 301	3 301
Réserve de réconciliation	66 789	63 782
Tier 2	0	0
Dont dette subordonnée	0	0
Tier 3	1 140	157
Dont impôts différés actifs nets	1 140	157
Total des fonds propres	72 297	68 308
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	72 297	68 308
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	71 158	68 151

Au 31/12/2024, Mutualia Alliance Santé observe une hausse de ses fonds propres prudentiels de 6% qui s'élèvent à 72,3 M€ contre 68,3 M€ au 31/12/2023, cette évolution étant principalement due au résultat excédentaire sur l'exercice 2024.

Les impôts différés actifs nets sont éligibles à la couverture du SCR en Tier 3 mais ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

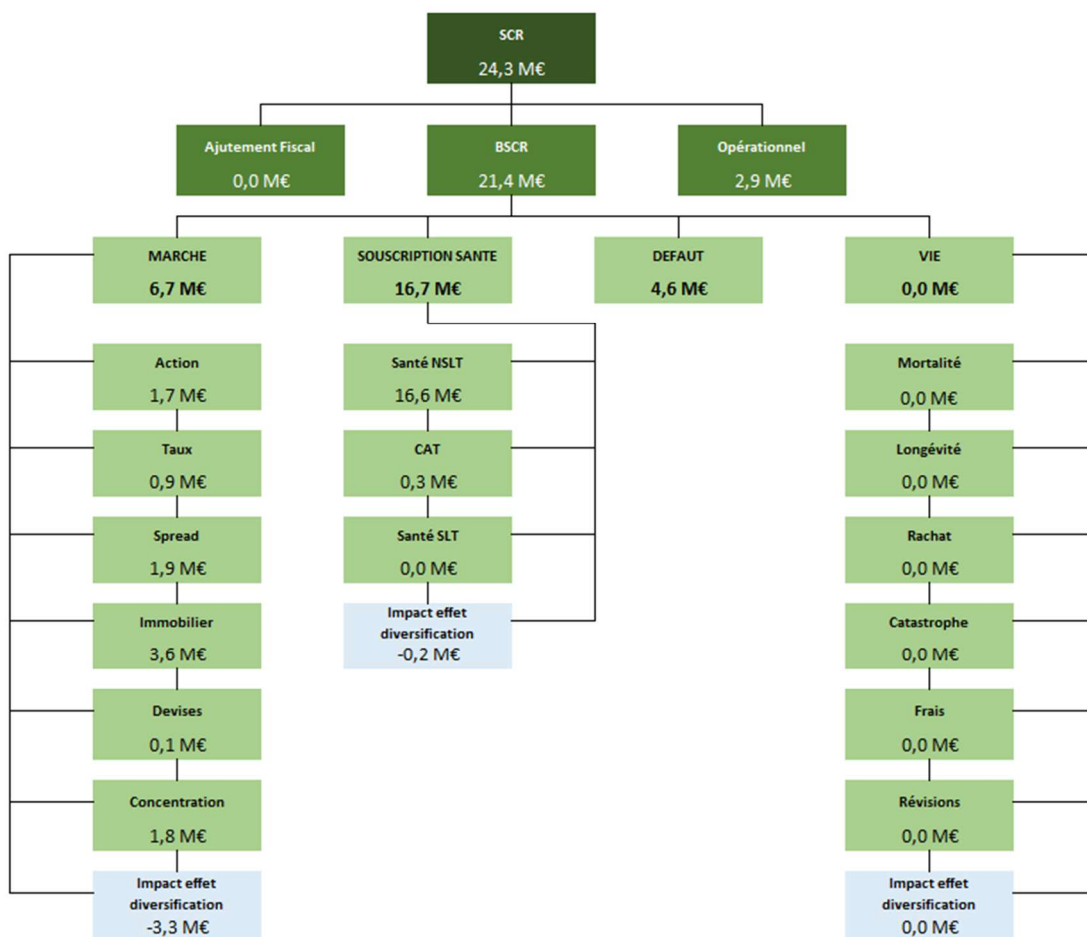
Au 31/12/2024, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 71,1 M€ contre 68,1 M€ à l'exercice précédent, en hausse.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres (hors dette subordonnée) en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres en norme sociale	70 512	68 188
Ecarts d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-1 515	-3 181
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	3 399	1 696
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-3 116	-2 488
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-7 640	-2 732
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	4 701	186
<i>Dont impôts différés</i>	1 140	157
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	68 996	65 007

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 70,5 M€ contre 68,2 M€ au 31/12/2023. Cette évolution s'explique par le résultat excédentaire réalisé sur l'exercice 2024.

Le schéma suivant présente le SCR du Mutualia Alliance Santé par module de risque :



La Mutuelle porte principalement des risques de marché et de souscription Santé, ce qui correspond à son profil d'assureur assurant principalement des garanties Frais de soins.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres de base	68 996	65 007
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	71 158	68 151
MCR	6 070	5 679
Ratio de couverture du MCR	1 173%	1200%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	72 297	68 308
SCR	24 279	22 718
Ratio de couverture du SCR	298%	301%

Le ratio de couverture diminue de 3 points par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la hausse du SCR du fait de l'augmentation de l'activité de la mutuelle.

A la vue de ses ratios, Mutualia Alliance Santé respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Mutualia Grand Ouest

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour Mutualia Grand Ouest :

Type de fonds propres en K€	31/12/2024	31/12/2023
Tier 1	64 219	62 292
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	8 890	8 890
Dette subordonnée	12 844	12 458
Réserve de réconciliation	42 485	40 944
Tier 2	2 230	2 615
Dont dette subordonnée	2 230	2 615
Tier 3	1 549	1 409
Dont impôts différés actifs nets	1 549	1 409
Total des fonds propres	67 998	66 315
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	67 998	66 315
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	65 751	63 714

Au 31/12/2024, Mutualia Grand Ouest observe une augmentation de ses fonds propres prudentiels de 2,6% qui s'élèvent à 68,0 M€ au 31/12/2024 contre 66,3 M€ au 31/12/2023, cette évolution étant principalement due au résultat bénéficiaire de l'exercice 2024.

Les impôts différés actifs nets sont éligibles à la couverture du SCR en Tier 3 mais ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

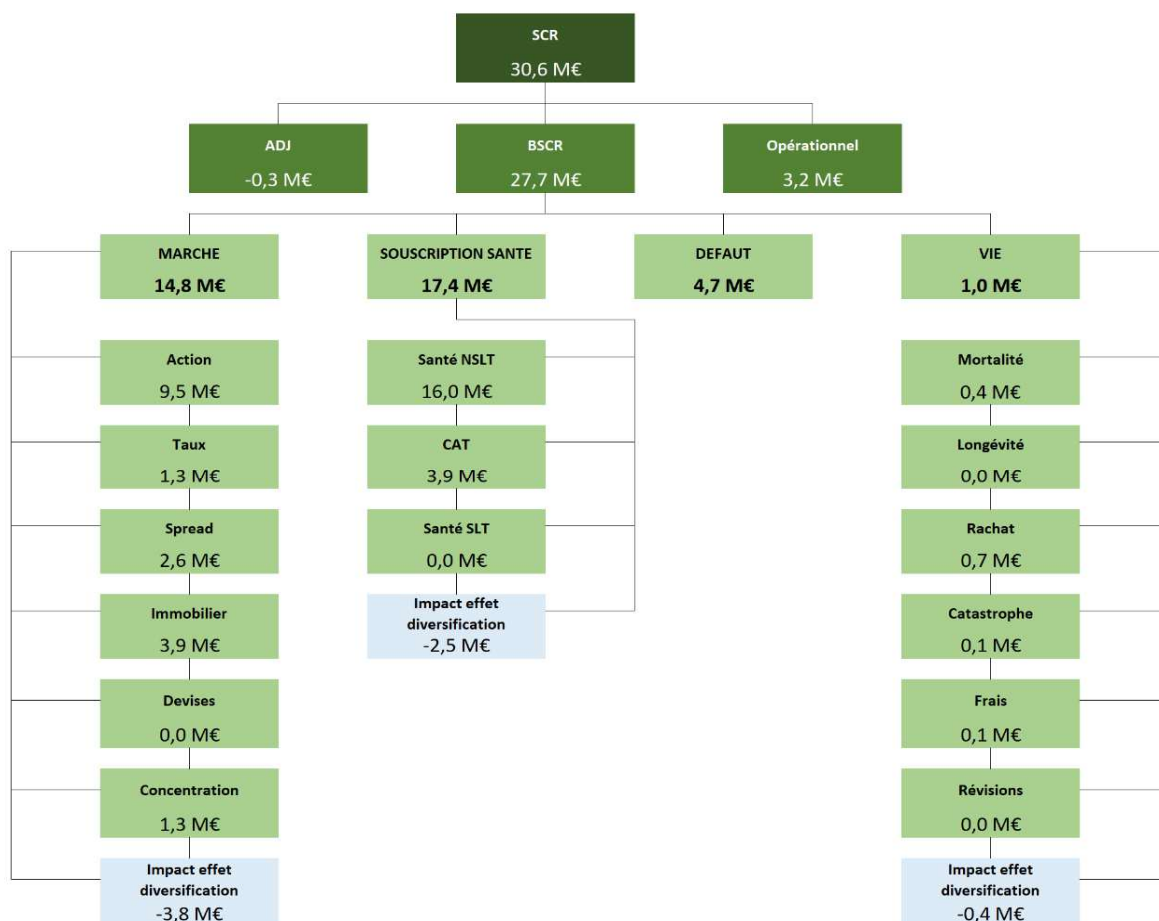
Au 31/12/2024, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 65,8 M€ contre 63,7 M€ à l'exercice précédent, en augmentation également.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres (hors dette subordonnée) en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres en norme sociale	58 085	54 633
Ecart d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-5 161	-3 391
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	-1 693	-1 037
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-4 174	-2 969
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-965	-982
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	124	189
<i>Dont impôts différés</i>	1 549	1 409
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	52 924	51 242

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 58,1 M€ contre 54,7 M€ au 31/12/2023. Cette évolution s'explique par le résultat bénéficiaire réalisé sur l'exercice 2024.

Le schéma suivant présente le SCR de Mutualia Grand Ouest par modules de risques :



La Mutuelle porte principalement des risques de marché et de souscription Santé, ce qui correspond à son profil d'assureur assurant principalement des garanties Frais de soins.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres de base	52 924	51 242
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	65 751	63 714
MCR	7 659	7 111
Ratio de couverture du MCR	858%	896%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	67 998	66 315
SCR	30 637	28 443
Ratio de couverture du SCR	222%	233%

La baisse du ratio de couverture s'explique par une hausse du SCR de 2,2 M€, portée par l'augmentation des modules Marché (+1,3 M€) et Contrepartie (+1,2 M€), dues respectivement au renforcement des placements en OPCVM et à la forte évolution des créances liées au gestionnaire. Cette hausse n'a pas été compensée par l'augmentation plus modérée des fonds propres éligibles (+1,7 M€).

A la vue de ses ratios, Mutualia Grand Ouest respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Mutualia Territoires Solidaires

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour Mutualia Territoires Solidaires :

Type de fonds propres en K€	31/12/2024	31/12/2023
Tier 1	98 652	82 769
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	14 267	14 267
Dette subordonnée	16 915	16 554
Réserve de réconciliation	67 470	51 948
Tier 2	0	361
Dont dette subordonnée	0	361
Tier 3	3 466	5 440
Dont impôts différés actifs nets	3 466	5 440
Total des fonds propres	102 118	88 569
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	102 118	88 569
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	98 652	83 130

Au 31/12/2024, Mutualia Territoires Solidaires observe une augmentation de ses fonds propres prudentiels de 15,3% qui s'élèvent à 102,1 M€ au 31/12/2024 contre 88,6 M€ au 31/12/2023.

Au 31/12/2024, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont de 102,1 M€ contre 88,6 M€ en 2023, présentant une hausse de 15,3%.

Les impôts différés actifs nets sont éligibles à la couverture du SCR en Tier 3, mais ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

Au 31/12/2024, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 98,7 M€ contre 83,1 M€ à l'exercice précédent, soit une hausse de 18,7%.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres en norme sociale	93 415	85 703
Ecart d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-8 212	-14 048
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	-9 092	-12 883
<i>Dont Provisions Techniques</i>	193	-2 297
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-3 301	-4 816
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	521	509
<i>Dont impôts différés</i>	3 466	5 440
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	85 204	71 655

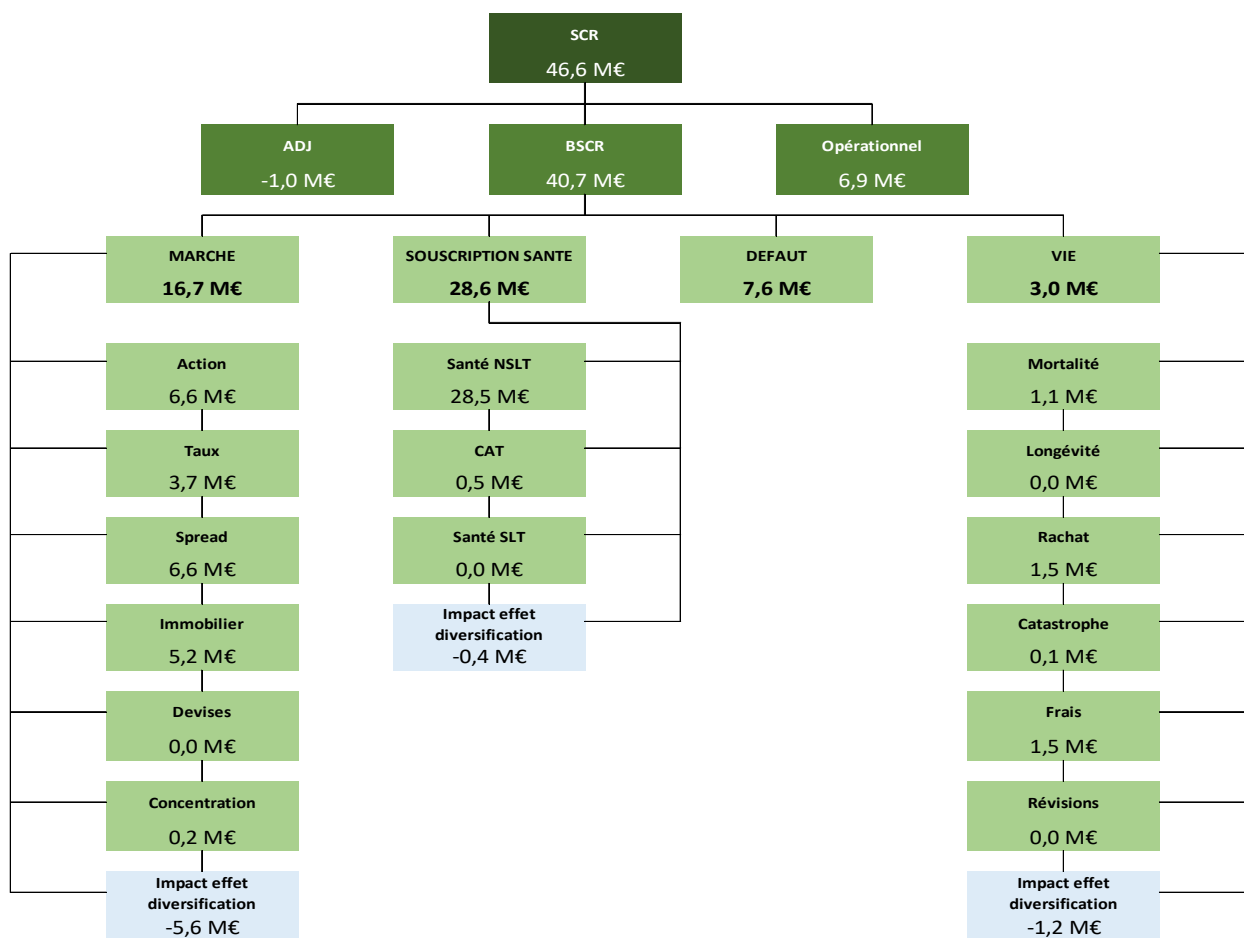
Au 31/12/2024, le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par l'annulation de certains postes d'actifs, l'intégration de plus ou moins-values latentes,

la comptabilisation d'impôts différés à l'actif et des écarts entre les provisions comptables et la vision Best Estimate et marge de risque.

Par rapport à l'exercice précédent, les fonds propres ont augmenté de 13,5 M€, et passent de 71,7 M€ au 31/12/2023 à 85,2 M€ au 31/12/2024. Cette évolution s'explique notamment par :

- L'intégration d'un résultat global d'exercice 2024 excédentaire (+7,7 M€) ;
- La baisse des moins-values et la hausse de la valorisation de REPAM (+3,8 M€) ;
- La hausse des provisions techniques nettes (+2,7 M€) compensée par la baisse des impôts différés (-2,0 M€).

Le schéma suivant présente le SCR de Mutualia Territoires Solidaires par module de risque :



La Mutuelle porte principalement des risques de marché et de souscription Santé, ce qui correspond à son profil d'assureur assurant principalement des garanties Frais de soins.

Le tableau suivant détaille la couverture du MCR et du SCR de la mutuelle par les fonds propres économiques y étant éligibles :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres de base	85 204	71 655
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	98 652	83 130
MCR	11 638	11 021
Ratio de couverture du MCR	848%	754%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	102 118	88 569
SCR	46 553	44 082
Ratio de couverture du SCR	219%	201%

Le ratio de couverture augmente de 18 points par rapport à l'exercice précédent, du fait de la hausse des fonds propres qui est plus importante que la hausse du SCR.

A la vue de ses ratios, Mutualia Territoires Solidaires respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Union de Réassurance Mutualia

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour l'Union de Réassurance Mutualia :

Type de fonds propres en K€	31/12/2024	31/12/2023
Tier 1	5 190	7 772
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	381	381
Dette subordonnée	1 038	1 554
Réserve de réconciliation	3 771	5 836
Tier 2	22 612	22 096
Dont dette subordonnée	22 612	22 096
Tier 3	269	0
Dont impôts différés actifs nets	269	0
Total des fonds propres	28 071	29 867
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	8 048	10 979
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	5 990	8 572

Au 31/12/2024, l'Union de Réassurance Mutualia observe une diminution de ses fonds propres prudentiels de 6,0% qui s'élevaient à 28,1 M€ au 31/12/2024 contre 29,9 M€ au 31/12/2023. Cette évolution est principalement due à l'intégration du résultat déficitaire de l'exercice 2024.

Au 31/12/2024, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont de 8,0 M€ contre 11,0 M€ en 2023 présentant une baisse de 27%.

Au 31/12/2024, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 6,0 M€ contre 8,6 M€ à l'exercice précédent, soit une baisse de 30%.

La baisse des fonds propres éligibles s'explique par la diminution des fonds propres économiques, entraînant une baisse de l'assiette des fonds propres éligibles en Tiers 2 et 3.

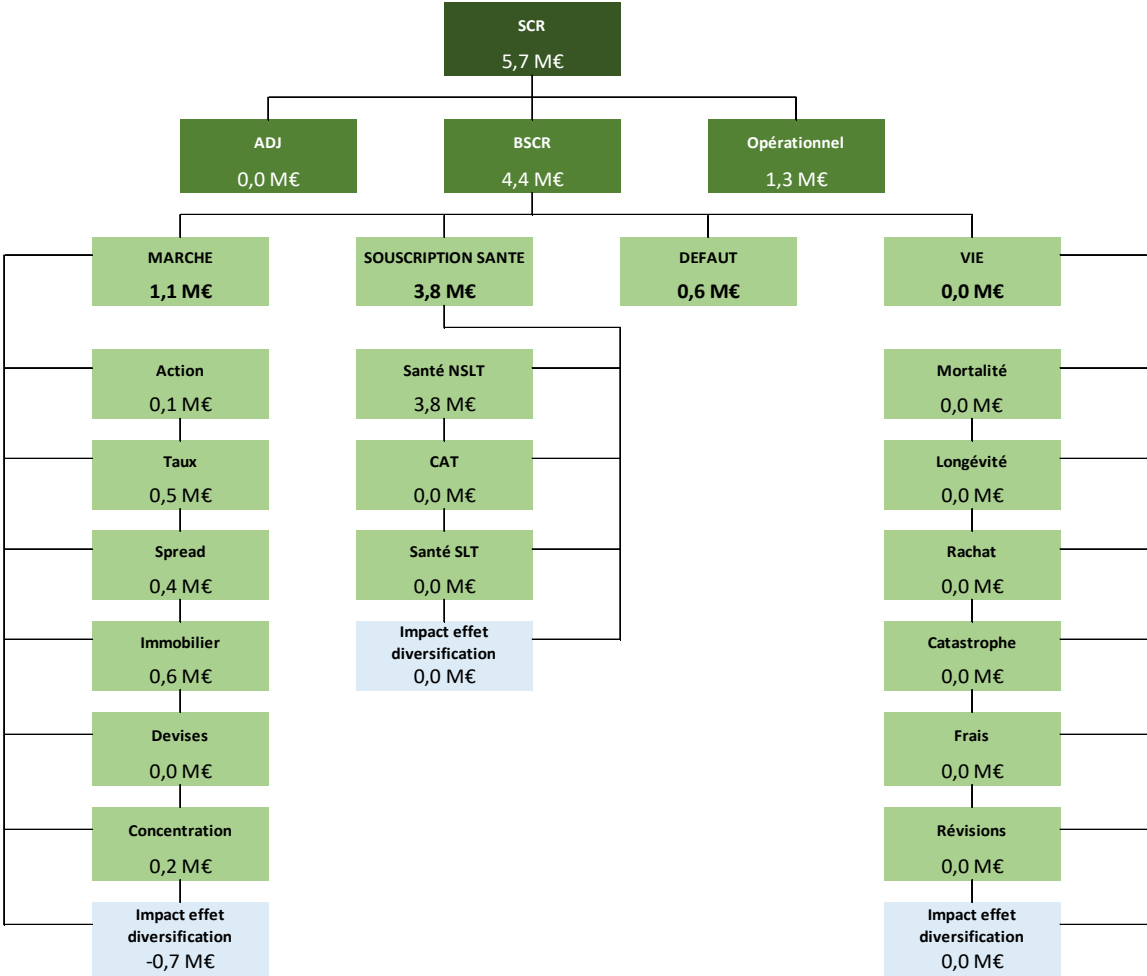
Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres (hors dettes subordonnées) en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres en norme sociale	5 228	10 153
Ecart d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-807	-3 936
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	-377	-977
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-659	-2 129
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-160	-2 177
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	120	1 348
<i>Dont impôts différés</i>	269	0
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	4 421	6 217

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 5,2 M€ contre 10,2 M€ au 31/12/2023. Cette évolution s'explique par le résultat réalisé sur l'exercice 2024.

Au 31/12/2024, le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par les moins-values latentes, les écarts entre les provisions comptables et la vision Best Estimate et marge de risque, ainsi que la comptabilisation d'impôts différés actifs nets.

Le schéma suivant présente le SCR de l'Union de Réassurance Mutualia par module de risque :



L'Union porte principalement des risques de marché et de souscription Santé, ce qui correspond à son profil de réassureur acceptant principalement des garanties Frais de soins.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres de base	4 152	6 217
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	5 990	8 572
MCR	4 000	4 000
Ratio de couverture du MCR	150%	214%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	8 048	10 979
SCR	5 717	6 414
Ratio de couverture du SCR	141%	171%

Le ratio de couverture diminue de 30 points par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse découle du fait que la baisse des fonds propres éligibles est plus importante que la baisse du SCR.

À la vue de ses ratios, l'Union de Réassurance Mutualia respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

CPAMIF

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour CPAMIF :

Type de fonds propres en K€	31/12/2024	31/12/2023
Tier 1	4 015	3 713
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	1 576	1 600
Dette subordonnée	0	0
Réserve de réconciliation	2 438	2 113
Tier 2	0	0
Dont dette subordonnée	0	0
Tier 3	0	0
Dont impôts différés actifs nets	0	0
Total des fonds propres	4 015	3 713
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	4 015	3 713
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	4 015	3 713

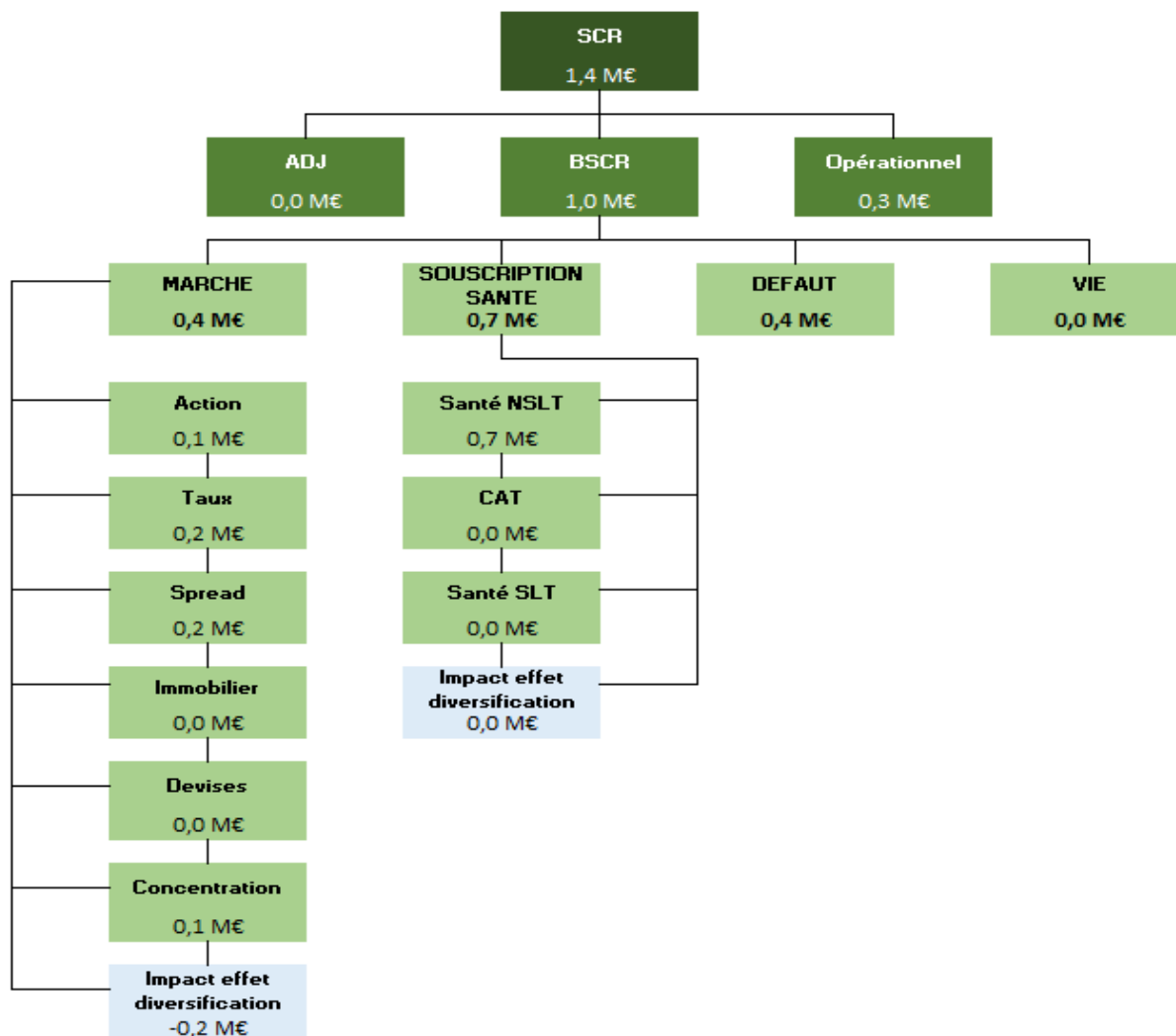
Au 31/12/2024, CPAMIF observe une augmentation de ses fonds propres prudentiels de 8% qui s'élèvent à 4,02 M€ au 31/12/2024 contre 3,71 M€ au 31/12/2023. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des fonds propres comptables induite par l'intégration du résultat de l'exercice. Par ailleurs, les plus-values latentes contribuent également à la hausse des fonds propres.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres (hors dette subordonnée) en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres en norme sociale	4 059	3 853
Ecart d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-44	-140
<i>Dont passage des investissements en valeur de marché</i>	92	61
<i>Dont Provisions Techniques</i>	-58	-133
<i>Dont retraitements des autres postes d'actifs</i>	-84	-89
<i>Dont retraitements des autres postes du passif</i>	6	21
<i>Dont impôts différés</i>	0	0
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	4 015	3 713

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 4,06 M€ contre 3,85 M€ à l'exercice précédent. Ces derniers sont en hausse comparativement à l'exercice précédent.

Le schéma suivant présente le SCR de CPAMIF par module de risque :



La Mutuelle porte principalement des risques de marché et de souscription Santé mais également des risques de contrepartie et opérationnel, ce qui correspond à son profil d'assureur assurant principalement des garanties Frais de soins.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres de base	4 015	3 713
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	4 015	3 713
MCR	2 700	2 700
Ratio de couverture du MCR	149%	138%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	4 015	3 713
SCR	1 357	992
Ratio de couverture du SCR	296%	374%

Le ratio du MCR augmente de 11 points par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse du ratio s'explique principalement par l'augmentation des fonds propres économiques au 31/12/2024.

Le ratio du SCR diminue de 78 points par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la hausse importante du SCR Santé, notamment due aux nouveaux traités en acceptation de 2024 et à la hausse du SCR Contrepartie.

A la vue de ses ratios, CPAMIF respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

ANNEXES

Annexe 1 – Groupe Mutualia (montants exprimés en milliers d’euros)

Bilan: S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	
Frais d'acquisition reportés	R0020	
Actifs incorporels	R0030	-
Impôts différés actifs	R0040	6 425
Excédent de régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	16 940
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	276 712
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	32 751
Participations	R0090	5 431
Actions	R0100	881
Actions cotées	R0110	77
Actions non cotées	R0120	805
Obligations	R0130	135 138
Obligations souveraines	R0140	12 732
Obligation d'entreprises	R0150	94 136
Obligations structurées	R0160	18 867
Titres garantis	R0170	9 403
Fonds d'investissement	R0180	62 409
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	21 636
Autres placements	R0210	18 465
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 156
Avances sur polices	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 156
Provisions techniques cédées	R0270	20 297
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	17 122
Non vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non vie	R0300	17 122
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	3 175
Santé similaire à la vie	R0320	958
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	2 217
UC ou indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	817
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	57 048
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 156
Autres créances (hors assurance)	R0380	30 624
Actions auto-détenues	R0390	-
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	65 808
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	211
Total de l'actif	R0500	479 194

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	54 090
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	54 090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	45 319
Marge de risque	R0590	8 771
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	23 665
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 750
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	1 422
Marge de risque	R0640	328
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	21 915
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	20 925
Marge de risque	R0680	990
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 886
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	7 842
Impôts différés passifs	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	16 619
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	24 305
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 359
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	85 186
Dettes subordonnées	R0850	58 940
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	58 940
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	280 892
Excédent d'actif sur passif	R1000	198 302

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	421 585	12 655	434 239
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	38 876	-	38 876
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			-
Part des réassureurs	R0140	109 082	8 329	117 412
Total Net	R0200	351 378	4 325	355 703
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	421 585	12 655	434 239
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	38 876	-	38 876
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			-
Part des réassureurs	R0240	109 082	8 329	117 412
Total Net	R0300	351 378	4 325	355 703
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	421 585	12 655	434 239
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			-
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			-
Part des réassureurs	R0340	124 260	11 691	135 952
Total Net	R0400	297 324	963	298 288
Total Frais	R1300			58 977

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie			Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres Assurance vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
		C0220	C0240	C0250	
Primes / Cotisations émises					
Brut	R1410	4 300	3 598	435	8 332
Part des réassureurs	R1420	2 124	2 472	347	4 943
Net	R1500	2 175	1 126	88	3 389
Primes / Cotisations acquises					
Brut	R1510	4 300	3 598	435	8 332
Part des réassureurs	R1520	2 124	2 472	347	4 943
Net	R1600	2 175	1 126	88	3 389
Sinistres / Prestations					
Brut	R1610	1 185	650	117	1 952
Part des réassureurs	R1620	385	132	39	556
Net	R1700	800	519	77	1 396
Total dépenses	R2600				2 009

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) non disponible au niveau groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	27 205	27 205			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070					
Fonds excédentaires non disponibles au niveau groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence non disponible au niveau groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	164 672	164 672			
Passifs subordonnés	R0140	58 940		47 969	10 970	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	6 425				6 425
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponible au niveau groupe	R0170	6 425				6 425
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra non disponibles au niveau groupe	R0190					
Intérêts minoritaires (si non reportés comme une part d'un éléments spécifique de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau groupe	R0210					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Dont déductions conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/EC	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (Article 229)	R0250					
Déductions pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsque une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des fonds propres non éligibles	R0270	33 896		27 471		6 425
Total déductions	R0280	33 896		27 471		6 425
Total fonds propres de base après déductions	R0290	223 345	191 877	20 498	10 970	-
Fonds propres auxiliaires						
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres des autres secteurs financiers						
Etablissements de crédit, entreprises d'investissements, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs	R0410					
Institutions de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres des autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de Déduction et Agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode						
Fonds propres agrégés en cas de recours à la méthode de Déduction et Agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas de recours à la méthode de Déduction et Agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets de transactions intra groupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (excluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0520	223 345	191 877	20 498	10 970	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	217 699	191 877	20 498	5 324	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (excluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0560	223 345	191 877	20 498	10 970	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	217 699	191 877	20 498	5 324	
Capital de solvabilité requis groupe sur base consolidée	R0590	106 485				
Minimum de capital de solvabilité requis groupe sur base consolidée	R0610	26 621				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis groupe sur base consolidée (excluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0630	210%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis sur base consolidée	R0650	818%				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (incluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0660	223 345	191 877	20 498	10 970	-
Capital de solvabilité requis pour les entreprises incluses par la méthode de Déduction et Agrégation	R0670					
Capital de Solvabilité requis groupe	R0680	106 485				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis groupe (incluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0690	209,74%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	198 302
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	33 630
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	164 672
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités no	R0780	- 1 352
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	- 1 352

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	38 847
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	17 765
Risque de souscription en vie	R0030	373
Risque de souscription en santé	R0040	66 190
Risque de souscription en non-vie	R0050	-
Diversification	R0060	- 31 264
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	91 909

Capital de solvabilité requis		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	14 576
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 1 187
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	106 485
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220	106 485
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	1 187
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	26 621
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	106 485

Entreprises dans le périmètre du groupe : S32.01.04

Nom juridique de l'entreprise	Référentiel comptable	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0040	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Union de Réassurance Mutualia	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full
Mutualia Grand Ouest	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full
Mutualia Alliance Santé	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full
Mutualia Territoires Solidaires	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full
REPAM SA	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
MOMENTUM	2 - Local GAAP	87,0%	87,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
SCI Lafayette	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
UMG Mutualia Solo	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
LM PRO-SANTE	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
DAMI holding	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
SCI VERCORS 45	2 - Local GAAP	30,0%	30,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
SCI FIEF MONTLOUIS	2 - Local GAAP	39,0%	39,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
MTS Développement Immobilier	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
MUTIMEX	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
SAS STRATÉGIE EURO PRESTIGE	2 - Local GAAP	80,0%	80,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
SCI Mutiloc	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
SCI Mutimar	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
SCI Mutimoon	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
SAS Castel Del Mar	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		3 - Not included		9 - No inclusion in the
CPAMIF	2 - Local GAAP	100,0%	100,0%			1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full

Annexe 2 – Mutualia Alliance Santé (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	
Frais d'acquisition reportés	R0020	
Actifs incorporels	R0030	
Impôts différés actifs	R0040	1 140
Excédent de régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	7 215
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	68 517
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	6 913
Participations	R0090	212
Actions	R0100	559
Actions cotées	R0110	
Actions non cotées	R0120	559
Obligations	R0130	19 773
Obligations souveraines	R0140	
Obligation d'entreprises	R0150	10 546
Obligations structurées	R0160	9 227
Titres garantis	R0170	
Fonds d'investissement	R0180	8 443
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	14 165
Autres placements	R0210	18 452
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	63
Avances sur polices	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	63
Provisions techniques cédées	R0270	3 046
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 660
Non vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non vie	R0300	1 660
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	1 386
Santé similaire à la vie	R0320	297
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	1 089
UC ou indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	158
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	13 582
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 025
Autres créances (hors assurance)	R0380	7 542
Actions auto-détenues	R0390	
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	7 948
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	111 236

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	11 942
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	11 942
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	9 897
Marge de risque	R0590	2 046
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	2 157
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	599
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	495
Marge de risque	R0640	104
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	1 558
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	1 554
Marge de risque	R0680	4
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	423
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	4 259
Impôts différés passifs	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	11 379
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	720
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	8 058
Dettes subordonnées	R0850	3 301
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	3 301
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	42 240
Excédent d'actif sur passif	R1000	68 996

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	93 456	1 173	94 629
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			-
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			-
Part des réassureurs	R0140	7 398	770	8 168
Total Net	R0200	86 058	403	86 461
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	93 456	1 173	94 629
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			-
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			-
Part des réassureurs	R0240	7 398	770	8 168
Total Net	R0300	86 058	403	86 461
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	73 633	766	74 399
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			-
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			-
Part des réassureurs	R0340	5 983	621	6 604
Total Net	R0400	67 650	145	67 795
Total Frais	R1300			18 645

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie		Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
		C0220	C0250	
Primes / Cotisations émises				
Brut	R1410	905	435	1 339
Part des réassureurs	R1420	723	347	1 070
Net	R1500	182	88	269
Primes / Cotisations acquises				
Brut	R1510	905	435	1 339
Part des réassureurs	R1520	723	347	1 070
Net	R1600	182	88	269
Sinistres / Prestations				
Brut	R1610	335	117	451
Part des réassureurs	R1620	289	39	328
Net	R1700	46	77	123
Total dépenses	R2600			366

Provisions techniques vie et santé SLT : S12.01.01

		Assurance avec participation aux bénéfices	Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0150	C0190	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Meilleure estimation brute	R0030	1 554	1 554	495	495
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 089	1 089	297	297
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	465	465	197	197
Marge de risque	R0100	4	4	104	104
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0120	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	1 558	1 558	599	599

Provisions techniques non-vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	738	683	55
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	448	436	884
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 186	247	939
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	7 593	2 249	9 841
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	580	1 964	2 544
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	7 013	285	7 297
Total meilleure estimation – brut	R0260	8 331	1 566	9 897
Total meilleure estimation – net	R0270	8 199	38	8 237
Marge de risque	R0280	2 036	9	2 046
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	10 367	1 575	11 942
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	132	1 528	1 660
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	10 235	47	10 282

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident
/ année de
souscription

Z0010	2024
--------------	------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
Précédentes	R0100							
N-9	R0160	67 637	8 248	213			76 099	
N-8	R0170	65 552	7 170	306			73 028	
N-7	R0180	63 516	7 302	265	16		71 099	
N-6	R0190	62 274	7 152	189	4		69 619	
N-5	R0200	60 138	6 812	244	7		67 201	
N-4	R0210	54 904	7 630	1 269			63 802	
N-3	R0220	61 920	6 496	230	23	23	68 668	
N-2	R0230	63 792	7 194	464		464	71 449	
N-1	R0240	65 554	7 983			7 983	73 537	
N	R0250	65 175				65 175	65 175	
Total	R0260					73 645	846 942	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées) C0360
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
Précédentes	R0100						
N-9	R0160		477	6			
N-8	R0170	8 249	242				
N-7	R0180	7 806	358	207	18		
N-6	R0190	7 995	621	203			
N-5	R0200	7 894	277	5			
N-4	R0210	11 016	1 319				
N-3	R0220	7 865	275	59			
N-2	R0230	7 625	684	156		149	
N-1	R0240	7 978	853			824	
N	R0250	8 844				8 869	
Total	R0260					9 841	

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type	R0040	1 067	1 067	-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	66 789	66 789	-	-	-
Passifs subordonnés	R0140	3 301	-	3 301	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	1 140	-	-	-	1 140
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	72 297	67 856	3 301	-	1 140
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	72 297	67 856	3 301	-	1 140
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	71 158	67 856	3 301	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	72 297	67 856	3 301	-	1 140
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	71 158	67 856	3 301	-	-
Capital de solvabilité requis	R0580	24 279	-	-	-	-
Minimum de capital requis	R0600	6 070	-	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	297,8%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1172,3%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	68 996
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 207
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	66 789
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	- 939
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	- 939

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	6 747
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 640
Risque de souscription en vie	R0030	4
Risque de souscription en santé	R0040	16 709
Risque de souscription en non-vie	R0050	-
Diversification	R0060	- 6 721
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	21 380

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 899
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	24 279
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	24 279
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis – Activités d’assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

		Activités non vie	Activités vie
		Résultat MCR _(NL, N)	Résultat MCR _(NL, L)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	4 492	-

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	8 199	86 058		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	38	672		

		Activités non vie	Activités vie
		Résultat MCR _(L, N)	Résultat MCR _(L, L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	-	70

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	-		662	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	8 237		197	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-		80 474

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 562
Capital de solvabilité requis	R0310	24 279
Plafond du MCR	R0320	10 926
Plancher du MCR	R0330	6 070
MCR combiné	R0340	6 070
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de Capital Requis	R0400	6 070

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 492	70
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	23 906	374
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	10 758	168
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	5 976	93
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	5 976	93
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	5 976	4 000

Annexe 3 – Mutualia Grand Ouest (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan: S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	
Frais d'acquisition reportés	R0020	
Actifs incorporels	R0030	-
Impôts différés actifs	R0040	1 549
Excédent de régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	3 177
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	63 383
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	5 186
Participations	R0090	6 197
Actions	R0100	38
Actions cotées	R0110	38
Actions non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	27 434
Obligations souveraines	R0140	-
Obligation d'entreprises	R0150	8 967
Obligations structurées	R0160	9 064
Titres garantis	R0170	9 403
Fonds d'investissement	R0180	23 504
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	1 025
Autres placements	R0210	-
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 089
Avances sur polices	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 089
Provisions techniques cédées	R0270	4 638
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	3 538
Non vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non vie	R0300	3 538
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	1 100
Santé similaire à la vie	R0320	355
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	745
UC ou indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	117
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	21 367
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	151
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 694
Actions auto-détenues	R0390	-
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	21 743
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-
Total de l'actif	R0500	118 908

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	15 874
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	15 874
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	13 396
Marge de risque	R0590	2 478
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	4 418
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	624
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	525
Marge de risque	R0640	99
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	3 794
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	3 320
Marge de risque	R0680	474
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	695
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	841
Impôts différés passifs	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	3 664
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	2 730
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 775
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	20 914
Dettes subordonnées	R0850	15 074
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	15 074
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	65 984
Excédent d'actif sur passif	R1000	52 924

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	91 006	7 886	98 893
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	514		514
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	9 228	6 043	15 271
Total Net	R0200	82 292	1 843	84 136
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	91 006	7 886	98 893
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	514		514
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	9 228	6 043	15 271
Total Net	R0300	82 292	1 843	84 136
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	71 055	3 413	74 467
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	614		614
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340	7 642	2 385	10 026
Total Net	R0400	64 027	1 028	65 055
Total Frais	R1300			17 450

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie	Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	
		C0220	C0300
Primes / Cotisations émises			
Brut	R1410	3 598	3 598
Part des réassureurs	R1420	2 472	2 472
Net	R1500	1 126	1 126
Primes / Cotisations acquises			
Brut	R1510	3 598	3 598
Part des réassureurs	R1520	2 472	2 472
Net	R1600	1 126	1 126
Sinistres / Prestations			
Brut	R1610	1 079	1 079
Part des réassureurs	R1620	281	281
Net	R1700	798	798
Total dépenses	R2600		165

Provisions techniques vie et santé SLT : S12.01.01

		Assurance avec participation aux bénéfices	Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0020	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
Meilleure estimation brute	R0030	2 589	3 320
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	205	745
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	2 384	2 575
Marge de risque	R0100	439	474
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-
Meilleure estimation	R0120	-	-
Marge de risque	R0130	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	3 028	3 794

Provisions techniques non-vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	1 338	- 2 126	- 788
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	220	- 2 257	- 2 037
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 117	131	1 249
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	6 739	7 445	14 184
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	718	4 856	5 575
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	6 021	2 588	8 609
Total meilleure estimation – brut	R0260	8 077	5 318	13 396
Total meilleure estimation – net	R0270	7 138	2 719	9 858
Marge de risque	R0280	1 494	984	2 478
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	9 571	6 302	15 874
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	939	2 599	3 538
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	8 633	3 703	12 336

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident
/ année de
souscription

Z0010	2024
--------------	------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)						
		0	1	2	3	4	Année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0170	C0180
Précédentes	R0100							
N-9	R0160	48 521	5 251	135				53 906
N-8	R0170	45 990	4 564	85				50 639
N-7	R0180	45 255	4 535	86				49 876
N-6	R0190	43 562	4 542	89	3		- 0	48 194
N-5	R0200	45 078	4 133	122	- 2	- 6	- 4	49 322
N-4	R0210	44 103	4 374	121	5	- 6	- 6	48 597
N-3	R0220	50 903	4 803	120	- 9		- 9	55 817
N-2	R0230	54 037	5 089	146			146	59 272
N-1	R0240	62 458	6 551				6 551	69 009
N	R0250	65 272					65 272	65 272
Total	R0260						71 951	660 384

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					
		0	1	2	3	4	Année en cours (données actualisées)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0360
Précédentes	R0100						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						
N-4	R0210						
N-3	R0220						
N-2	R0230	5 958	142				85
N-1	R0240	12 210	132				2 423
N	R0250	14 051					11 676
Total	R0260						14 184

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type	R0040	8 890	8 890	-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-	-	-	-
Actions de préférence	R0090	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	42 485	42 485	-	-	-
Passifs subordonnés	R0140	15 074	-	15 074	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	1 549	-	-	-	1 549
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-	-	-	-
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	67 998	51 375	15 074	-	1 549
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	-	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur	R0310	-	-	-	-	-
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-	-	-	-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer	R0330	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-	-	-	-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-	-	-	-	-
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-	-	-	-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-	-	-	-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-	-	-	-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	67 998	51 375	15 074	-	1 549
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	66 449	51 375	15 074	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	67 998	51 375	12 844	2 230	1 549
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	65 751	51 375	12 844	1 532	-
Capital de solvabilité requis	R0580	30 637	-	-	-	-
Minimum de capital requis	R0600	7 659	-	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	221,9%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	858,5%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	52 924
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	10 438
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	42 485
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	788
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	788

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	14 801
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 677
Risque de souscription en vie	R0030	96
Risque de souscription en santé	R0040	17 424
Risque de souscription en non-vie	R0050	-
Diversification	R0060	- 9 601
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	27 398

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	3 239
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 303
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	30 637
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	30 637
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

		Activités non vie	Activités vie
		Résultat MCR _(NL, N)	Résultat MCR _(NL, L)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	4 680	-

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 138	82 292		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	2 719	1 413		

		Activités non vie	Activités vie
		Résultat MCR _(L, N)	Résultat MCR _(L, L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	-	63

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	-		2 575	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	9 858		170	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-		7 350

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 743
Capital de solvabilité requis	R0310	30 637
Plafond du MCR	R0320	13 786
Plancher du MCR	R0330	7 659
MCR combiné	R0340	7 659
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de Capital Requis	R0400	7 659

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 680	63
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	30 227	410
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	13 602	184
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	7 557	102
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	7 557	102
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	7 557	4 000

Annexe 4 – Mutualia Territoires Solidaires (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	
Frais d'acquisition reportés	R0020	
Actifs incorporels	R0030	-
Impôts différés actifs	R0040	3 468
Excédent de régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	896
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	126 133
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	19 434
Participations	R0090	15 960
Actions	R0100	495
Actions cotées	R0110	250
Actions non cotées	R0120	245
Obligations	R0130	76 534
Obligations souveraines	R0140	10 615
Obligation d'entreprises	R0150	65 593
Obligations structurées	R0160	326
Titres garantis	R0170	-
Fonds d'investissement	R0180	7 252
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	15
Autres placements	R0210	6 442
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4
Avances sur polices	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	4
Provisions techniques cédées	R0270	10 746
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	10 115
Non vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non vie	R0300	10 115
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	630
Santé similaire à la vie	R0320	379
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	251
UC ou indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	986
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	29 884
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	918
Autres créances (hors assurance)	R0380	8 183
Actions auto-détenues	R0390	-
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	23 661
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-
Total de l'actif	R0500	204 878

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	21 870
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	21 870
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	18 134
Marge de risque	R0590	3 736
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	16 792
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	529
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	438
Marge de risque	R0640	91
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	16 263
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	15 751
Marge de risque	R0680	512
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	220
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	-
Impôts différés passifs	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	7 449
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	35 859
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	7 751
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	12 824
Dettes subordonnées	R0850	16 915
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	16 915
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	119 678
Excédent d'actif sur passif	R1000	85 199

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	218 699	3 161	221 861
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	3 546	-	3 546
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			-
Part des réassureurs	R0140	69 167	12	69 179
Total Net	R0200	153 078	3 150	156 228
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	218 699	3 161	221 861
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 546	-	3 546
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			-
Part des réassureurs	R0240	69 167	12	69 179
Total Net	R0300	153 078	3 150	156 228
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	158 474	197	158 671
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 046	-	3 046
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			-
Part des réassureurs	R0340	47 191	1 981	49 172
Total Net	R0400	114 329	1 785	112 544
Total Frais	R1300			26 579

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie	Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	
		C0220	C0300
Primes / Cotisations émises			
Brut	R1410	3 395	3 395
Part des réassureurs	R1420	1 401	1 401
Net	R1500	1 994	1 994
Primes / Cotisations acquises			
Brut	R1510	3 395	3 395
Part des réassureurs	R1520	1 401	1 401
Net	R1600	1 994	1 994
Sinistres / Prestations			
Brut	R1610	850	850
Part des réassureurs	R1620	97	97
Net	R1700	754	754
Total dépenses	R2600		1 145

Provisions techniques vie et santé SLT : S12.01.01

		Assurance avec participation aux bénéfices	Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0150	C0190	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010		-		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020		-		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Meilleure estimation brute	R0030	15 751	15 751	438	438
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	251	251	379	379
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	15 500	15 500	58	58
Marge de risque	R0100	512	512	91	91
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110		-		-
Meilleure estimation	R0120		-		-
Marge de risque	R0130		-		-
Provisions techniques – Total	R0200	16 263	16 263	529	529

Provisions techniques non vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	912	958	1 870
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	2 708	903	1 805
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	3 620	55	3 675
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	17 331	2 673	20 004
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 991	2 319	8 310
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 340	354	11 694
Total meilleure estimation – brut	R0260	16 419	1 715	18 134
Total meilleure estimation – net	R0270	7 720	299	8 019
Marge de risque	R0280	3 382	353	3 736
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	19 801	2 068	21 870
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	8 699	1 416	10 115
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	11 102	652	11 754

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident / année de souscription	Z0010	2024

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
Précédentes	R0100							
N-9	R0160	99 798	10 943	259			111 000	
N-8	R0170	101 335	11 851	217	14		113 417	
N-7	R0180	104 031	12 255	199			116 485	
N-6	R0190	110 562	14 295	304			125 162	
N-5	R0200	116 984	13 570	391	69		131 014	
N-4	R0210	111 663	11 897	803			124 363	
N-3	R0220	135 795	13 171	222			149 189	
N-2	R0230	135 928	12 328	208		208	148 464	
N-1	R0240	139 846	11 647			11 647	151 493	
N	R0250	136 898				136 898	136 898	
Total	R0260					148 753	1 399 055	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées) C0360
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
Précédentes	R0100						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180		237				
N-6	R0190	13 600	246				
N-5	R0200	16 619	390				
N-4	R0210	23 874	343	30			
N-3	R0220	19 709	524	448			
N-2	R0230	17 428	975	620			589
N-1	R0240	18 301	1 495				1 443
N	R0250	18 827					17 972
Total	R0260						20 004

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type	R0040	14 267	14 267	-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-	-	-	-
Actions de préférence	R0090	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	67 465	67 465	-	-	-
Passifs subordonnés	R0140	16 915	-	16 915	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	3 468	-	-	-	3 468
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-	-	-	-
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	102 114	81 732	16 915	-	3 468
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur	R0310	-	-	-	-	-
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	-	-	-	-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer	R0330	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-	-	-	-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-	-	-	-	-
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-	-	-	-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-	-	-	-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-	-	-	-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	102 114	81 732	16 915	-	3 468
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	98 646	81 732	16 915	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	102 114	81 732	16 915	-	3 468
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	98 646	81 732	16 915	-	-
Capital de solvabilité requis	R0580	46 551				
Minimum de capital requis	R0600	11 638				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	219,4%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	847,6%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	85 199
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	17 735
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	67 465
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 675
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	3 675

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	16 647
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 607
Risque de souscription en vie	R0030	297
Risque de souscription en santé	R0040	28 637
Risque de souscription en non-vie	R0050	-
Diversification	R0060	- 13 519
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	39 669

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	6 883
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 989
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	46 551
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	46 551
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

		Activités non vie		Activités vie	
		Résultat MCR _(NL, NE)		Résultat MCR _(NL, L)	
		C0010	C0020	C0030	C0040
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	7 920	-		
				Activités en vie	
				Activités en non-vie	
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040
				7 720	155 066
				C0050	C0060
				299	2 710
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		R0030			

		Activités non vie		Activités vie	
		Résultat MCR _(L, NE)		Résultat MCR _(L, L)	
		C0070	C0080	C0090	C0100
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	-	30		
				Activités en vie	
				Activités en non-vie	
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0090	C0100
				-	15 559
				C0110	C0120
				299	-
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties		R0210			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie		R0250			39 510

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	7 950
Capital de solvabilité requis	R0310	46 551
Plafond du MCR	R0320	20 948
Plancher du MCR	R0330	11 638
MCR combiné	R0340	11 638
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de Capital Requis	R0400	11 638

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	7 920	30
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	46 377	174
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	20 870	78
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	11 594	44
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	11 594	44
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	11 594	4 000

Annexe 5 – Union de Réassurance Mutualia (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	
Frais d'acquisition reportés	R0020	
Actifs incorporels	R0030	-
Impôts différés actifs	R0040	269
Excédent de régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	-
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	30 328
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	-
Participations	R0090	32
Actions	R0100	39
Actions cotées	R0110	39
Actions non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	9 291
Obligations souveraines	R0140	2 116
Obligation d'entreprises	R0150	7 175
Obligations structurées	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Fonds d'investissement	R0180	20 966
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	-
Autres placements	R0210	-
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur polices	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Provisions techniques cédées	R0270	3 278
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	2 153
Non vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non vie	R0300	2 153
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	1 125
Santé similaire à la vie	R0320	256
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	869
UC ou indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	4 050
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	-
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 319
Autres créances (hors assurance)	R0380	113
Actions auto-détenues	R0390	-
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	1 138
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-
Total de l'actif	R0500	40 496

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	4 217
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	4 217
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	3 789
Marge de risque	R0590	428
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	1 332
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	333
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	299
Marge de risque	R0640	34
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	999
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	998
Marge de risque	R0680	1
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	-
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	-
Impôts différés passifs	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 543
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	1 333
Dettes subordonnées	R0850	23 650
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	23 650
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	36 075
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 421

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	-	-	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	56 248	280	56 529
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			-
Part des réassureurs	R0140	34 955	280	35 235
Total Net	R0200	21 293	-	21 293
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	-	-	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	56 248	280	56 529
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			-
Part des réassureurs	R0240	34 955	280	35 235
Total Net	R0300	21 293	-	21 293
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	-	-	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	39 583	295	39 878
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			-
Part des réassureurs	R0340	24 017	289	24 306
Total Net	R0400	15 566	6	15 572
Total Frais	R1300			12 141

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements de réassurance vie		Total
		Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0220	C0250	C0300
Primes / Cotisations émises				
Brut	R1410	8	124	132
Part des réassureurs	R1420	8	124	132
Net	R1500	-	-	-
Primes / Cotisations acquises				
Brut	R1510	8	124	132
Part des réassureurs	R1520	8	124	132
Net	R1600	-	-	-
Sinistres / Prestations				
Brut	R1610	372	154	526
Part des réassureurs	R1620	360	153	513
Net	R1700	13	1	13
Total dépenses	R2600			4

Provisions techniques vie et santé SLT : S12.01.01

		Réassurance acceptée		Total (vie hors santé, y compris UC)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Autres assurances vie				
		C0100	C0130			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	998	998	998	299	299
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	869	869	869	256	256
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	130		130	43	43
Marge de risque	R0100	1	1	1	34	34
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-		-	-	-
Meilleure estimation	R0120	-		-	-	-
Marge de risque	R0130	-		-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	999		999	333	333

Provisions techniques non-vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	- 179	- 135	- 314
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	150	150
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	- 179	15	- 164
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	2 995	1 108	4 103
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1 202	1 101	2 303
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 793	7	1 800
Total meilleure estimation – brut	R0260	2 816	974	3 789
Total meilleure estimation – net	R0270	1 614	22	1 636
Marge de risque	R0280	312	116	428
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290			
Meilleure estimation	R0300			
Marge de risque	R0310			
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	3 128	1 089	4 217
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	1 202	952	2 153
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 926	138	2 064

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident
/ année de
souscription

Z0010	2024
--------------	------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
Précédentes	R0100							
N-9	R0160	2 121	292	19				2 433
N-8	R0170	1 955	243	13				2 211
N-7	R0180	1 840	240	17	8			2 105
N-6	R0190	1 736	440	18	2			2 196
N-5	R0200	3 391	421	20	3			3 836
N-4	R0210	4 562	542	82				5 186
N-3	R0220	6 897	689	23	7			7 616
N-2	R0230	8 943	473	95			95	9 511
N-1	R0240	9 081	753				753	9 833
N	R0250	39 023					39 023	39 023
Total	R0260						39 878	88 079

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées)
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
Précédentes	R0100						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						
N-4	R0210						
N-3	R0220						
N-2	R0230				38		37
N-1	R0240		487				404
N	R0250	3 676					3 574
Total	R0260						4 014

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	3 771	3 771			
Passifs subordonnés	R0140	23 650		1 038	22 612	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	269				269
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	28 071	4 152	1 038	22 612	269
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	28 071	4 152	1 038	22 612	269
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	27 802	4 152	1 038	22 612	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	8 048	4 152	1 038	2 859	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 990	4 152	1 038	800	
Capital de solvabilité requis	R0580	5 717				
Minimum de capital requis	R0600	4 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	140,8%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	149,7%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	4 421
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	650
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	3 771
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	164
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	164

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	1 124
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	584
Risque de souscription en vie	R0030	4
Risque de souscription en santé	R0040	3 766
Risque de souscription en non-vie	R0050	-
Diversification	R0060	- 1 080
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	4 398

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 319
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	5 717
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	5 717
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

		Activités non vie	Activités vie				
		Résultat MCR _(NL, N)	Résultat MCR _(NL, L)				
		C0010	C0020				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	1 080	-				
				Activités en non-vie	Activités en vie		
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 614	21 293				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	22	-				

		Activités non vie	Activités vie				
		Résultat MCR _(L, NL)	Résultat MCR _(L, L)				
		C0070	C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	-	1				
				Activités en non-vie	Activités en vie		
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	-	172				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 636	43				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 080
Capital de solvabilité requis	R0310	5 717
Plafond du MCR	R0320	2 573
Plancher du MCR	R0330	1 429
MCR combiné	R0340	1 429
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de Capital Requis	R0400	4 000

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 080	1
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	5 712	5
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 571	2
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 428	1
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 428	1
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700	4 000

Annexe 6 – CPAMIF (montants exprimés en milliers d'euros)

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	-
Frais d'acquisition reportés	R0020	-
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	0
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	165
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	4 141
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	0
Participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions cotées	R0110	0
Actions non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	1 879
Obligations souveraines	R0140	0
Obligation d'entreprises	R0150	1 879
Obligations structurées	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Fonds d'investissement	R0180	2 244
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	4
Autres placements	R0210	13
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Provisions techniques cédées	R0270	1 170
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 170
Non vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non vie	R0300	1 170
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	0
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	7
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	2 028
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	919
Autres créances (hors assurance)	R0380	23
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	1 219
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	4
Total de l'actif	R0500	9 677

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 735
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 735
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	1 652
Marge de risque	R0590	83
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	69
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	0
Impôts différés passifs	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	99
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 056
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	1 703
Dettes subordonnées	R0850	0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	5 661
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 015

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non-Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	Total
		Assurance des frais médicaux	
		C0010	C0200
Primes / Cotisations émises			
Brut - Affaires directes	R0110	13 372	13 372
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130		
Part des réassureurs	R0140	9 484	9 484
Total Net	R0200	3 888	3 888
Primes / Cotisations acquises			0
Brut - Affaires directes	R0210	13 372	13 372
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230		
Part des réassureurs	R0240	9 484	9 484
Total Net	R0300	3 888	3 888
Sinistres / Prestations			0
Brut - Affaires directes	R0310	11 453	11 453
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330		
Part des réassureurs	R0340	8 879	8 879
Total Net	R0400	2 574	2 574
Total Frais	R1300	1 247	1 247

Provisions techniques non-vie : S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	
		C0020	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
Provisions pour primes			
Brut – total	R0060	415	415
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	426	426
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-12	-12
Provisions pour sinistres			
Brut – total	R0160	1237	1237
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	744	744
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	494	494
Total meilleure estimation – brut	R0260	1652	1652
Total meilleure estimation – net	R0270	482	482
Marge de risque	R0280	83	83
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290		0
Meilleure estimation	R0300		0
Marge de risque	R0310		0
Provisions techniques – Total			
Provisions techniques – Total	R0320	1735	1735
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	1170	1170
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	565	565

Sinistres en non-vie : S19.01.21

Année d'accident
/ année de
souscription

Z0010	2024
--------------	------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0170	C0180
N-4	R0210	6877	601	37	1	3	3	7519
N-3	R0220	8307	1321	19	1		1	9648
N-2	R0230	8077	587	26			26	8689
N-1	R0240	9239	585				585	9824
N	R0250	10838					10838	10838
Total	R0260						11452	46517

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées)
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0360
Précédentes	R0100						
N-9	R0160	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	1		1
N-3	R0220	2	0	2	1		3
N-2	R0230	5	8	2			6
N-1	R0240	109	9				40
N	R0250	140					1186
Total	R0260						1237

Fonds propres : S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type	R0040	1576	1576			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	2439	2439			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de	R0180	0	0			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	4015	4015			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0				
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	4015	4015			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	4015	4015			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	4015	4015			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	4015	4015			
Capital de solvabilité requis	R0580	1354				
Minimum de capital requis	R0600	2700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	297%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	149%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	4015
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1576
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	2439
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	12
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	12

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	377
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	404
Risque de souscription en vie	R0030	0
Risque de souscription en santé	R0040	666
Risque de souscription en non-vie	R0050	0
Diversification	R0060	-405
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1042

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	312
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1354
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1354
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie : S28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010
RésultatMCRNL	R0010 205 k€

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
 Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente
 Réassurance santé non proportionnelle
 Réassurance accidents non proportionnelle
 Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
 Réassurance dommages non proportionnelle

	Meilleure estimation et PT	Primes émises au cours des 12
	C0020	C0030
R0020	482 k€	3 888 k€
R0030		
R0040		
R0050		
R0060		
R0070		
R0080		
R0090		
R0100		
R0110		
R0120		
R0130		
R0140		
R0150		
R0160		
R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0040
RésultatMCR	R0200

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties
 Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures
 Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
 Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
 Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0050	C0060
R0210		
R0220		
R0230		
R0240		
R0250		

Calcul du MCR global

	C0070
MCR linéaire	R0300 205 k€
Capital de solvabilité requis	R0310 1 354 k€
Plafond du MCR	R0320 609 k€
Plancher du MCR	R0330 339 k€
MCR combiné	R0340 339 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350 2 700 k€
	C0070
Minimum de capital requis	R0400 2 700 k€